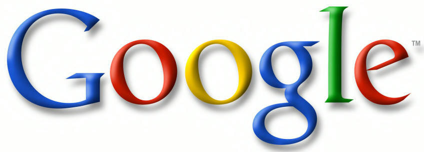
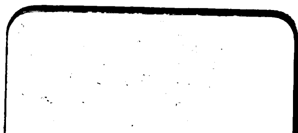

Google


TAYLOR · INSTITUTION
DOMI MINA NUS TIO ILLU MEA







# LES POËSIES DU ROY DE NAVARRE.

---

TOME PREMIER.

* Par M. Pierre-Alexandre LÉVESQUE DE LA RAVALIERE, de l'Académie des Inscriptions; mort le 4. février 1762.... (voi. son Eloge, par M. Le Beau, dans l'Histoire de cette Académie, Tom. XV. de l'Edit. in-12. pag. 449.)

# LES
# POËSIES
# DU ROY
# DE NAVARRE,

[Thibault]

*Avec des Notes & un Glossaire François ;*

PRE'CEDE'ES

*DE L'HISTOIRE DES RE'VOLUTIONS de la Langue Françoise, depuis Charlemagne jusqu'à Saint Louis ; d'un Discours sur l'Ancienneté des Chansons Françoises, & de quelques autres Piéces.* *

TOME PREMIER.

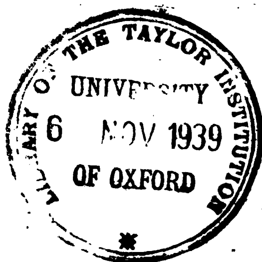


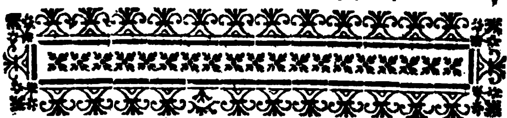
*A PARIS,*

Chez HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, & JACQUES GUERIN, Libraires, rue S. Jacques, à Saint Thomas d'Aquin.

M. DCC. XLII.

*Avec Approbation & Privilege du Roy.*


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
6 NOV 1939
OF OXFORD



# PRÆFACE.

TOUTES les parties de la Littérature ont une telle connéxité les unes avec les autres, que si l'on entreprend d'en approfondir quelqu'une, on se trouve obligé de détourner à chaque moment la vûe sur celles, que l'on regardoit comme indépendantes.

En commençant ma Dissertation sur nos Chansons anciennes, que j'avois dessein de mettre seule à la tête des Poësies du Roy de Navarre, je ne comptois point m'écarter de mon sujet; mais au milieu de ce petit Ouvrage, j'ai senti, que si je voulois détruire la trop grande ancienneté, que l'on avoit donnée aux Chansons Françoises, il falloit examiner en quel tems la Langue Françoise elle-mê-

me étoit devenue d'un assez bel usage pour avoir servi aux Chansons, qui étant communément des morceaux de goût & de génie, ne sont faites, que pour des personnes de mérite, ou pour celles, qui composent ce qu'on appelle le beau monde.

Les recherches sur la Langue se sont multipliées, je les ai suivies de régne en régne, & après que j'ai eu receuilli bien des passages & des autorités, il m'a semblé, que du tout on pouvoit former une Histoire, qui ne seroit point déplacée en cet endroit, puisqu'elle ne viendroit, que jusqu'au tems approchant, que le Roy de Navarre composoit les Chansons, que j'avois intention de publier.

Ayant été précédé dans le dessein de cette Histoire, par plusieurs Auteurs d'une grande réputation, qui ont traité le même sujet, je les ai

ſuivis d'auſſi près que j'ai pû, quand je les ai trouvés d'accord avec la vérité; mais quand il m'a paru, qu'ils s'en étoient écartés, j'ai ſacrifié la déférence, que j'ai pour leurs lumieres, au plaiſir de rechercher le vrai, & de le dire. Chaque ligne de cet Ecrit eſt ſoutenue, autant qu'il m'a été poſſible, de ſa preuve; & cette preuve, je l'ai toujours priſe à ſa ſource, ſans vouloir m'en rapporter, à d'autres yeux, que les miens.

A cette attention, j'ai joint les avis de feu M. Lancelot, qui fit à la lecture de mon Manuſcrit quelques obſervations, dont j'ai profité. L'on me pardonnera, d'exprimer en ce moment, mes regrets d'être privé pour toujours d'un ami auſſi verſé, que l'étoit ce Sçavant dans l'étude de notre Hiſtoire. Combien de fois a-t-il bien voulu me ſervir de Maître & de guide ! A chaque ligne que j'écris, je reſſens plus vives

ment la grandeur de la perte, que j'ai faite quand la mort l'a ravi à tous les amateurs de notre Histoire.

Mon dessein n'a point été de renouveller en Orateur, ou en Grammairien l'ancienne querelle sur l'excellence de notre Langue comparée avec la Latine : tant d'habiles gens se sont mêlés de cette dispute, qu'après bien des ouvrages écrits de part & d'autre, il semble que chaque parti se soit retiré avec un avantage égal. J'ai tâché seulement de faire voir en Historien, par quels états notre Langue a passé depuis le commencement du régne de Charlemagne, jusqu'à la fin de celui de Saint Louis; brillante, méprisée, relevée ensuite, elle a essuyé des fortunes bien diverses.

Charlemagne, qui la protégea les premieres années de son régne, la laissa tomber à la fin, dans un anéantissement presqu'absolu. A son imitation, ceux qui tenoient quelque

rang dans son Empire, la regarderent d'un œil peu favorable : on négligea de s'en servir dans les Ecrits de quelque genre qu'ils fussent : Ouvrages sçavants, ou de simple curiosité, écrits en Vers ou en Prose ; Lettres familieres, tout emprunta la Langue des Latins. Le François fut renfermé dans l'usage seul de la conversation ; à peine peut-on démêler les marques de son existence, c'est un ruisseau, qui se perd en terre ; on n'en suit le cours qu'au hazard ; on n'est assûré qu'il a perpétuellement coulé, qu'au moment où on le voit se répandre de nouveau dans la plaine.

En tout tems nous avons eu une Langue Vulgaire ; mais le Latin l'avoit tellement offusquée, qu'on la croyoit presque perdue. Nul Auteur, pendant près de trois siécles, n'osa s'en servir en écrivant ; ceux, qui les premiers tenterent de le faire,

furent troublés par la crainte que leurs Ouvrages ne fussent méprisés, à cause du langage dans lequel ils les composoient.

Dans l'espace de tems que je parcours, deux Langues Vulgaires se sont succédées : celle qui fut d'usage sous la deuxiéme race de nos Rois, n'étoit point la même, que l'autre, qui commença avec le régne d'Hugues Capet.

Les Monumens de la premiere de ces Langues Vulgaires, ne sont point assez abondans, pour que j'aye entrepris de faire une comparaison approfondie de la plus ancienne, avec celle qui vint après. Les sermens de Charle-le-Chauve & de Lothaire son Frere, sont les seules pieces qui nous restent du langage vulgaire de la seconde Race, ils suffisent pour faire voir, que la Langue, dans laquelle ils furent prononcés, différoit presqu'entierement de

celle, que l'on commença à écrire; mais rarement sous le régne de Louis VII.

Dès la naissance de la deuxiéme Langue, on reconnoît qu'elle est la mere de celle que nous parlons; on ne peut la méconnoître; ce sont les mêmes traits, les mêmes sons, les mêmes terminaisons: mais semblable à une Fontaine, dont quelqu'accident auroit troublé l'eau à sa source, elle ne devient plus pure, & elle ne s'éclaircit qu'en déposant dans son cours la bourbe, dont elle étoit d'abord chargée.

Cette pureté de la Langue paroît dès le régne de Saint Louis. On lui rendit alors les hommages les plus flateurs; hommages que ceux, qui voudront se transporter à ces tems-là, reconnoîtront avoir été justes & légitimes, pourvû qu'ils ne fassent point de parallele, de la Langue ancienne avec la moderne, car ce seroit

vouloir comparer une beauté de ſoixante ans, avec une autre qui eſt dans ſa jeuneſſe la plus brillante.

L'Hiſtoire de la Langue Françoiſe eſt ſuivie d'un Diſcours, dans lequel j'ai examiné la véritable ancienneté des Chanſons Françoiſes; quels furent la premiere forme de ce petit Poëme, la Muſique & les Inſtrumens, dont on l'accompagnoit en le chantant

On avoit été juſqu'à préſent dans la perſuaſion, que nous tenions notre Poëſie des Provençaux, qu'ils avoient été les Inventeurs de nos Chanſons, dont on faiſoit remonter la naiſſance juſqu'au régne de Philippe I. mais on verra que c'eſt à la Normandie que nous ſommes redevables des premiers Poëmes François, que l'on connoiſſe; qu'il y a eu parmi nous des Chanſons en Langue Vulgaire, avant celles que la Provence nous a montrées, &

qu'elles ont paru plus tard, que le régne de Philippe I.

A la vérité, nos premieres Chansons étoient d'une forme moins ajustée & moins réguliere, que celles des Troubadours, que nos Poëtes adopterent; nous leur avons seulement l'obligation de nous avoir enseigné à perfectionner un Poëme si agréable & si amusant dans la Société, quand la malignité, la satire, ou l'indécence ne l'arment point de leurs traits.

A la suite du Discours de l'Ancienneté des Chansons Françoises, sont imprimées, dans le second volume, celles de Thibaut IV. Roy de Navarre, Comte Palatin de Champagne & de Brie; ce sont les plus célébres de nos premieres Chansons; elles ont une très-grande réputation, non-seulement à cause de la majesté de leur Auteur, mais parce qu'elles sont les plus délicates, & les

plus ingénieuses, quel objet d'émulation pour les Poëtes François, d'avoir un Roy à leur tête !

Je les ai tirées des Manuscrits (a) de la Biblioteque du Roy, que M. l'Abbé Salier, qui fait son plus grand plaisir, & qui met une partie de sa gloire à aider les gens de Lettres, & à concourir à l'avancement de leurs travaux, m'a communiqués le plus gracieusement du monde ; j'en ai trouvé d'autres dans des MSS. qui appartenoient à Messieurs les Ducs & Maréchaux de France de Noailles (b) & d'Estrées, & à Messieurs de Clairambaut, Généalogiste des Ordres du Roy & Guion de Sardiere. M. de Sainte-Palaye, dont l'exactitude est connue dans ces sortes de recherches, a bien voulu pendant son séjour à Rome, prendre la peine de

(a) N. 7222. & 7613.

(b) Le Manuscrit de M. de Noailles appartient à présent au Roy, il est le plus beau de tous ceux que j'ai vûs.

ſes confronter ſur les Manuſcrits (a) de la Reine de Suéde, qui ſont à la Bibliotéque du Vatican.

Elles ont été miſes au hazard dans les Manuſcrits, ſans que les Copiſtes ayent eu attention à l'ordre des tems auſquels elles ont été faites, ni aux matieres, dont elles parlent. Pour ne pas tomber dans la même confuſion, je leur ai donné un ordre, qui m'a paru convenable, en les diſtinguant par matieres.

Depuis la premiere, juſqu'à la trente-huitiéme (b), ce ſont celles, qui chantent l'amour, ſes plaiſirs, ou ſes peines. Il y a enſuite trois Paſtourelles; viennent après les Jeux-partis, ou Dialogues qui ſont ſuivis des autres Chanſons, où il eſt fait mention de la Croiſade (c); le Poëte déclare, dans la ſoixantiéme, qu'il renonce à l'amour. Après cette dé-

(a) N. 1490. & 1522.
(b) Pag. 87. (c) Pag. 146.

claration, que Thibaut ne fit qu'à l'âge, où il ne sied plus, dit-t-il, *d'emprendre folie* (a), il y a lieu de présumer, qu'il s'occupa à composer les Chansons de piété, qui terminent le Recueil.

Un bref argument en tête de chaque Chanson, en annonce le sujet; on trouvera dans le Glossaire, qui est à la fin, l'explication des mots les plus anciens & les moins intelligibles : cette explication est relative au sens que le mot a dans la Chanson, sans que j'aye entrepris de rapporter les significations qu'il peut avoir ailleurs; la plûpart des exemples que j'ai cités, ont été pris dans des Ecrivains antérieurs à Thibaut, ou du moins ses contemporains. On a mis des Variantes en marge, & des Notes aux endroits du Texte, qui en ont été susceptibles; & comme la longueur de quelques Notes auroit

(a) *Pag.* 146.

trop

trop embaraffé & trop coupé le Texte, on a reporté dans des Additions, ce qui n'eft point entré dans le corps de la Note. La Table qui eft à la fin du fecond volume, réunit tout ce qui a été dit d'une même chofe & d'une même perfonne.

Ceux qui voudront juger de l'état de la Mufique de ces tems-là, pourront auffi fe fatisfaire, ils trouveront à la fuite du Gloffaire quelques Chanfons notées. Qu'on ne s'attende point, que la Mufique ancienne offre aux oreilles les mêmes charmes, que la moderne, le goût varie felon les fiécles ; ce qui charmoit alors, paroîtra infipide aujourd'hui par fa grande fimplicité.

Enfin j'ai tâché, en publiant ces Chanfons, de mettre chacun en état de juger par foi-même, non feulement du mérite de nos anciennes Chanfons Françoifes ; mais encore de celui d'un de nos premiers Poë-

tes, qui indépendamment de sa dignité, fut supérieur aux autres, par le talent qu'il eut à réussir à ce Poëme, pour lequel nous avons toujours eu un goût & un génie décidés. Quel événement, grand ou petit, badin ou grave, plaisant ou sérieux, voit-on échaper à la Chanson ! Tout sert à nourrir (*a*) son jeu, tout est matiere, pour entretenir son aimable saillie.

Il seroit superflu de répéter les éloges, qui ont été donnés à celles de Thibaut : l'Italie ancienne & moderne, la France en ont eu les mêmes sentimens. Dante a loué la douceur & l'harmonie de ses Vers. Fauchet, Pasquier, & depuis eux M. l'Abbé Massieu, leur ont accordé un juste tribut de louanges : les Lecteurs, qui pourront s'accoûtumer à l'entendre parler le langage de son siécle, remarqueront de la tendresse dans ses sentimens, de la délicatesse,

(a) *Oratio secunda*, R. P. de la Sante.

& une naïveté admirable dans ses expressions. Il n'étoit point étranger dans le vaste pays de l'érudition, on trouve en plusieurs de ses Chansons, des traits des Histoires sainte, profane, & naturelle; on en rencontre quelques-uns tirés de la Fable & des Romans : il mériteroit une estime sans réserve, si ses images n'étoient quelquefois trop découvertes & trop libres, & si son siécle avoit eu la retenue & la sagesse de celui dans lequel nous vivons.

La plûpart des Historiens François, trompés par la réputation de ces Poësies, qu'ils n'avoient lûes que dans Extraits faits par des Auteurs prévenus, qui avoient donné aux morceaux qu'ils en avoient rapportés, une interprétation convenable à leur idée; la plûpart des Historiens, dis-je, avoient publié, que Thibaut les avoit faites pour la Reine Blanche Mere de Saint Louis, d'où ils

avoient conclu, qu'il en avoit été passionnément amoureux. Matthieu Paris Historien Anglois, l'ennemi juré de la Maison de Philippe-Auguste, a beaucoup contribué à répandre ce bruit, dont je crois avoir démontré la fausseté en deux Lettres qui ont été imprimées (a) dans les Ouvrages périodiques.

Si je les publie de nouveau à la suite de cette Préface, ce n'est pas que je présume, qu'elles méritent de reparoître; mais comme j'y ai mis des Additions, elles seront ici à leur place naturelle, avec les réponses qu'on y a faites; on n'aura point la peine d'aller chercher ces écrits aux endroits écartés, où ils ont d'abord paru; le même Livre contiendra tout ce qui a été dit sur la même matiere.

Puisqu'il est d'usage de faire connoître un Auteur, dont on publie

(a) Mercure, Août 1737. Mars, 1739.

les Ouvrages ; en attendant que la Vie de Thibaut paroisse (*a*), je dirai qu'il fut Fils de Thibaut III. du nom, Comte de Champagne, de Brie ; & de Blanche, Fille de Sance le Sage Roy de Navarre. Il vint au monde au commencement de l'année 1201, quelques mois après le décès de son Pere, qui mourut fort jeune.

Sa mere, qui aima (*b*) aussi les Poëtes & les Chansons, gouverna ses Etats dans sa minorité, & le Roy Philippe-Auguste le prit sous sa protection. Il eut une guerre à soutenir contre Airard de Brienne, qui ayant épousé l'une des Filles de son Oncle, lui disputa la propriété des Comtés de Champagne & de Brie. Cette grande querelle fut évoquée à la Cour des Pairs du Royaume, & terminée par une transaction, du mois de Novembre de l'année 1221.

(*a*) Voyez *Thibaut* à la Table.
(*b*) Voyez Addit. aux Notes, pag. 181.

Dix ou douze ans après, les Barons du Royaume, outrés de ce que Thibaut les avoit abandonnés dans la guerre qu'ils faisoient au Roy & à la Régente du Royaume, se liguerent contre lui, & appellerent Aleide veuve du Roy de Chipre, qui étoit la seconde Fille de son Oncle, pour faire valoir aussi ses droits sur la Champagne. La protection du Roy & de la Reine Mere le garantit de cette invasion, & le mit en état de transiger avec Aleide, dont il acheta les droits.

La mort de Sance le Fort son Oncle maternel l'éleva au Trône de Navarre au mois d'Avril de l'année 1234. Il partit quelque tems après, pour la Croisade, dont il parle dans plusieurs (*a*) de ses Chansons. Il demeura en Romanie un an ou deux, sans avoir beaucoup adouci l'infortune des Chrétiens de la Terre Sain-

(*a*) Chanson LIV. & suivantes.

té. De retour en ses états, il s'appliqua à les bien gouverner, & mourut au mois de Juin de l'année 1253. à Pampelune, où il fut enterré : son cœur fut apporté aux Cordelieres du Mont de Sainte Catherine près de Provins, qu'il avoit fondées.

---

## APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Manuscrit, qui porte pour titre : *Les Poësies du Roy de Navarre, tirées des Manuscrits, accompagnées de Notes & d'un Glossaire; avec un Memoire Historique & Critique des Révolutions de la Langue Françoise, depuis le régne de Charlemagne, jusques à celui de Saint Louis;* aussi bien que *la Lettre de M. le President Bouhier à M.* L. D. L. R. *écrite le* 23. *Avril* 1739. *à l'occasion de deux Lettres du dernier, publiées dans le Mercure*, & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. Fait à Paris, le 1. May 1741. *Signé*, L'ABBE' DUBOS.

# PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, Libraire à Paris; Nous ayant fait remontrer, qui lui auroit été mis en main deux Manuscrits, qui ont pour titre : *Les Poësies du Roy de Navarre, avec des Notes & un Glossaire ; Essai sur le Beau*, qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaire, offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contrescel des Présentes; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer lesdits Ouvrages ci-dessus spécifiés, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparement, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre, & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de neuf années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impres-

sion étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Libraires-Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse, & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Regiltre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, & qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages seront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos ordres; Et qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Che-

valier, Chancelier de France le sieur DAGUESSEAU, Commandeur de nos ordres; le tout à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la copie desdites presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles, le 30. jour de Juin, l'an de grace mil sept cens quarante-un, & de notre regne le vingt-sixiéme. Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

*Regiſtré sur le Registre Dix de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 503. fol. 499. conformement aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris, le 3. Juillet* 1741. Signé SAUGRAIN, *Syndic.*



# PREMIERE LETTRE, SUR LES CHANSONS: OU EXAMEN CRITIQUE

*Des Historiens, qui ont prétendu que les Chansons de Thibaut, Roy de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, Palatin, s'adressoient à la Reine Blanche de Castille, Mere de Saint Louis.*



N Lecteur, Monsieur, curieux d'approfondir la vérité des faits, que l'Histoire lui présente, doit suspendre son jugement, & faire usage du principe Cartésien, qui veut que l'on doute un instant de tout ce qui peut avoir une apparence d'incertitude,

Au ton affirmatif, dont l'Histoire parle de l'amour prétendu que Thibaut IV. du nom, Roy de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, avoit conçû pour la Reine Blanche, Mere de Saint Louis, il y auroit lieu de croire, que cette passion est un des faits des plus véritables des premieres années du Regne de Louis IX. & qu'elle a été l'Apollon qui inspira à Thibaut les Chansons amoureuses que l'on connoît sous son nom.

En lisant ces Chansons, j'espérois reconnoître la Dame pour qui elles ont été faites, à des traits si marqués, qu'il me seroit impossible de ne pas dire, La voilà, c'est-elle. Les voiles, dont les Amans se servent pour cacher l'objet qui les enchante, ne sont qu'un tissu de gaze, qui en laisse voir plus qu'il n'en dérobe : Thibaut sur-tout, si l'on en croit l'Histoire, (a) *ne s'étant piqué de galanterie pour la Reine que par une vanité de Courtisan*, me paroissoit incapable d'avoir constamment gardé les ménagemens que la prudence & une sage dissimulation pourroient lui avoir suggérés d'abord.

(a) Abrégé de Mezerai.

Cependant, bien loin de découvrir ce que je souhaitois rencontrer, mes recherches n'ont abouti qu'à me faire voir, que tout ce qui a été dit jusqu'à présent de cet amour, n'est qu'un Roman, qui est tellement accrédité, qu'il a séduit presque tous nos Historiens.

J'ai cherché le nom sous lequel notre Poëte a chanté sa Maîtresse; presque par-tout il ne l'appelle que sa *Dame*, sa *Douce*, sa *Belle Dame*, titre d'honneur & de politesse, qui ne désigne point la Reine plus particulierement qu'une autre Dame. Les Poëtes de ce tems-là, Gasse Brulés, Blondeau de Néelle, & les autres ne nommoient point autrement leur Maîtresse; différens en cela des Poëtes Latins, qui avoient leurs Corinnes, leurs Lesbies, & leurs Lidies. Thibaut néanmoins, dans une Chanson (*a*), fait l'amoureux d'une certaine *Aygle*, sans laquelle, dit-il, il ne peut goûter aucune joye, & dont il préfére un ris en sa faveur, aux plaisirs les plus délicieux.

J'ignore qui étoit cette Aygle, si c'est

(*a*) Chanson XXX. pag. 69.

un nom feint ou véritable ; mais la Chanson dans laquelle elle est nommée, qui est l'une des plus enflammées, ne pouvoit s'adresser à la Reine Blanche, d'autant que le Poëte désire que la Belle qui l'enchante, soit éprise pour lui des mêmes feux, que l'infortunée Thisbé ressentit pour le tendre Pyrame. Il parle donc à une Demoiselle captive, contrainte, gênée sous l'œil d'une mere sévére ; ce qui ne convient nullement à la Reine Blanche.

Après avoir cherché en vain le nom de cette Maîtresse, j'ai tâché de réunir, comme sur une seule toile, les traits épars sous lesquels Thibaut l'a présentée. A la vérité il en fait une beauté des plus rares de son siécle ; blonde avec de vives couleurs ; blanche comme neige, ayant les cheveux natés en deux boucles, un front relevé en bosse, des yeux & un nez admirables, le corps bienfait, la contenance charmante, Dame, enfin, si parfaitement belle, que Dieu ne l'a mise sur terre, que pour ravir ceux qu'elle favorisera de ses regards.

Ce Portrait pouvoit convenir à la

Reine, dont l'Hiſtoire (*a*) loue la grande beauté ; mais après-tout, il n'y a aucun trait que l'imagination n'ait pû fournir cent fois aux Poëtes amoureux, & que tout Amant n'attribue à ſa Maîtreſſe, pour peu qu'elle ſoit d'une beauté ordinaire : nul Peintre n'a le pinceau auſſi flatteur, le coloris auſſi vif & auſſi animé que l'Amour, quand il veut flatter ſon Idole.

L'attention particuliere qu'a eue Thibaut à la repréſenter *Blonde coulorée*, & de le repeter en pluſieurs Chanſons, fait préſumer qu'en effet la beauté pour laquelle il ſoupiroit, étoit une Blonde. Sur ce mot *coulorée*, l'un des Manuſcrits (*b*) de la Biliotheque du Roy, préſente une leçon qui m'a frappé ; la voici : *La Blonde couronnée* (*c*) *peut bien dire, que pour elle Amour s'eſt hâté.* Le mot *couronnée* déſigne clairement la Reine, & ne convient qu'à elle ; il n'y a donc plus de doute, c'eſt elle, dont Thibaut étoit amoureux. Tel a été mon premier raiſonnement ; car je voulois, avec les

(*a*) Auteuil. liv. 1. pag. 17.
(*b*) No. 7222.
(*c*) Chanſon I. pag. 3.

autres, que cela fût. En opposant pourtant à cette leçon, celles des Manuscrits de Messieurs de Noailles, Clairambaut & de Sardiere, qui portent tous le mot *coulorée*, en observant que ce même Manuscrit du Roy, dans lequel ce terme se retrouve plusieurs fois, est conforme par-tout ailleurs aux autres Manuscrits; il a fallu en conclure que *couronnée* a été mal écrit en cet endroit; car comment concevoir, que si notre Poëte eût voulu dire que sa *Dame* étoit couronnée, il ne l'eût dit qu'une seule fois, & qu'ensuite n'y ayant plus de secret à observer, il eût persévéré, en toute autre occasion, à dire qu'elle étoit *coulorée*? Cela répugne d'autant plus, que dans le dessein de décrire la beauté de sa Dame, le mot *couronnée* n'auroit point été propre à peindre l'éclat de ses charmes; il auroit été absolument déplacé: au lieu que *coulorée*, dans l'ancien langage, rendoit parfaitement une des plus précieuses parties de la beauté, ces couleurs fines, ces Lys confondus avec les Roses, qu'Ovide (*a*) exprime si délicatement,

(*a*) *Metam. lib.* 3.

*Spectat & in niveo mixtum candore ruborem.*

Présent, que la Nature & la Jeunesse répandent seules sur un beau visage, & dont la perte n'est qu'imparfaitement réparée par l'art & par le rouge. Presque tous les Poëtes du tems de Thibaut ont employé cette expression au même sens que lui. Guillaume de Loris (a) s'en est servi dans la description de la Beauté naturelle. Le mot *couronnée* en cet endroit ne peut donc être regardé que comme une faute de Copiste.

Non seulement ce Portrait n'indique point que le Poëte ait eu en vûe la Reine plûtôt qu'une autre Dame; mais en regardant de plus près quelques traits particuliers, on voit que ce n'est point elle, dont il a voulu parler. Il répete en plusieurs endroits, que sa Dame est jeune. Une jeune Dame, dit-il, gracieuse, avisée, douce, plaisante, l'a si fort enchanté, qu'il ne voit & n'entend plus qu'elle: les Lys, les Roses ne commencent qu'à éclore sur son visage, de sorte qu'il appréhende qu'elle ne man-

(a) Roman de la Rose.

que d'expérience, & que pensant favorablement pour lui, elle n'ose le lui déclarer. Je rapporterois, avec plaisir, les propres expressions de Thibaut; mais on les lira, & elles sont à leur place dans les Chansons.

Thibaut connoissoit si fort le prix de la jeunesse en amour, que quand il décrit une rencontre qu'il eut avec une Bergere (*a*), il remarque que c'étoit une aimable enfant, & il ajoûte qu'elle ne l'étoit pourtant point tellement, qu'elle n'eût quinze ans & demi.

Puisqu'il déclare si ouvertement son goût, puisqu'au milieu des louanges qu'il donne à sa Dame, il répéte avec un certain applaudissement, qu'elle est *jeune*, *sans expérience*, pourra-t-on raisonnablement persister à croire, que ces louanges s'adressoient à la Reine, elle qui étoit plus âgée (*b*) que lui de près de quinze ans? Quinze ans à une Dame de plus qu'à son Amant, mettent pour elle la jeunesse dans un lointain, sur lequel elle évite de jetter ses regards; le jeune

(*a*) Chanson XXXIX. pag. 89.
(*b*) Auteuil l'a fait naître vers l'an 1185. Thibaut nâquit en 1201.

homme, dont elle est aimée, est enlevé par d'autres appas; il seroit mauvais Courtisan, s'il s'avisoit de vanter avec affectation dans son Amante une qualité qui est plus à lui qu'à elle.

Enfin, si l'on peut en croire les Poëtes à leur parole, le secret échape en un endroit à Thibaut, il ne fait plus mystere que c'est la fille de Perron, (*a*) que son pere est prêt à marier à un Baron d'un pays éloigné, laquelle il aime & qu'il adore.

Perron (ou *Pierre*) n'est point un nom inventé, c'étoit, ou le Chambellan du Roy Saint Louis, l'homme du monde, au rapport de Joinville, qui le qualifie de *Monseigneur*, auquel le Roy avoit plus de confiance; ou bien Pieron, Seigneur de Pacy. Non que je prétende, par cette découverte, affirmer que Thibaut ait eu cette seule Maîtresse, je ne sçais point construire un semblable Roman; quelqu'un (*b*) a déja dit, que ses Chansons avoient été faites pour une Dame de Lorraine, mais tout cela est bien incertain. Il me suffit de démon-

(*a*) Chanson XXXV. & Addit. aux Notes.
(*b*) Labare, Antiquités de Corbeil.

trer, que les traits les plus marqués de ces Chanſons, ne peuvent convenir en aucune façon à la Reine, d'où il réſultera, qu'elle n'a point été l'objet de ſes Poëſies, ni celui de ſes ſoupirs.

Je m'en ſuis convaincu par la maniere, dont il fait la déclaration des ſentimens & des troubles, dont ſon ame eſt agitée. Dans le général ce ſont des lieux communs à tous les Amans, des expreſſions & des ſentimens mille fois retournés par les Poëtes & par les Romanciers anciens & modernes. A peine a-t-il vû ſa Dame, dit-il, que l'amour s'eſt emparé de ſon ame; il ne trouve de plaiſir ſenſible que celui de la voir & de penſer à elle; il lui eſt ſi fort attaché, qu'il l'aimera & la ſervira toute ſa vie : déſeſpéré, accablé de ſes rigueurs, il regrette ſa liberté : d'autres fois un accueil gracieux, un regard favorable de ſa part raniment en lui l'eſpérance; alors rien n'eſt ſi doux que l'amour, au milieu même de ſes peines; tout Amant ſoumis à ſon empire, ne doit jamais déſirer d'en ſortir. Il faudroit tranſcrire la plus grande partie de ſes Chanſons, ſi je voulois rapporter

tout ce qu'il dit sur ce ton. J'observe seulement, que dans ces transports & dans ces enthousiasmes, il n'y a rien qui montre que ce fût la Reine qui les fit naître. Le langage d'un Amant aux pieds d'une Reine, ou auprès d'une autre Dame, est à peu de chose près le même; ce qu'il dit à l'une, pourroit servir à l'autre; mais il y a certaines particularités, quelques circonstances, des expressions, qui font voir que l'objet, dont Thibaut étoit épris, n'étoit point la Reine. Je préfére, dit-il en un endroit, le plaisir charmant d'être aimé de vous, & de répéter souvent votre nom, à celui d'être le Maître du Royaume de France.

Miex aim de li l'acointance, (a)
Le doutz non,
Que le Royaume de France.

Quelque emportement que l'on suppose dans sa passion, s'il eût parlé à la Régente du Royaume, l'eût-il fait en ces termes ? On voit par quelqu'une de

(a) Chanson IX. pag. 21.

ses Chansons, qu'il faisoit peu de cas des Amours de la Cour. Il dit à Philippe (*a*), que je crois être Philippe de Nanteuil, que depuis qu'il s'est livré à la Cour, son amour s'est changé en haine, que les Dames n'y sçavent point aimer. Après cela peut-on penser qu'il s'agissoit de la Reine dans l'amour réel ou imaginaire que Thibaut chantoit?

Lorsqu'après les observations que j'ai faites sur les Chansons manuscrites de Thibaut, on examinera ce que les Historiens ont débité de l'amour prétendu qu'il avoit pour la Reine Blanche; de quel étonnement sera-t-on frappé? Les Chansons, qui sont les interprétes & les dépositaires de sa passion, doivent, sans contredit, emporter les suffrages & confondre nos Historiens, puisqu'elles sont les premiers & les plus anciens monumens, & puisqu'elles contiennent l'Histoire de ses amours, écrite par lui-même.

Suivons de près la découverte de cette vérité, puisqu'aussi-bien elle interresse une Reine recommandable par une

(*a*) Chanson XXIX. pag. 66.

piété & par des vertus que nous avons le bonheur de voir revivre sur le même Trône, dont elle fut le soutien pendant la minorité de son Auguste Fils.

Les Historiens les plus judicieux qui ont parlé des foles amours du Roy de Navarre, ont pensé que la Reine les rejettoit, ou du moins qu'elle n'y faisoit attention, qu'autant que cet amour pouvoit être utile à ses vûes & à ses desseins politiques ; quelques-autres plus malins ou plus téméraires, ont fait croire que la Reine ne cherchoit point à éteindre ses feux.

Entre les Historiens contemporains & les plus anciens, Joinville, l'Auteur de la Chronique connue sous le nom du Comte de Montfort, Alberic, l'Auteur Anonime des Gestes de Louis VIII, Nangis, Guillaume Guiart, n'ont rien dit de cet amour ; leur silence combat & rend suspect au moins ce que d'autres en ont avancé.

Matthieu Paris me paroît être l'Inventeur de cette Fable, du moins je n'ai trouvé encore aucun Historien qui l'ait débitée avant lui. Il dit que le Comte de Champagne, ayant rempli ses

quarante jours de service avec le Roy Louis VIII. au Siege d'Avignon, demanda à s'en retourner dans son Comté; le Roy ne voulut pas le lui permettre; mais le Comte passa outre. Il part après avoir donné du poison au Roy, comme le bruit en court (a) *ut fama refert*, parce qu'il aimoit la Reine illicitement, & plus qu'éperduement. Il seroit hors de propos de relever toutes les calomnies accumulées par cet Historien; je ne m'arrête qu'au prétendu amour.

On sçait, que cet Anglois étoit animé d'un esprit de haine & de partialité contre la Maison de Philippe Auguste, à cause des guerres qu'elle fit aux Rois d'Angleterre & aux Albigeois. Son animosité lui a fait lancer ces traits si étourdiment, qu'il donne au Comte le nom d'*Henry*, au lieu de *Thibaut*; il dit encore que Louis VIII. s'étoit retiré à l'Abbaye de Montpensier. Il n'y a jamais eu d'Abbaye de ce nom. Quels témoins, quelles preuves produit-il d'un fait si grave? Un oui-dire vague. Quand on n'allegue qu'une pareille preuve,

(a) Matth. Paris, Hist. Angl. pag. 331.

n'est-ce pas avouer tacitement, qu'on est l'inventeur d'une calomnie & d'une Fable? Si l'on ne veut pas le regarder comme Auteur de ce bruit, il faut au moins convenir avec un de nos Annalistes (*a*), qu'il a saisi bien légerement, & avec plaisir, les calomnies, que Pierre de Dreux, dit Mauclerc, Duc de Bretagne, ennemi déclaré de la Reine, semoit contre elle.

L'Historien anonyme des Gestes de Louis VIII. lequel étant inconnu, auroit pû répandre plus sûrement de faux bruits, parle de la retraite de Thibaut, hors de l'armée de devant Avignon; il ne dit point qu'il l'ait quittée par une impatience amoureuse, mais seulement pour retourner dans son Comté.

Il ne me seroit pas difficile de montrer, si c'étoit ici le lieu, les véritables raisons de la démarche de Thibaut: l'usage des Fiefs permettoit cette retraite à un vassal, qui avoit servi quarante jours. Notre Comte craignoit si fort que les Rois ne donnassent atteinte à ce privilege, que deux ans avant le

(*a*) Belleforest, pag. 632. *verso.*

Siege d'Avignon, s'étant engagé par amour pour la Personne du Roy, ce sont les termes du Roy même dans une Lettre, (a) à rester au Siege de la Rochelle tout le tems qu'il dureroit; il obtint du Roy une Déclaration que cela ne tireroit à aucune conséquence contre son droit pour l'avenir : de plus, il ne s'étoit armé qu'à regret contre le Comte de Thoulouse, son parent; la guerre des Vaudois lui déplaisoit, comme il le témoigne dans une de ses Chansons (b), qui peut être appliquée à cette guerre. Sa retraite fut donc l'effet de sa politique, & non point un caprice & un emportement d'amour, tel que le témoigne Matthieu Paris.

Les grandes Chroniques de France ont encore donné plus de cours & plus de foi parmi nous au conte Romanesque des amours de Thibaut; elles racontent que ce Comte s'étant révolté une deuxiéme fois, le Roy fit une extrême diligence, & prévint ses desseins. La Reine étoit à l'armée : elle remontra à Thibaut, combien il avoit eu tort de

(a) Cartulaire de Champagne.
(b) Chanson LXV. pag. 158.

leur

leur être contraire, « Le Comte la re-
» garda, elle, qui tant étoit belle &
» ſage, que de ſa grande beauté il fut
» tous esbahi, & lui jura, que ſon cœur,
» ſon corps, & toute ſa terre étoient à
» ſon commandement. Après avoir ob-
» tenu ſon pardon du Roy, il s'en re-
» tourna tout réveur, ſe rappellant ſou-
» vent le doux regard de la Reine, &
» ſa belle contenance, &c....., Quel-
» ques ſages hommes lui conſeillerent
» de s'étudier aux bons ſons & aux doux
» chants des inſtrumens, ce qu'il fit; car
» il fit les plus belles Chanſons, les plus
» mélodieuſes, qui jamais furent ouies,
» & les fit écrire en ſa ſalle de Provins,
» & en celle de Troyes, &c.

Il n'y a pas un fait, pas une circonſtance dans tout ce récit, qui ne ſente le faux, pour peu qu'on l'examine.

Les Chroniques ne ſont point l'ouvrage d'un contemporain, elles ont été compilées par pluſieurs Auteurs, en des tems différens, & elles ont paru (a) plus de deux cens ans après Thibaut. Ce que j'obſerve, afin qu'on ne les re-

(a) Elles furent imprimées pour la premiere fois en 1476.

garde plus comme des monumens du tems, & qu'on n'y ajoûte pas une foi si aveugle.

Je ne doute presque point, que celui des Chroniqueurs, qui a ajusté l'article du Comte de Champagne, n'eût lû quelques-unes de ses Chansons, car j'ai remarqué, qu'il en a copié presque les propres termes; il attribue seulement à la Reine nommément, ce que Thibaut dit de sa Dame en général. Son erreur lui vint en partie, de ce qu'il avoit peut-être lû dans Matthieu Paris, & de l'interprétation qu'il donna aux Chansons, dont il eut communication.

Les faits qu'il rapporte sont presque tous contraires à l'Histoire de ces temslà. Je m'arrête aux seules Chansons. Les Chroniques parlent comme si Thibaut eût vû la Reine pour la premiere fois dans ce moment; lui qui avoit été élévé tout jeune à la Cour du Roy Philippe Auguste, qui avoit fait ses premieres armes avec Louis VIII. & qui avoit toujours continué de vivre en paix & en amitié avec ce Roy. Il connoissoit donc la Reine, & il étoit ac-

coûtumé à la voir, bien avant l'entre-vûe rapportée par les Chroniques. Dans ce tems la Reine avoit près de cinquante ans, Thibaut n'en avoit que trente-cinq; ce ne sont point-là des âges, ausquels la beauté porte des coups, & fasse des effets aussi soudains, que les Chroniques le supposent.

On a pû remarquer que Matthieu Paris fait Thibaut amoureux dès le Siege d'Avignon; les Chroniques ne font naître cet amour que plus de sept ou huit ans après ce Siége; tout cela est bien mal concerté & difficile à concilier.

L'Auteur des Chroniques ayant dit, que le Comte amoureux, avoit fait écrire ses Chansons dans ses Salles de Provins & de Troyes; quelque incroyable qu'il soit, que des Chansons ayent été tracées sur des murs, afin d'en sçavoir la vérité j'ai écris sur les lieux; une personne (b) de Provins, très-versée dans l'étude de l'Histoire de cette Ville, m'a fait l'honneur de me mander, qu'après avoir examiné les différens Mémoires manuscrits de Ruffier, Grillon & Caillot, qui ont

(a) M. Billat.

recueilli quelques Antiquités de ce pays; il a reconnu, *qu'il n'y a là-dessus qu'une ancienne Tradition, qu'il ne voudroit pas garantir*. A Troyes il n'y a pas la moindre notion, ni le premier vestige de ces Chansons dans la Salle des Comtes, qui subsiste encore.

J'ai peine à croire, que le Roy de Navarre n'ait commencé qu'à l'âge de trente-cinq ans, comme les Chroniques le supposent, à connoître & à cultiver son génie poëtique. Il est probable au contraire, qu'il composa des Chansons beaucoup plûtôt : il y en a quelques-unes, qui sentent la premiere jeunesse; sur-tout deux (*a*), dans lesquelles il raconte avec une naïveté digne des siécles du meilleur goût, les avantures qu'il feint d'avoir eues avec des Bergeres; ces Chansons annoncent un jeune homme, qui saisit en amour toute sorte de fortune.

Malgré les fautes & les inepties, dont cette tirade des Chroniques fourmille, elles sont cependant par rapport aux Chansons, la source des Fables, que

(*a*) Chansons XL. & XLI.

les Historiens plus prochains de nous ont continué à débiter.

Fauchet, (a) dont le suffrage n'est pas d'une petite considération en fait d'Antiquités Françoises, l'a copiée d'une façon, même injurieuse à la Reine. Il ajoûte une conclusion encore plus puérile & plus fabuleuse que le reste. « Les » amours du Comte de Champagne, dit-» il, déplaisant à quelques Seigneurs de » la Cour, un jour qu'il entroit dans la » chambre de la Reine, Robert frere du » Roy, lui fit jetter au visage un fromage » mol, dont le Champenois eut grande » honte ». Il cite pour garant de ce dernier fait une *bonne* Chronique manuscrite, qu'il avoit entre ses mains. J'imagine que cette *bonne* Chronique étoit celle de Philippe Mouskes, qui dit en quelque endroit de son Histoire, que Robert ordonna à ses valets de jetter des guenilles, des ordures, des boïaux à Thibaut, & de couper la queue de son cheval.

Quelque ancienne que soit l'autorité de Mouskes, elle n'est ni plus digne de foi, ni plus recommandable en cet en-

(a) Liv. 2. des anciens Poëtes François.

droit : cet Historien étoit avide de Fables, son Histoire en contient plusieurs, de l'aveu même de M. Ducange (a) ; & certainement les Halles n'offrent point de scene plus basse, que celle qu'il fait jouer aux plus grands Seigneurs de la Cour, contre un Roy parent de la Maison Royale de France ; il ne dit point que l'amour aye été le motif des mauvais traitemens qu'il fait essuyer à Thibaut ; ce ne fut, dit-il, que parce qu'il avoit conclu sans le consentement du Roy, le Mariage de sa Fille avec le Fils du Duc de Bretagne. La discussion de ce fait me meneroit trop loin ; mais ce motif très-différent de celui dont les autres Chroniques parlent, fait bien voir, qu'il n'y avoit qu'incertitude & fausseté dans les bruits pitoyables, que l'on répandoit contre Thibaut ; de quelles preuves faudroit-il qu'ils fussent appuyés pour être crus ? Le merveilleux par lui-même est suspect de faux, on doit être plus prêt à le rejetter, que facile à l'adopter, s'il n'est point attesté par des témoins irréprochables.

(a) Histoire de Constantin. pag. 211.

Pasquier, si connu par ses recherches, a débité de nouveau en deux (a) endroits de ses oeuvres, tout ce qu'il avoit trouvé écrit des galanteries de Thibaut; il en parle néanmoins avec circonspection pour la Reine; il ajuste, il explique les Chansons qu'il avoit lûes conformément à la prévention que les Chroniques & Fauchet lui avoient données. Son Livre est entre les mains de tout le monde, je ne copierai point ici ce qu'il dit.

Il donne un ordre & une suite bien liés au manuscrit qu'il avoit vû; le même arrangement ne se trouve point dans ceux que l'on connoît aujourd'hui, ils renferment un nombre plus considérable de Chansons, j'en publie soixante-six; celle qui est la premiere en ordre dans un manuscrit, est la cinquiéme dans un autre; la seconde est la neuviéme; la quarantiéme est ailleurs la vingt-deuxiéme, & ainsi de la plûpart des autres. Il est vrai, que Thibaut décrit le plus souvent l'état & la situation d'un coeur amoureux, mais il le fait sans suite, & sans

(a) Lettre à Ronsard, liv. 2. pag. 37. Recherches, liv. 7. ch. 3. pag. 590.

qu'une Chanſon aye rapport à l'autre ; une Chanſon amoureuſe en précéde une de piété, il y en a pluſieurs de (*a*) ce genre ; dans l'une (*b*) il prêche la Croiſade, celle qui ſuit dans les Manuſcrits ne reſpire rien moins qu'un pieux zéle.

Après avoir dit, qu'il met tout ſon cœur & toute ſa penſée en ſa Dame, il chante la bonté de Dieu, qui ſemblable au Pelican (*c*) ſe tue de ſon bec pour ranimer ſes enfans de ſon propre ſang.

Il fait la peinture des vices de ſon ſiécle, puis il revient à ſes chants amoureux ; delà il paſſe à la Sainte (*d*) Vierge, dont il loue les vertus & les mérites ; à cette Hymne ſuccéde le récit des douleurs & des maux que l'amour cauſe ; de ſorte que loin d'avoir trouvé dans ſes Poëſies un ſyſtême ſuivi, tel que Paſquier l'expoſe, je n'y ai vû que les jeux d'une imagination poëtique, qui a ſaiſi & chanté le premier objet dont elle étoit frappée.

(*a*) Elles commencent pag. 149.
(*b*) Chanſon LIV. pag. 132.
(*c*) Chanſon LXV. pag. 158.
(*d*) Chanſon LXII. pag. 152.

Presque toutes ses Chansons, qui sont assez régulierement composées de cinq couplets, finissent par un envoi qu'il adresse ou à sa Dame, ou à Philippe de Nanteuil son ami, à Thibaut Blazon, à Raoul de Coucy, à Bernart de la Ferté, ausquels il vouloit faire part des jeux de son esprit, comme je l'ai dit au discours des Chansons.. Les notes de Musique accompagnent la premiere Strophe; cette Musique n'étoit qu'un Plain Chant.

Pour revenir à Pasquier, la Chanson entiere qu'il rapporte (*a*), auroit dû le dissuader, qu'elle avoit été composée pour la Reine; Thibaut la fit au retour de sa Croisade, dont il est, dit-il, tout défait & tout pâle; car *jeune* Dame lui a mis au coeur tant d'amour, qu'il en perd la vûe & l'ouie. Cette *jeune* Dame ne pouvoit point être la Mere de Saint Louis; puisqu'elle avoit alors près de 55. ans.

Il n'est pas étonnant que ceux qui sont venus après Fauchet & Pasquier, ne se soient point méfié de l'erreur qui s'étoit établie; le tems l'avoit presque consacrée; son antiquité sembloit lui

(*a*) Chanson LIX. pag. 144.

avoir donné la force de la vérité.

Quoique le Texte de Joinville ne fournisse rien qui puisse faire soupçonner ce tendre amour, cela n'a point retenu Ménard, qui dit dans une de ses Observations (*a*) sur cet Historien, que les *beautés de la Reine tenoient le Comte de Champagne enlacé dans ses rets.* L'illustre Ducange plus clairvoyant, a négligé la Fable qui lui étoit présentée de toutes parts; son silence après celui de Joinville, montre en quelque façon la fausseté de cet amour; car en matiere d'Histoire, la retenue d'un Auteur, qui ne parle point de certains faits, dont il seroit indubitablement instruit, s'ils étoient vrais, prouve contre ceux qui en parlent, qu'ils sont faux.

Duhaillan, le premier de nos Historiens, qui aye mis en un seul corps toute notre Histoire, n'ayant cité aucun garant de qui il avoit apris, que (*b*) *Thibaut étoit tant amoureux de Blanche, qu'elle, lui faisant bonne mine & semblant de l'aimer, en tiroit cependant ses commodités*; je ne m'arrêterai point à le discuter.

(*a*) Pag. 298.
(*b*) Histoire de France, liv. XI.

Favin (*a*) rapporte deux Vers d'une Chanſon, dans laquelle, dit-il, *Thibaut dépeint la beauté de celle qui le rendoit eſclave de ſes perfections*, les voici ces deux Vers.

Hé ! Blanche, clere & vermeille,
Por vos ſont mi grief ſoupir.

Il ne marque point le Manuſcrit ni le Livre imprimé dans lequel il les a pris.

Le premier de ces deux Vers a été copié d'une des Chanſons de Gaſſe Brulés; Favin, en l'adoptant fauſſement, en a encore retranché un *&*, qui ſert à faire voir que le mot *Blanche*, qui s'y trouve, eſt une loüange de la beauté & de la blancheur de ſa Dame, & nullement ſon nom ; ce Vers eſt ainſi :

Ha ! Blanche, & (*b*) clere & vermoille,
De vos ſont tuit mi deſir, &c. . . .

Mais puiſque ce Vers n'appartient

(*a*) Hiſtoire de Navarre, liv. 6. pag. 300.

(*b*) Le Manuſcrit de Noailles donne à Gaſſe Brules la Chanſon dont ce Vers fait partie, & Fauchet en le rapportant a ajoûté, *qu'il penſoit que cette Chanſon a été faite pour Thiebaut*.

point à Thibaut, en faut-il plus pour détruire ce que Favin a avancé si hardiment ? Les autres Couplets de Chansons qu'il a rapportés, ne prouvent rien, & ont été transcrits mot à mot de Fauchet & de du Verdier. L'autorité de Favin n'est donc ici d'aucun poids.

« Thibaut, ce bon, brave, & an-
» cien Chevalier fut, suivant Brantô-
» me (a), aucunement épris de la Rei-
» ne; cette Reine, encore qu'elle fût
» très-sage & très-vertueuse, pouvoit-
» elle engarder le monde de l'aimer, &
» brûler au feu de sa beauté & de ses
» vertus ? .... Il ne faut trouver étran-
» ge ni blâmer cette Reine, si elle fut
» tant aimée. »

Le scrupule n'inquiétoit point Brantôme sur la vérité des Historiettes, qu'il écrivoit; celle-ci lui parut assez brillante, & suffisamment accréditée, pour mériter place dans son Livre. Il est louable néanmoins dans les ménagemens, avec lesquels il l'a rendue, pour dissiper les ombres, qu'elle jettoit sur la réputation de la Reine.

(a) Discours 2. des Femmes, &c.

Mezerai (*a*) a copié la Fable dans sa grande Histoire, & dans son Abrégé. Cependant la disproportion des âges de Blanche & de Thibaut l'avoit frappé ; malgré cela il a suivi le torrent, c'étoit le parti le plus commode pour lui. De sorte que bien qu'il aye vû, qu'il y avoit dans cet amour quelque chose qui se contrarioit, il s'en est rapporté aux Chroniques.

Bayle, (*b*) après Varillas, s'est égayé sur cette amourette ; on pense bien, que ce n'est point ici une de ces Fables, que ce Critique cherchoit à dissiper.

Un autre Historien, Filleau (*c*) de la Chaise, plus sérieux que Bayle, a fait tout ce qu'il a pû pour écarter les soupçons, que les amours de Thibaut faisoient rejaillir sur la Reine ; il parle avec chagrin des Chansons qui pouvoient y donner lieu. « Thibaut, dit-il, étoit re-» nommé tout au plus pour je ne sçais » quelles Chansons, lesquelles ne mé-» ritoient guére de venir jusqu'à nous. »

(*a*) in fol. pag. 553. Abrégé, tom. 3. pag. 378.
(*b*) Diction. art. Thibaut.
(*c*) Nouv. Hist. de S. Louis, liv. 1. art. 19. liv. 2, art. 6.

Sans doute il ne les avoit pas lues, car quelque sévére qu'il fût, il en auroit porté un jugement plus favorable ; elles sont naturelles, naïves, fleuries en plusieurs endroits, peignant assez heureusement les différentes situations d'un coeur amoureux : mais je ne sçais pourquoi cet Auteur étoit courroucé contre Thibaut ; il le maltraite depuis le commencement de son Livre jusqu'à la fin.

L'Abbé Choisi (*a*) dans l'Histoire de Saint Louis, & Auteüil dans celle de la Reine Blanche, n'ont point oublié le petit Roman. Auteüil (*b*) s'est appuyé d'une Chronique, qui m'a semblé être l'original ou plûtôt la copie de ce que celles de S. Denis ont rapporté de l'amour & des Chansons de Thibaut ; ce que j'ai allégué contre celles de Saint Denis, détruit également celle-ci.

Quelque étranger que paroisse ce fait à l'Histoire d'Angleterre, néanmoins son nouvel Historien (*c*) auroit été fâché de perdre de vûe, ou de contredire en cela son modéle Matthieu Paris ; il a parlé

(*a*) Liv. 1. pag. 12.
(*b*) Preuv. pag. 29.
(*c*) Rapin Thoiras, tom. 2. liv. 8. pag. 320.

des amours de Blanche & de Thibaut du même ton, & dans les mêmes circonstances que lui; tant il est vrai qu'une calomnie, toute atroce qu'elle soit, trouve toujours quelqu'un qui l'adopte avidement, & qui la protége; tant il est vrai encore que les Princes les plus vertueux sont à plaindre d'être exposés aux traits dangereux d'un Ecrivain, qui, livré à sa passion, reçoit avec joye, & sans examen les bruits les plus injustes & les plus faux.

Enfin le Pere Daniel (a) ne s'est point écarté de la route tracée. « Selon les Mé-» moires du tems, dit-il, il n'y a nul » lieu de douter de l'inclination du Com-» te de Champagne pour la Reine; mais » on n'y voit rien qui marque qu'elle y » ait correspondu en aucune maniere. »

Si cet Historien n'avoit point eû trop de confiance aux grandes Chroniques, qu'il regardoit comme des Monumens & des Mémoires du tems, non-seulement il auroit vû qu'il y a lieu de douter de l'inclination du Comte de Champagne, mais il l'auroit rejettée comme une

(a) Histoire de France, tom. 3. pag. 4.

Fable qui s'étoit insinuée dans notre Histoire sans aucune autorité légitime.

Par cette suite d'Historiens, on voit que la plûpart ont été séduits par les grandes Chroniques ; & les Auteurs de celles-ci par Matthieu Paris, qui ne produit de ce qu'il allégue qu'un oüi-dire. Après avoir détruit ce que l'un & l'autre ont avancé, je crois que le Roman ne peut plus subsister. Heureux si ma Lettre montre à ceux qui écriront dans la suite l'Histoire de Saint Louis, l'écueil dans lequel les Historiens sont tombés jusqu'à présent.

Désormais il faudra raisonner tout différemment, que l'on n'a fait sur les causes des grands évenemens, qui arriverent pendant la Régence de la Reine Blanche, il faudra donner aux services que Thibaut lui rendit, un motif plus vrai & plus solide, que celui qu'on avoit imaginé ; en un mot, il faut renverser toute la politique des premieres années du Regne de S. Louis. C'est ainsi qu'une erreur qui se glisse dans l'Histoire en corrompt au loin la pureté. J'ai l'honneur d'être, &c.

*A Paris ce 10. Juillet 1737.*

SECONDE



# SECONDE LETTRE,

## EN

## *REPONSE, du R. P. le Peletier, Chanoine Regulier de la Congregation de Sainte Geneviéve, imprimée dans le Mercure de Juin* 1738. *pag.* 1120.

L'AUTEUR de l'*Examen critique* des Chansons de Thibaut, Roy de Navarre, & Comte de Champagne, entreprend une chose bien hardie. On a cru jusqu'à présent que ces Chansons, ou la plûpart, s'adressoient à la Reine Blanche, Mere de Saint Louis. Il prétend que c'est un préjugé fondé sur un Roman. Est-ce donc-là comme l'on traite nos vieilles Chroniques, & des Historiens respectables par leur science & par leur probité, qui nous apprennent que le Roy de Navarre fit des Chansons, parce qu'il aimoit la Reine Blanche? Cette Princesse étoit, selon l'Auteur même que je contredis, d'une grande beauté; mais son rang & sa sagesse

la rendoient inaccessible aux feux de Thibaut, qui n'en étoit que plus passionné. C'est le sujet de ses plaintes ameres. Il n'y a rien en cela qui ne convienne à la *Blonde couronnée*, (terme d'un Manuscrit semblable pour le reste aux autres Manuscrits, qui disent *coulorée*) du Roy de Navarre. Quand même la Reine auroit eu en 1235. (*a*) 50. ans, & 15. ans de plus que Thibaut, lorsqu'il fit ses Chansons, n'a-t-elle point pû conserver jusqu'à cet âge des charmes qui l'ont dû faire traiter par notre Poëte amoureux, de *jeune*, de *gracieuse*, &c ? Il dit qu'elle *est sans expérience*, parce que son cœur chaste ne s'étoit pas laissé séduire par les attraits de l'Amour. D'ailleurs, qui nous assûrera que la Chanson, où Thibaut traite sa Dame de jeune & sans expérience, a été faite pour Blanche âgée de 50. ans ? Il a pû écrire cela lorsqu'elle n'avoit que 30. ou 35. ans. On lui reproche un amour criminel pour Blanche dès l'année 1226. le bruit même courut que

(*a*) Elle est née en 1188. *voyez* Bollandus, 30. May, pag. 291.

sa passion pour cette Princesse, l'avoit porté à empoisonner Louis VIII. mari de sa Dame. Ce bruit étoit mal fondé; mais ce qui paroît certain, c'est que Thibaut, contre son serment, laissa le Roy à Montpensier en Auvergne, pour aller voir la Reine, & que cela lui attira de la part de cette Princesse, des Princes & des Grands du Royaume, plusieurs affronts, & la haine de tout le monde.

J'ai pour garants des Monuments certains du tems dont je parle. Qui osera s'inscrire en faux contre une telle autorité? Si toutes les Legendes de nos vieux Breviaires, & les Décretales, jusqu'à Sirice, eussent pû trouver un tel appui, on n'auroit jamais osé les abandonner à la crédulité des tems d'ignorance, ou aux préjugés, souvent intéressés, de quelques Modernes. Ce n'est point préjugé ni manque de réflexion, ou de connoissance, qui a fait écrire jusqu'à présent, que Thibaut, Roy de Navarre, & Comte de Champagne, sixiéme du nom, aimoit la Reine Blanche, & qu'elle avoit été l'objet de ses Poësies & de ses soupirs. Cependant l'Auteur que j'at-

taque, regarde cela comme une Fable; dont il a fait inventeur Matthieu Paris, Moine de Saint Alban; il ajoûte qu'il ne parlera point de toutes les calomnies accumulées par ce Religieux Anglois contre la Maiſon de Philippe Auguſte. Je laiſſe à l'Auteur à prouver ce qu'il avance contre le célébre Matthieu Paris. Je crains qu'il ne ſoit lui-même accuſé juſtement de noircir ſans ſujet la réputation d'un Religieux célébre par ſa ſcience, & par la ſageſſe de ſa conduite.

Matthieu Paris fut choiſi en 1248. du conſentement du Pape Innocent IV. pour réformer les Moines de Holme. (c'eſt Stokolm.) Il étoit ſi conſidéré par Henri III. Roy d'Angleterre, qu'il l'admettoit ſouvent dans ſon Palais, dans ſon cabinet, & par-tout où il étoit. C'eſt, dira quelqu'un, l'attachement pour ce Prince, qui a preſque toujours fait la guerre à la France, qui rend ſuſpect Matthieu Paris, d'écrire d'une maniere injurieuſe à la Maiſon Royale de France? mais ſes Livres le juſtifient aſſez. Il n'oublie pas les défauts de Henri III. On voit dans ſes Ecrits les plaintes des Anglois contre leur Roy, & la néceſſi-

té de réformer son Royaume. S'il eût caché les fautes des personnes qu'il avoit intérêt de ménager, la postérité l'auroit regardé comme un Ecrivain de parti, parce qu'il est resté d'autres Monumens du tems, (*a*) qui nous découvrent les abus, qui régnoient en Angleterre & à Rome.

D'ailleurs, quel coup peut porter contre la Reine Blanche le récit des amours du Roy de Navarre ? Tout ce qu'on en conclura, c'est que ce Prince aimoit Blanche : cela montre la foiblesse de l'un, & releve la vertu de l'autre, qui n'a point répondu à l'inclination du Roy de Navarre : peut-être cependant qu'elle s'en est servie pour le faire rentrer dans la soumission, qu'il devoit au Roy de France. Ce qui doit encore faire voir l'injustice du soupçon de partialité contre l'Historien Anglois, c'est qu'il étoit estimé de Saint Louis, & par conséquent de Blanche sa mere. Ce Prince voulant aller à la Croisade, & sçachant que Haquin, Roy de Norvege, avoit le même dessein, il lui envoya Matthieu

(*a*) Fleuri sur l'an 1227. &c. 1253. &c.

Paris, afin qu'il l'engageât à unir ses forces avec celles de la France. Cet Auteur étoit donc un homme d'un mérite particulier, instruit de ce qui se passoit dans les différentes Cours de l'Europe : ainsi le P. Daniel, M. Fleury, & les autres Anciens & Modernes, ont eu raison de prendre pour guide d'une partie de leur Histoire Matthieu Paris. Baronius & Bellarmin, qui ont vû avec peine, que la Cour de Rome n'étoit nullement ménagée dans l'Ouvrage de cet Anglois, ont soupçonné qu'une main hérétique y avoit ajouté ces traits fâcheux : mais Casaubon (*a*) leur a répondu, que les Manuscrits montroient que l'Editeur n'avoit rien ajouté au texte original.

J'ai déja dit, que Matthieu Paris n'est pas le seul qui parle des défauts de la Cour de Rome dans le treiziéme siécle. Quand la vie de Saint Edme, Archevêque de Cantorberi, que j'ai composée, paroîtra, on y trouvera de nouvelles preuves de ce que je soutiens. Il faut donc convenir avec Baronius (*b*), sans excep-

(a) *Prolegomena, &c. Annales Baronii, 1655.*
(b) *In an. 996, n. 63. p. 1055. Col. Agrip. 1609.*

ter, comme lui, les endroits où Matthieu Paris reprend la conduite des Romains, que son Livre est un Livre d'or, composé presque mot à mot, de Monumens publics. Matthieu Paris passoit pour un prodige de son siécle, parce qu'il étoit non seulement Historien, mais encore Théologien, Orateur, Poëte, & Mathématicien. Si Joinville, & quelque autre Auteur contemporain, ne parlent pas des amours de Thibaut, ce n'est pas une conséquence que l'Histoire en soit fausse; c'est, ou parce qu'ils l'ont ignorée, ou qu'ils n'ont pas jugé à propos d'en parler. Joinville ne dit presque rien du Sacre de Saint Louis, & parle encore moins de ce qui le précéde. Il passe sous silence la révolte du Roy de Navarre en 1235. c'étoit cependant-là le lieu de parler de l'inclination de ce Prince pour la Reine Mere, & des affronts qu'elle lui attira.

Matthieu Paris n'est pas le seul Ecrivain contemporain maltraité par notre Auteur. Philippe Mouskes, Evêque de Tournai, qui passe pour un Personnage sçavant & discret, digne par conséquent d'être cru dans ce qu'il nous raconte des

affaires de ſon tems, eſt traité *d'Hiſto-rien avide de Fables.* J'avoue que les Sçavans l'abandonnent, quand il parle des choſes éloignées de pluſieurs ſiécles du ſien. Il n'eſt pas même dans le reſte exempt de fautes, non plus que Matthieu Paris, ainſi que les Auteurs les plus graves, en quelques circonſtances, ou dans des Dates : M. Du Cange a fait imprimer de cet Auteur, ce qui regarde les Empereurs de Conſtantinople, François. Le reſte eſt encore manuſcrit, au moins pour la plus grande partie. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des choſes importantes ; mais ſon langage en Vers François, eſt inintelligible pour la plûpart des Lecteurs.

L'Auteur que je combats, qui cite lui-même l'Ecrit de Philippe Mouskes, ſous le nom d'Hiſtoire de France, n'auroit pas dû le confondre avec la bonne Chronique, dont Fauchet ſe ſert en parlant des Vers du Comte de Champagne. L'affront fait à ce Prince, ſelon la Chronique, étant différent de ceux dont l'Hiſtoire de l'Evêque de Tournai parle, étoit une ſeconde raiſon pour diſtinguer ces deux Ouvrages. Il me ſemble

encore que, si la Chronique eût été en Vers François, Fauchet n'auroit pas manqué d'en avertir, à cause que la chose n'est pas ordinaire. Enfin, l'Auteur de l'*Examen critique* remarque, que Philippe Mouskes ne dit pas, que l'amour ait été le motif des mauvais traitemens, que Robert, Frere de Saint Louis, fit essuyer à Thibaut. Pourquoi donc s'imaginer que l'anonyme de Fauchet, qui le dit, est le même que Philippe, qui n'apporte aucun motif de la colere de Robert ? Fauchet ne connoissoit-il pas l'Histoire de cet Evêque ? S'il eût pû prévoir les conjectures du Critique, il n'auroit pas manqué de nous avertir, que sa bonne Chronique est bien différente de l'Histoire de Philippe Mouskes ; ce Prélat ne parlant point des amours du Roy de Navarre, l'Auteur de l'*Examen critique* n'auroit pas dû, ce me semble, le maltraiter autant que les Historiens qui nous les apprennent ; mais ce qui lui paroît indigne d'un bon Historien, c'est que *les Halles n'offrent point de Scene plus basse, que celle que Philippe Mouskes fait jouer aux plus grands Seigneurs de la Cour, con-*

*tre un Roy*, *parent de la Maiſon Royale de France* L'Auteur avoit dit auparavant que Philippe écrit en quelque endroit de ſon Hiſtoire, que Robert ordonna à ſes valets de jetter des guenilles, des ordures, des boyaux à Thibaut, & de couper la queue de ſon Cheval. Où eſt donc la ſcene la plus baſſe que jouent les plus grands Seigneurs de la Cour ? Ce ſont les valets qui la jouent, & ils n'agiſſent qu'après un ordre général de leur Maître, d'inſulter de leur mieux le Roy de Navarre. Robert n'avoit alors que 19. ans. Voici les paroles de Philippe Mouskes.

*Rob. frere du Roi commanda*
*A ſes vallais quil li* ( Thibaut ) *feiſſent*
*Tres tout le honte ql peuiſſent*
*Et qn li quens sen dut aller*
*Cil li vinrent a l'encontrer*
*Si fu gietes de paleſtiaus*
*Et de cinces & de boiaus*
*Et ſi li trencierent il droi*
*La Keue de ſon palefroi, &c.*

Il ne s'agit point-là, au moins expreſſément, des amours ni des Chan-

ſons tendres du Roy de Navarre pour la Reine Blanche ; cependant le fait n'en eſt pas moins certain, & la grande Chronique de France, que Fauchet appelle une bonne Chronique, ne l'a avancé qu'après des monumens autentiques. Il n'y a pas encore cent ans, qu'on voyoit dans une Salle du Palais des Comtes de Champagne & de Brie à Provins, les Chanſons de Thibaut écrites ſur la muraille. Je le ſçais de M. Ruffier même, qui les a vûes ; mais ce qui reſtoit du Château des Comtes a été ruiné depuis, pour faire les Claſſes du Collége des PP. de l'Oratoire de Provins : j'ai remarqué ces choſes en écrivant contre les Mémoires de M. Baugier (*a*).

Laiſſons-donc les Hiſtoriens en poſſeſſion de raconter l'amour du Roy de Navarre pour la Reine Blanche, comme je penſe qu'il faut les y laiſſer ſur le lieu de la naiſſance du Roy ſon Fils à Poiſſy. L'Auteur de l'*Examen critique* dit, « qu'il » faudra raiſonner tout différemment que » l'on n'a fait, ſur les cauſes des grands

(*a*) Mercure de 1722. Juin, pag. 61.

» Evenemens, qui arriverent pendant la
» Régence de la Reine Blanche; mais je crois que le principal ressort des évenemens, qui ont troublé la France pendant la Minorité de Saint Louis, est l'ambition & la jalousie des Grands, qui souffroient avec peine, qu'une Etrangere fût la Maîtresse du Royaume. Pour ce qui est du Comte Thibaut, il fait le personnage d'un homme leger & inconstant, tantôt rebelle au Roy, tantôt fidéle sujet. On lui donne la gloire d'avoir averti S. Louis, que les Seigneurs avoient conspiré de l'enlever à Montlhery.

*A l'Abbaye de Chatrices, près Ste Menehoud, le 1. Mars 1738.*

---

*RE'PONSE de l'Auteur de l'Examen critique.*

LES Réflexions du R. P. le Pelletier contre mon Systême, au sujet des Chansons du Comte Thibaut, ne m'ont point ébranlé; je persiste à soutenir, qu'aucune des Chansons de Thibaut n'a été faite pour la Reine Blanche; il n'y

a rien dans l'Ecrit du P. le Pelletier qui doive me faire changer de sentiment : en vain s'appuye-t-il de l'autorité de Matthieu Paris, & de celle de Philippe Mouskes, j'ai prévenu (*a*) dans mon *Examen critique*, &c. cette foible objection. Ces deux Historiens peuvent être dignes de foi en plusieurs faits qu'ils racontent, mais ils ne le sont point dans ce qu'ils disent de Thibaut, Auteur des Chansons dont il s'agit ; je le démontrerai encore plus clairement & plus en détail par des Lettres & des Monumens du tems, dans mon Histoire des Comtes Souverains, Feudataires, & Héréditaires de la Champagne & de la Brie, laquelle est fort avancée.

M. Billat, Chanoine Régulier de Provins, dont j'estime les lumieres, m'a envoyé une Critique plus spécieuse à certains égards, que celle du P. le Pelletier. J'y ai trouvé un raisonnement & une objection solides en apparence, ausquels je répondrai par occasion en cet endroit. « Ne se peut-il pas faire, » dit-il, que Thibaut ait aimé la Reine, » en dessein de l'épouser, & non dans

(*a*) Pag. 13. 21.

» des vûes criminelles, telles que Mat» thieu Paris les lui impute ? » A quoi je répons, que si l'on fixe avec l'Historien Anglois, le tems des amours de Thibaut, au Siége d'Avignon, le Roy vivoit. Thibaut par conséquent ne pouvoit point penser à se marier avec la Reine son Epouse. Si cet amour n'a éclaté qu'en l'année 1231. ou 1232. selon les Chroniques de Saint Denis, alors Thibaut étoit marié avec Agnès de Beaujeu ; en ayant été séparé, il épousa peu de tems après, Margueritte, fille d'Archambaut de Bourbon, comme je l'apprends par leur Contrat de mariage, que j'ai trouvé dans un Cartulaire de la Bibliotheque du Roy.

Le P. le Pelletier peut tirer de ce raisonnement, les conséquences qui en naissent ; il verra, qu'il n'a pas combiné juste toutes les circonstances de la Vie de Thibaut, en écrivant ses Réflexions contre mon Systême, qu'il sera forcé d'adopter, lorsqu'il y aura pensé plus sérieusement.



# TROISIE'ME LETTRE,

## *Du R. P. le Peletier.*

LEs raiſons que j'ai expoſées contre ce que l'Auteur de l'*Examen critique* appelle *Syſtême*, au ſujet des Chanſons du Comte Thibaut, ne l'ont point ébranlé. *Je perſiſte*, dit-il, *à ſoutenir qu'aucune des Chanſons de Thibaut, n'a été faite pour la Reine Blanche.* Quelle eſpéce d'intrépidité eſt-ce là ? Donner au Public des conjectures qui démentent des Auteurs auſſi reſpectables que Matthieu Paris, Philippe Mouskes, & d'autres Contemporains, qui nous apprennent, que Thibaut a fait des Chanſons amoureuſes en faveur de Blanche, & n'être pas ébranlé ? L'Auteur appelle ces autorités *foible objection*. Cependant il avoue que « Matthieu Paris & Philippe Mouskes peuvent être dignes de » foi, en pluſieurs faits qu'ils racontent ; » mais ils ne le ſont point dans ce qu'ils

» disent de Thibaut ; & pourquoi cela ? L'Auteur de l'Examen n'en apporte aucune raiſon ſolide. Je crois avoir répondu à toutes ſes difficultés, d'une maniere qu'il ne peut ſe diſpenſer de repouſſer par des preuves convaincantes ce que j'ai dit contre ſa Critique.

Je ſouhaite plus qu'aucun autre, que l'Hiſtoire des Comtes de Champagne du même Auteur paroiſſe ; mais afin que le Public la reçoive avec plaiſir, il eſt à propos que l'Auteur faſſe voir auparavant, par une bonne réponſe à ma Lettre, qu'il ne s'abandonne point dans ſon Hiſtoire à des conjectures qui contrediſent des Auteurs contemporains, ou preſque contemporains. Il n'y a que les raiſons les plus fortes qui doivent nous contraindre de rejetter leur témoignage.

J'ai prouvé que Matthieu Paris étoit également conſidéré par le Pape & par les Rois de France & d'Angleterre ; c'eſt à l'Auteur à prouver, comme je l'en ai averti dans ma Lettre, *les calomnies accumulées de ce Religieux, contre la Maiſon*

*Maison de Philippe Auguste.* Son silence est sa condamnation, sur-tout dans une accusation aussi atroce. Que l'Auteur confonde l'Histoire de Philippe Mouskes avec une Chronique, qui est un autre Ouvrage, ce n'est point une chose fort importante. Mais lorsqu'on veut déchirer la réputation d'un Auteur célébre, il faut prouver ce qu'on a avancé, ou se retracter; que faut-il de plus pour ébranler l'Auteur de l'*Examen Critique*?

Voilà des objections véritablement solides contre cet Ecrit: pourquoi donc l'Auteur s'arrête-il à répondre à une objection, qui n'a de *solidité qu'en apparence*? J'estime, comme lui, les lumieres de M. Billat, sur-tout lorsqu'il parle de Provins; mais il n'a pas assez examiné la Vie de Thibaut le Posthume; il paroît que non seulement Blanche étoit mariée en 1226. mais que Thibaut même étoit aussi marié à Agnès de Beaujeu, dont il eut une fille, qu'il accorda en 1225. au Comte de Bourgogne. L'Auteur me fera plaisir de donner des preuves qu'Agnès a été véritablement

séparée de Thibaut. Je me souviens seulement d'avoir lû, qu'on avoit entrepris cette séparation; mais je n'ai point sçu que cela ait été exécuté. Je me contente de dire, dans mon Histoire des Comtes de Champagne, que Thibaut se maria à Marguerite de Bourbon au mois de Mars de l'année 1232. un an après la mort d'Agnès, qui fut enterrée à Clairvaux.

Je ne sçais quelle conséquence l'Auteur veut que je tire *de ce raisonnement*, ni en quoi *je n'ai pas combiné juste toutes les circonstances de la Vie de Thibaut*. L'Auteur finit sa prétendue Réponse, en disant que *je serai forcé d'adopter son sentiment, lorsque j'y aurai pensé plus sérieusement*. Ce sentiment est trop nouveau & trop mal fondé, pour être embrassé par une Personne qui trouve dans de très-anciens Monumens le sentiment qu'il doit suivre.

Je n'ajoûterai à ma premiere Lettre, que le témoignage d'un ancien Auteur, pour prouver que Thibaut a fait des Chansons en faveur de Blanche. Il est

dans les Notes de Claude Ménard sur Joinville (*a*), sur l'an 1230.

En tel point fu li quens Tibault,
Quil ala nus comme un Ribaut, &c.
Ne je nay en nuli fiance,
Fors qu'en la Raine de France,
Celle li fut loyale amie, &c.

(*a*) *Belle Edition de 1668. in fol. pag. 374.*





# QUATRIE'ME LETTRE,

## *De l'Auteur de l'Examen Critique.*

CETTE Réponſe, Monſieur, n'eſt point nouvelle pour vous ; j'ai eu l'honneur de vous l'envoyer à Chatrices, dès le mois de Decembre dernier : vous me mettez dans une eſpéce d'obligation de la publier, en diſant, *que mon ſilence fait ma condamnation*. Il eſt dur de ſe voir condamné de quelque façon que ce ſoit ; ainſi malgré mon éloignement pour les Diſputes publiques, parlons donc tout haut, puiſque vous le voulez.

Il eſt queſtion, Monſieur, de ſçavoir ſi Thibaut, Comte de Champagne, a fait quelques Chanſons pour la Reine Blanche, Mere de Saint Louis, & cette queſtion eſt aiſée à décider ; il n'y a qu'à lire celles qu'il a compoſées : ſi vous aviez pris cette peine, vous n'auriez plus de doute ; vous auriez vû qu'il n'y en a aucune que l'on puiſſe appliquer à la Reine, d'où j'ai

conclu, qu'il n'en a point été amoureux. C'eſt-là mon principal argument, ſur lequel eſt fondée *cette eſpéçe d'intrépidité* que vous me trouvez.

Cet argument acquiert une évidence ſenſible par la publication de ces mêmes Chanſons. Chacun eſt en état de ſe convaincre par ſoi-même, qu'en effet il n'y en a pas une, que l'on puiſſe raiſonnablement ſuppoſer avoir été addreſſée à la Reine : cette ſeule obſervation anéantit le Roman amoureux, que l'on avoit édifié ſur un principe viſiblement faux.

Comme vous n'avez pû attaquer ce que j'ai dit ſur ces Chanſons, ni renverſer les argumens que j'en ai tirés, vous avez invoqué l'Hiſtorien Anglois, Matthieu Paris; vous avez penſé, qu'en, faiſant ſon éloge, ces louanges *étoient des objections véritablement ſolides contre mon Ecrit :* perſonne ne le penſera avec vous; un Auteur peut avoir été un habile homme, & avoir erré en quelque partie.

Vous avez fait aux Echos même, des plaintes ameres, de ce que je n'ai

pas répondu plus au long à vos objections : plusieurs raisons m'en dispensoient. 1°. Je n'ai point regardé le Panégyrique de Matthieu Paris, comme une objection. 2°. Il n'a point parlé des Chansons dont il s'agit. Enfin, j'avois prévenu dans mon *Examen critique*, vos allégations ; j'y avois répondu d'avance ; de sorte que pour vous satisfaire aujourd'hui, je suis obligé de tomber dans des redites.

Voici donc encore une fois ce que Matthieu Paris a écrit sur les Amours du Comte de Champagne pour la Reine. *Tunc* (a) *Ludovicus Rex ad quandam Abbatiam Muntpensier appellatam. . . . se contulit ; ubi venit ad eum Henricus Comes Campaniensis. . . petens licentiam ad propria remeandi. Cui cum licentiam Rex vetuisset, . . . tunc Comes, ut fama refert, procuravit Regi venenum propinari, ob amorem Reginæ ejus, quam carnaliter, illicitè adamavit.*

Tel est le langage de l'Historien, pour lequel vous exigez une confiance & une

(a) Histor. Maj. an. 1226. pag. 330.

déférence entieres, & dans lequel nos Historiens ont puisé cette Fable. Son autorité ne peut se soutenir un seul instant; il n'y a pas un mot, qui ne soit une bévûë à l'endroit de son Histoire, où il a glissé ce trait : reprenons ce passage mot à mot, & montrons-en toutes les fautes, afin qu'il n'abuse plus les Historiens, qui écriront dans la suite.

« Le Roy Louis VIII. se retira, dit-il, » dans l'Abbaye de Montpensier : *ad quandam Abbatiam Muntpensier appellatam se contulit.*

Premiere erreur, il n'y eût jamais d'Abbaye dans Montpensier.

« Henry, Comte de Champagne, » vint l'y trouver; *Ubi venit ad eum Henricus Comes Campaniensis.*

Seconde erreur, le Comte de Champagne, qui étoit avec Louis VIII. au Siége d'Avignon, se nommoit Thibaut & non pas Henry.

« Le bruit court, *fama refert*, que le » Comte prit le congé, que le Roy ne » vouloit point lui donner, & qu'il se » retira après lui avoir fait prendre un » breuvage empoisonné, pour l'amour

» de la Reine, qu'il aimoit charnelle-
» ment & illicitement, *quam carnaliter & illicite adamavit.*

Tout Ecrivain rougiroit de rendre en notre langue, ce que ce Moine paſſioné a ajoûté, quelques pages après, où il dit ſans aucune pudeur : « Que Thibaut
» n'étoit pas le ſeul, qui partageât les
» faveurs de la Reine, qu'on diſoit auſſi,
» qu'elle les prodiguoit au Legat Ro-
» main. *Hæc Domina, ut dicebatur, tam dicti Comitis, quam Legati Romani ſemine polluta metas tranſgreſſa fuerat pudicitiæ.*

Quel amas d'ordures & de crimes, un Hiſtorien peut-il ſans frémir les écrire, lorſqu'il n'en a pas des preuves convaincantes ! Hé ! quelles preuves celui-ci donne-t-il ? Un oui-dire obſcur, dont il eſt peut-être l'inventeur : je veux, qu'il ne le ſoit pas. Un bruit populaire ſouvent faux dans ſa ſource, toujours caché dans ſon cours, ſuffit-il pour débiter, & pour faire croire de pareilles infamies ? L'Hiſtoire eſt-elle donc ſemblable à la Satire, doit-elle lancer dans les ténébres ſes traits les plus envenimés ?

Etes-vous d'humeur, Monſieur, d'accepter pour garant d'une pareille noirceur, un prétendu oui-dire, ſur le fondement duquel votre Hiſtorien verſe à pleine coupe, le poiſon d'une calomnie, dont l'impreſſion rejaillit ſur la perſonne de la Reine ? Car en ajoûtant foi à l'amour, dont Thibaut, jeune Chevalier riche & magnifique, brûloit pour elle ; en croyant que cet amour en a fait un Empoiſonneur, un Parricide ; Blanche n'eſt plus cette Reine, reſpectée dans l'Hiſtoire par ſa piété & par ſes vertus ; c'eſt une Frédegonde, une Brunehaut.

A Dieu ne plaiſe, dites-vous, que ce ſoit-là votre penſée ; la Reine ne participoit point aux crimes de ſon Amant, elle ne faiſoit pas la moindre attention à ſa folie ? On pourroit le croire, ſi la prétendue folie de ſon Amant n'eût duré que quelques jours ; mais ſi elle a continué pendant des années entieres, votre fiction n'eſt plus de miſe.

Il vous eſt permis d'ignorer ce que c'eſt que l'amour, & quelles en ſont les maximes : en voici une certaine.

Quand on eſt ſans eſpérance,
On eſt bientôt ſans amour.

Un Amant qui n'eſt pas écouté favorablement, renonce promptement à ſa paſſion. S'il étoit vrai que Thibaut eût été autant & auſſi long-tems amoureux, que le Moine Anglois le ſuppoſe, il étoit donc aimé, c'eſt une conſéquence aſſûrée. Vous ſeriez fâché qu'on le crût de la Reine; cependant votre crédulité en cet Hiſtorien, & en ſon ouidire, vous conduit-là. Continuons à le ſuivre pas-à-pas dans ſes autres bévûes.

Thibaut ayant empoiſonné le Roy, par amour pour la Reine, ce crime exécrable fut ſans doute, ou récompenſé, ou puni par celle pour qui il avoit été commis? Point du tout, on n'en fit pas la moindre recherche. Le criminel, qui auroit dû ſe rendre à la Cour, auprès de l'objet de ſa paſſion, arriva tranquillement dans ſon Comté de Champagne: *in propria venit*, dit l'Hiſtorien anonyme des Geſtes de Louis VIII. Il n'y a rien à oppoſer à un témoignage ſi précis.

Matthieu Paris lui-même a fait une

espéce de retractation des faussetés horribles qu'il venoit d'avancer. Après avoir fait de Thibaut, comme vous venez de le voir, un amoureux fol & furieux, à qui les plus grands crimes n'ont rien coûté pour plaire, dit-il, à la Reine, il renverse ces idées dans le récit qu'il fait des suites, qu'eut la mort du Roy. « La » Reine, dit-il, manda les Grands du » Royaume, pour faire sacrer son Fils : la » plûpart des Grands Barons, le Duc » de Bourgogne, le Comte de Cham- » pagne, celui de Bar, & presque tous » les autres refuserent d'y venir. »

De l'aveu même de cet Historien, le Comte de Champagne fut convoqué pour le Sacre du Roy.

Il est vrai, & d'autres monumens nous instruisent, que peu de jours après, que Thibaut se fut retiré de l'armée, le Roy mourut entouré d'une partie des grands Seigneurs de son Royaume, ausquels il donna l'ordre de presser le Couronnement de son Fils ; l'Archevêque de Bourges, celui de Sens, les Evêques de Beauvais, de Noyon, de Chartres ; Philippe, Comte de Boulogne ; Gautier, Comte de Blois ; le Sire de

Coucy, le Comte de Montfort, Archambaut de Bourbon, Jean de Nesle, & Etienne de Sancerre, furent ceux qu'il en chargea : sur ses ordres ils écrivirent à Thibaut, leur ami, *Nobili viro & amico Theobaldo*, le priant de se trouver à Rheims au jour marqué pour cette cérémonie : *Affectuosè rogamus & requirimus, quatenus prefata die eidem coronationi velitis personaliter interesse.* Si Matthieu Paris eût été convaincu de la vérité des faits, qu'il venoit de débiter, auroit-il pensé, que la Reine eût mandé l'assassin du Pere au Sacre du Fils ? Si Thibaut eût paru criminel aux Barons, dépositaires des dernieres paroles du Roy, lui auroient-ils envoyé les Patentes d'invitation, qui furent inutiles, car Thibaut ne vint point au Sacre ? Embarrassé dans la Ligue, qui éclatta en ce tems, & qui avoit été nouée dès le vivant du Roy il se cantonna avec les Rebelles.

On voit par des Lettres de Pierre, Duc de Bretagne, & d'Hugues de Lesignan, du 2. Mars 1226. (1227. nouveau style,) qu'au commencement de la Ligue il fut député par eux, pour

venir demander une Tréve, pendant laquelle le Roy devoit se retirer au-delà de Chartres, ou d'Orleans : *Dedimus licentiam*, disent ces Lettres, *Theobaldo nobili viro Comiti Campanie, capiendi treugas cum Domino Rege Francie.* Sa Personne n'eût point été assez agréable à la Cour pour l'y envoyer, afin d'obtenir une Tréve, s'il eût véritablement empoisonné le Roy : il n'auroit pas embrassé si légerement la Ligue, qui vouloit enlever la Régence du Royaume à Blanche, s'il l'avoit aimée.

Cette Députation néanmoins servit à le détacher des Rebelles : la prudence, la politique de la Régente du Royaume, les conseils de Blanche sa Mere, Princesse des plus sage, des plus vertueuse, & attachée à la Cour, l'en retirerent. Les Confédérés se tournerent aussi-tôt contre lui, ils lui opposerent Aélide, Reine de Chipre, qui étoit arrivée depuis quelque tems en Champagne, pour y faire valoir ses droits sur cette Province ; il se vit investi par ses ennemis, ausquels il ne pouvoit résister. Dans cette extrémité, le Roy, par les conseils de la Reine, lui tend une main

ſécourable, & le délivre.

Pour peu qu'on reflêchiſſe à ces mouvemens, ſur leſquels je paſſe rapidement, parce que vous en ſçavez l'Hiſtoire mieux que moi, le récit de Matthieu Paris ſe diſſipe en fumée; on voit qu'il n'a rien dit de raiſonnable en cet endroit; auſſi a-t-il parlé d'après un *oui-dire*, vrai ou prétendu.

Les Vers (*a*), que vous avez pris dans les Obſervations de Ménard ſur Joinville, ne diſent point que Thibaut ait été l'Amant de la Reine, mais ſeulement, que la Reine étoit ſa *loyale amie*; ce qui eſt fort différent de ce que vous prétendez dire, quoique véritable en ſoi. Nous venons de voir qu'elle l'avoit dégagé des ennemis qu'il s'étoit attirés en la ſervant; en quoi elle fit une action de *loyale amie*, & d'une bonne Souveraine envers ſon Vaſſal. Comment avez-vous pû donner ces Vers pour preuve, *que Thibaut a fait des Chanſons en faveur de Blanche?* Je n'ai point l'oeil aſſez perçant, pour y appercevoir, qu'il

(*a*) M. le Préſident Bouhier m'a fait remarquer que Borel (*Gloſſaire*, *pag.* 604.) a rapporté les mêmes Vers.

lui ait fait la *faveur* de la chanter ; ces Vers ne le disent point. Philippe Mouskes vous est encore d'une plus foible ressource, pour prouver cette *faveur* de Thibaut à la Reine ; il n'a parlé ni de ses chants, ni de ses amours. J'ai eu occasion de relever une autre Fable, qu'il a débitée ; sur quoi vous criez contre moi *au calomniateur* ; vous m'accusez d'avoir voulu *déchirer sa réputation*, *par une accusation aussi atroce*. M. Ducange avoit dit avant moi, que l'Histoire de Mouskes contient plusieurs Fables ; à l'abri d'un aussi grand Maître, je suis dispensé de toutes les réparations & de toutes les *rétractations* ausquelles vous me condamnez.

En bonne foi, Monsieur, si l'un de nous deux devoit réellement se rétracter, pensez-vous encore que ce fusse moi qui dûsse le faire ? Je vous en laisse l'arbitre, connoissant votre droiture. Les observations, que je viens de proposer, ne vous paroîtront peut-être plus de frivoles *conjectures*, *qui démentent des Auteurs aussi respectables*, *que Matthieu Paris & Philippe Mouskes*. Ces *conjectures* sont de véritables preuves, telles qu'on

peut les donner en matiere historique, & des démonstrations irréprochables, ausquelles je ne craindrai point de m'abandonner, quoiqu'elles *contredisent des Auteurs contemporains, ou presque contemporains*. Je manquerois aux régles de la saine critique, si je ne me servois de son flambeau, pour dissiper des erreurs grossieres.

Si vous aviez été informé d'une découverte, que M. de Sainte-Palaye a faite dans son Voyage à Rome, vous auriez eu à me proposer une objection, dont on peut être frappé. La bonne foi veut, que je ne vous la dissimule point, à condition que ma réponse la suivra immédiatement.

Ce Monsieur a trouvé, dans un des Manuscrits du Vatican, (*a*) dont l'écriture est de la fin du XIVe. siécle, comme vous en jugerez par le fragment, qu'il a eu la bonté d'en faire tirer, & que je rapporte ici, il a trouvé, dis-je, une Chanson (*b*) de Thibaut, où le Copiste s'est avisé d'écrire en tête ces mots : *Le*

(*a*) No. 1522. pag. 169. vo.
(*b*) La XLII. du recueil, pag. 97.

Roi

*Roy de Navarre à la Reine Blanche.* Voici ce fragment.

Le roi de navarre a la
roine blanche.

Dame une riens vous demant.

Si cette piéce paroît décisive d'abord, elle ne soutient pas le second coup d'oeil, on n'a même pas besoin d'une Louppe, pour en appercevoir les défauts.

Ce n'est qu'une copie, qui fut faite plus de cent ans après la mort de la Reine Blanche & de Thibaut; elle ne mérite pas la confiance, que l'on donneroit à une piéce originale, ou qui auroit été écrite du tems; elle prouve tout au plus, que le Copiste avoit ajoûté foi à un bruit assez ancien, dont Matthieu Paris avoit imbu le Public.

Dès le premier Vers de la Chanson, le Copiste a omis le mot *merci*, qui se lit dans tous les autres Manuscrits.

Dame une riens vous demant.

Pour que le Vers ait son nombre & sa mesure, il doit être ainsi ;

Dame merci une riens vous demant.

Quelle confiance peut-on avoir à un Scribe, qui bronche au premier pas ?

De toutes les Chansons, il ne pouvoit en choisir une, qui convînt moins, entre la Reine & Thibaut : ce n'est point une Chanson sérieuse, c'est un badinage, un *Jeu-parti*, où Thibaut demande à sa Dame, ce que l'Amour deviendra après leur mort ; la Dame lui répond : « Par Dieu, Thibaut, l'Amour n'a jamais fini sur terre, pour aucune mort, » & je ne sçais pourquoi vous faites cette question, vous n'êtes pas encore » trop maigre. » Thibaut reprend la parole : « Dame, dit-il, vous devez être » convaincue, que je vous ai trop aimée ; mais depuis que je vous aime » moins, j'ai repris ma graisse & mon » embonpoint. » Ensuite la Dame reproche à Thibaut, qu'il l'a trompée : le reste du Dialogue est dans le même goût, il est terminé par ces paroles, que la Dame dit à Thibaut : « Ne vous » chagrinez point de ce que l'Amour

» vous fait ſouffrir pour moi, car s'il » falloit que j'aimaſſe, j'ai un cœur qui » ne ſçait point diſſimuler. »

Si la Chanſon avoit été compoſée pour la Reine, Thibaut lui eût-il fait ouvrir le diſcours, par le jurement de *Par Dieu*? Quelle idée auroit-on d'une Princeſſe, qui écriroit de ce ton? La Dame après avoir badiné ſur ce que Thibaut n'eſt point maigri, elle finit la converſation par un trait d'une Coquette des plus rafinée, en lui diſant: *Que ſi elle aime un jour, il peut s'aſſûrer qu'elle a un cœur, qui ne ſçait point diſſimuler.* Parler ainſi, c'eſt entretenir l'eſpérance d'un Amant, que l'on feint de maltraiter.

Les ſentimens, les expreſſions de cette Chanſon contraſtent donc trop groſſiérement avec le caractere & la Majeſté de la Reine, pour n'être pas perſuadé, que c'eſt une folle imagination du Copiſte de la lui avoir adreſſée.

Cette adreſſe ne ſe trouve dans aucun des autres Manuſcrits plus anciens, que celui-là.

Le Copiſte a agi, comme il arrive quelquefois lorſqu'on intercepte des Lettres, ſans date, & ſans adreſſe; on leur

donne le jour & le nom que l'on veut ; mais comme de pareilles Lettres seroient sans autorité, il en doit être de même de la surprise de ce Copiste.

Les bons monumens, Monsieur, les Auteurs contemporains seront mes seuls guides dans tout ce que j'écrirai, sans pourtant m'y abandonner, jusqu'à la superstition, quand je verrai qu'ils choqueront la vrai-semblance & la vérité. Je vous ai, Monsieur, une véritable obligation de votre Critique ; elle m'obligera à peser tous les faits, dans le dernier détail ; mon Histoire y gagnera ; vous souhaitez, dites-vous, qu'elle paroisse bientôt, je la travaille de mon mieux ; mais elle ne verra peut-être la lumiere que trop tôt ; je tremble de la mettre au jour, dans un tems auquel quantité de célébres Historiens s'occupent à produire des chefs-d'œuvres.

Vous désirez encore, que je vous donne des preuves, qu'*Agnès de Beaujeu a été véritablement séparée de Thibaut* ; je vous les ai montrées, ces preuves, en passant ici. Vous vîtes des Lettres du Roy Saint Louis, du mois de Fevrier

1234. par lesquelles il engage Thibaut à rendre à la Comtesse de Troyes, *dilecte & fideli nostre Comitisse Trecensi*, les Juifs de la Champagne, qui lui appartenoient. La Comtesse de Troyes, désignée dans ces Lettres, ne peut être qu'Agnès de Beaujeu; d'où il faut conclure, qu'en 1234. elle vivoit encore séparée de Thibaut, qui s'étoit remarié en 1232. à Marguerite de Bourbon. Je vous montrai aussi une Lettre de cette même Agnès: *Ego Agnès Comitissa Campanie, &c.* du mois de Juin 1226. dans laquelle elle nomme Aélide, Reine de Chipre sa Maîtresse, *Domine Aelidi magistre mee*; puisqu'elle lui étoit si dévouée dès ce tems, elle étoit donc en désunion avec Thibaut son mari.

Il me reste à vous demander en grace, d'être persuadé, que la diversité, de nos opinions, n'altére en rien les sentimens d'attachement, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

*A Paris, ce 23. Fevrier 1739.*

*Un des Amis de M. le Président Bouhier, ayant bien voulu lui présenter de ma part les Lettres qu'on vient de lire, il eut la bonté de me faire une Réponse, dont je suis trop flatté pour résister à l'occasion & à l'envie, que j'ai de la rendre publique.*

# CINQUIE'ME LETTRE

## *De M. le Président Bouhier, au sujet des Lettres précédentes.*

J'AI, Monsieur, bien des remerciemens à vous faire de vos curieuses Dissertations sur l'objet des Amours du Comte Thibaut de Champagne. Je les ai lûes avec grand plaisir, & il me paroît difficile de ne se pas rendre à vos raisons, contre le préjugé commun. Ainsi je doute que le P. le Pelletier s'obstine davantage à le défendre. Il est surprenant que nos Historiens en ayent crû aussi légerement Matthieu Paris dans une affaire, qui méritoit bien d'être examinée de plus près pour l'honneur

de la Reine Blanche. Mais le défaut de la plûpart de nos Auteurs, est de manquer de Critique. Du reste, l'endroit de Borel, que je vous ai indiqué, ne méritoit pas que vous me fissiez l'honneur de faire mention(a) de moi. Mes études ont toujours été fort éloignées du détail de notre ancienne Histoire, que je n'ai jamais eu le loisir d'approfondir, comme je l'aurois souhaité. Pour l'Auteur de la Croisade de Saint Louis, dont vous m'avez envoyé un fragment, il a suivi le préjugé commun, & a fait comme nos Romanciers modernes, qui brodent à leur gré les amours de nos Princes & Princesses, sur le moindre indice qu'ils en trouvent. Mais quand on ne vous opposera, que de pareilles autorités, vous ne serez pas embarrassé de les couler à fond. Il est à désirer, que vous vouliez bien nous donner une Histoire du Comte Thibaut plus exacte, que ce que nous en avons. Personne n'est plus propre que vous à y réussir. Je compte que nous aurons ici dans peu de jours M. de Sainte Palaye, & nous y

(a) Pag. 62.

parlerons bien de vous, & de vos desseins littéraires. Personne assûrément ne s'y intéresse plus que moi, ni n'est plus parfaitement que je le suis, Monsieur,

Votre très-humble, & très-obéissant serviteur,

LE P. BOUHIER.

*Dijon, 23. Avril 1739.*

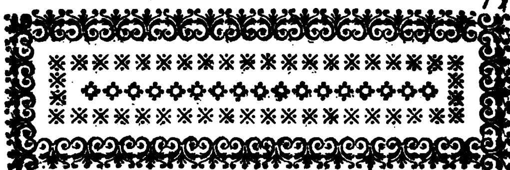


# RÉVOLUTIONS

DE LA

# LANGUE FRANÇOISE;

*Depuis* CHARLEMAGNE, *jusqu'à* SAINT LOUIS.



# RÉVOLUTIONS DE LA LANGUE FRANÇOISE.

IL n'eſt point d'objet plus digne de la curioſité d'un François, que de ſçavoir, quelles Révolutions la Langue qu'il parle a eſſuyées, avant d'arriver aux ſiécles, où elle a commencé de paroître à un certain point de gloire. Les Langues ont comme les Empires leur commencement, leur milieu, & leur fin. La nôtre, après bien des ſiécles & des viciſſitudes, eſt parvenue à un degré, où il eſt à ſouhaiter, qu'elle demeure tant que la Monarchie durera; mais avant d'être montée à cet état brillant, par quels abaiſſemens, & par quelles humiliations n'a-t-elle point paſſé? Elle a vû le Latin uſurper des fonctions, qu'elle ſeule devoit remplir & la ré-

duire en Maître tyrannique, aux ſeuls droits, qu'il ne pût lui enlever : ſes jours les plus beaux étoient réſervés au tems du plus grand (*a*), & à celui du (*b*) meilleur de nos Rois. J'entreprends d'en faire l'hiſtoire, à commencer à Charlemagne, pour la continuer juſqu'au régne de S. Louis.

Quand je dis la Langue Françoiſe, je ne prétends point parler des Jargons différens, que l'on parla en chaque Province, avant leur réunion ſous l'empire d'un ſeul Monarque ; j'entends ſeulement parler de la Langue, qui fut d'uſage à la Cour de nos Rois, & dans l'intérieur du Royaume.

Pour en marquer les différentes ſituations, je ſuivrai le fil de l'Hiſtoire, en conſidérant les monumens qu'elle me préſentera ſur le ſujet que je traite.

La Langue Françoiſe, au commencement du régne de Charlemagne, étoit non ſeulement la Langue vulgaire à la Cour & dans tout le Royaume ; mais encore elle étoit d'un uſage preſqu'auſſi beau que la Latine. On lit dans la vie

(*a*) Louis XIV.
(*b*) Le Roy.

de cet Empereur par Eginhar, qu'il voulût la réduire à des principes (*a*) de Grammaire; cette tentative témoigne, qu'il la regardoit alors comme digne d'être cultivée, & qu'il en faisoit une estime singuliere; mais soit sa rudesse, qui le dégouta, soit quelqu'autre raison, il n'acheva pas ce qu'il avoit commencé; bientôt il partagea ses affections entre elle, & plusieurs autres Langues qu'il apprit; il ne se contenta pas, suivant le même Historien, de sçavoir la Langue paternelle, (*b*) *Nec patriò tantum sermone contentus*, il étudia les Langues Etrangeres, & se forma si bien à la Latine, qu'il haranguoit aussi facilement en cette Langue, qu'en celle qu'il avoit sçûe dès sa naissance.

Les tems n'ont épargné aucun monument de la Langue paternelle de ce grand Roy, de sorte, qu'on ne peut en marquer l'idiome; on sçait seulement, qu'on

(a) *Inchoavit & Grammaticam patrii sermonis.* Eginh. Duchesne, tom. 2. pag. 103.

(b) *Eloquentia copiosus erat, nec patrio tantum sermone contentus: etiam peregrinis linguis ediscendis operam dedit, in quibus Latinam ita didicit ut æque illa ac patria lingua orare esset solitus.* Eginh.

la nommoit Françoiſe ou Franciſque ; car au rapport du même Eginhar, les mots Latins *patrius ſermo*, doivent s'entendre du François. « L'Empereur, dit-» il, s'habilloit ſelon l'uſage de la pa-» trie, c'eſt-à-dire, à la Françoiſe, *veſtitu patrio, id eſt Franciſco utebatur.*

La Langue avoit encore une autre dénomination ; on l'appelloit Romanſe ruſtique, *Romana ruſtica* : les Evêques aſſemblés à un Concile de Tours en l'année 813. la nommerent ainſi au dix-huitiéme Canon, dans lequel ils arrêterent (*a*), que pour donner au peuple une intelligence plus facile des Homelies, il y en auroit en chaque Egliſe un recueil traduit en Langue Romanſe ruſtique, ou en Langue Tudeſque : ce Canon fut renouvellé en mêmes termes à un Concile tenu à Arles, en 851.

Cette dénomination de *Romanſe-ruſtique*, étoit une définition plûtôt qu'un nom ſimple ; c'eſt-à-dire, qu'on appel-

(a) *Eaſdem homilias quiſque Epiſcopus aperte transferre ſtudeat, in ruſticam Romanam linguam aut Theotiſcam, quo facilius cuncti poſſint intelligere, quæ dicuntur.* Maan. Metrop. Turon. part. 2. p. 30.

là ainsi la Langue, soit pour marquer, qu'elle n'étoit qu'une émanation grossiere de la Langue purement Latine, & la Romaine corrompue, soit parce que ceux, qui lui donnerent ce nom, voulurent faire entendre, que la Langue vulgaire étoit le langage des Laïques (*a*) & du peuple, qu'ils méestimoient comme étant des Rustiques, qui n'avoient aucune connoissance du Latin ni des Sciences.

Dès le premier âge de la Monarchie, il étoit ordinaire de distinguer les François en Sçavans & en Rustiques: la premiere classe étoit peu nombreuse, & presque déserte; la derniere comprenoit tous les Laïques: « Aujourd'hui (dit Grégoire de Tours, dans la Préface de » son Histoire,) les Lettres sont méprisées, un Rhéteur Philosophe a peu » d'Auditeurs, on court en foule en» tendre un Rustique. *Philosophantem Rhetorem, intelligunt pauci, loquentem Rusticum multi.*

L'idée que présente le terme de *Rusti-*

(a) *Scriptores id se rustico scribere dicebant, ut qui ad rusticorum seu popularium sermonem proximè accederet.* Glossaire Ducange, *præfat.* pag. 29. *edit.* 1733.

*que*, a été approchant la même en tous les tems. Dans le nôtre, on auroit raison de rougir de s'entendre ainsi appeller ; alors on le supportoit sans honte ; sous ce mot l'on comprenoit tous les Laïques, sans aucune distinction. L'éloignement, qu'ils avoient pour tout ce qui appartient à l'Etude & aux Sciences, leur attira ce surnom : bornés aux seules fonctions de leur état, le Guerrier ne manioit que ses armes ; le Juge ne prononçoit que ses Arrêts ; le simple Citoyen, livré à une vie oiseuse, n'étendoit point ses vûes au-delà de l'administration des affaires de sa maison ; toutes les autres connoissances étoient pour eux un pays étranger & perdu ; ils croupissoient dans une ignorance absolue ; nulle politesse dans leurs façons, nul choix, nulle délicatesse dans leur langage ; le préjugé étoit si invéteré, qu'ils se faisoient une espéce de trophée de leur grossiere vertu, & de leur Rusticité.

Quand donc on disoit un *Rustique*, c'étoit désigner un *Laïque*, un *Seculier*, ces expressions étoient sinonimes ; faire quelque chose pour la Rusticité, c'étoit

toit travailler pour le général du monde, pour la Noblesse, & le Tiers-Etat : après la victoire, que Clotaire avoit remportée sur les Saxons, on en fit, suivant l'Historien de la Vie de Saint Faron de Meaux, un chant public, à l'usage de la Rusticité. *Carmen* (a) *publicum juxta Rusticitatem, per omnium penè volitabat ora.*

Les Ecclésiastiques seuls étoient exceptés de la Rusticité ; ils se distinguoient par les titres de Clercs, de Philosophes, de Lettrés, & mettoient entre eux & les Laïques la même disproportion, qui est entre l'homme & la bête : « L'homme, dit (*b*) » Nicolas de Clairvaux, ne différe pas » plus des animaux, qu'un Lettré d'un » Laïque ; *Quantum à Belluis homines, tantum distant à Laïcis Litterati.*

Le mépris des Laïques pour l'étude, rejaillit donc sur leur Langue; elle fut appellée (*c*) *Laïque* ou *Rustique* à cause d'eux, pour marquer que c'étoit leur Langue propre.

(*a*) Nouveau Receuil des Historiens François, tom. 3. pag. 505.

(b) *Ep. Nicolai ad Henricum comitem Trecensem.* Miscella Baluz. lib. 2. pag. 234.

(*c*) Glossaire Ducange, au mot *Laïca.*

On la nommoit quelquefois du mot simple Romans, *Romana*, sans y ajouter l'épithéte de Rustique, comme S. Paschase Ratbert l'a écrit dans la Vie, qu'il a faite de S. Adelard, mort en 826. « Quand » Adelard, dit-il, (*a*) parloit le langage » vulgaire, à sçavoir le Romans, on au» roit crû qu'il ne possédoit que ce lan» gage. » Mais c'est avoir montré suffisamment la cause & l'origine de cette dénomination; revenons au passage d'Eginhar.

Il en naît deux conséquences : la premiere, que Charlemagne parloit fort bien la Langue Françoise, comme étant la maternelle & la vulgaire du Royaume ; la seconde, qu'ayant conquis différentes Nations, il apprit non seulement leurs Langues, mais encore la Latine si parfaitement, qu'il la parloit fréquemment, & avec autant de volubilité, que la Françoise.

On ne peut trop s'étonner, de ce que, contre l'ordinaire des Conquerans, un aussi grand Roy, qui aimoit sa Langue, n'assujettit pas ses nouveaux peu-

(a) *Qui si Vulgari, id est Romana Lingua loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius, nec mirum erat denique in omnibus liberaliter educatus, &c.* Bolland. Januar. tom. 1. pag. 116. n. 42

ples à la parler ; & de ce qu'au milieu de ses triomphes, il préféra d'apprendre le langage des Vaincus, à la gloire d'établir parmi eux celui de leur Vainqueur.

La facilité qu'il eut d'apprendre ces Langues différentes, & sur-tout la Latine, fut une des principales causes du discrédit dans lequel tomba la maternelle, & l'époque, où la Latine reprit en France des racines si profondes, qu'elle obscurcit presqu'entierement la vulgaire. En effet, pour faire voir combien la vulgaire perdit de prérogatives, il n'y a qu'à montrer celles qui furent accordées à sa rivale ; on jugera des honneurs enlevés à l'une, par ceux que l'on attribua à l'autre.

Personne n'ignore, avec quel zéle l'Empereur rappella en France les Lettres, qui en avoient été exilées. M. l'Abbé Lebeuf a fait sur cette matiere un Discours, qui mérita le prix de l'Académie des Belles-Lettres, dont ce profond Dissertateur est maintenant un des Membres : tout ce qu'il a receuilli de l'état des Sciences sous ce régne, montre l'ardeur du Souverain, à faire fleurir de nouveau les Langues Grec-

que & Latine. Cette ardeur paroît particulierement dans une piéce de Vers, (a) que Pierre de Pise écrivit en son nom à Paul Varnefrid. Il le félicite de ce qu'il est un Philon en Hébreu, un Homere en Grec, Virgile, Horace, Tibulle en Latin; il lui marque sa reconnoissance des soins, qu'il prend nuit & jour, pour lui ouvrir les routes des Grammaires Grecque & Latine, & ne dit rien de la Langue maternelle. De ce silence on tire la conclusion, que son zéle pour les Langues sçavantes avoit éteint en lui le goût de la Françoise; & que l'indifférence, où il la laissa, interrompit son progrès. Si la prédilection, que Charles témoigna pour rétablir les Sciences dans ses Etats, produisit d'heureux effets en dissipant l'ignorance, il est certain aussi, qu'elle ne pût, que nuire à l'avancement de la Langue Françoise.

Les Sciences, qui rentroient dans le Royaume y reparurent sous la Langue Latine, qu'elles ont préférée dans tous les tems aux Langues Vulgaires. Les Maîtres célébres, Paul Varnefrid, Pierre de Pise, Alcuin, Theodulf, Leïdrade,

(a) Nouv. Dissertations de M. Lebeuf, p. 404.

& d'autres, que l'Empereur fit venir, étoient sçavans & étrangers parmi nous : c'en étoit trop, pour que la Langue du pays les touchât ; ne l'estimants point, & la connoissants encore moins, ils ne purent qu'en inspirer le mépris à leurs Disciples, qui à l'exemple des Maîtres, continuerent à regarder la Langue Vulgaire, comme barbare & inutile.

Alcuin, dans le dessein de faire voir, que la Langue Latine, auroit dû être celle de tous les âges & de toutes les Nations, semble avoir affecté de mettre dans sa Grammaire, deux Interlocuteurs, dont l'un est jeune François, & l'autre jeune Saxon, qui se font en Latin des questions Grammaticales, que le Maître décide en cette même Langue : ainsi, dès la plus tendre jeunesse, on apprenoit à lui donner la préférence sur la Vulgaire, dont on négligea entierement l'étude : elle fut livrée à l'ignorance du Public, qui la fit plier sous son caprice ; nulle régle, nulle Grammaire n'en corrigeoit les écarts ; en quel désordre & en quelle rusticité cette liberté effrenée ne dût-elle pas la précipiter !

Au lieu d'employer la Langue Vul-

gaire, à faire les instructions sur la Religion, les premieres Ordonnances de Charlemagne enjoignirent qu'elles fussent faites en Latin : « Que les Evêques, » dit-il (*a*), prêchent la Foi, & l'ex» pliquent à tout le Peuple : les Prê» tres (*b*), continue-t-il, doivent lui » apprendre sans cesse le Simbole & l'O» raison Dominicale. Ils auront atten» tion d'envoyer aux Ecoles leurs En» fans, afin qu'instruits de la Foi & de » l'Oraison, ils puissent enseigner les » autres, dans les maisons (*c*). Celui, » qui ne pourra faire autrement, ap» prendra du moins ses prieres en sa » Langue ». Par ces derniers mots l'on voit, que l'Ordonnance vouloit, que l'instruction fût faite en Latin ; & que par une exception, on pouvoit seulement la faire en François, à ceux, qui ne l'auroient pas entendue autrement.

Le cas de l'exception arrivant fréquemment, on étendit davantage cette

(*a*) *Capitul. Baluz. an. 789. p. 59.*
(b) *ibid. p. 855. c. 161.*
(c) *Filios suos donent ad scholam, ut domi alios docere valeant : qui vero aliter non potuerit, vel in sua lingua hoc discat.*

liberté par un troisiéme (*a*) Reglement, qui enjoignit de faire les mêmes instructions dans la Langue, qu'un chacun entendoit. *Nullus sit Presbyter, qui in Ecclesia publicè non doceat, lingua, quam auditores intelligant.*

Non seulement Charlemagne auroit désiré de faire passer la Langue Latine, au préjudice de la Vulgaire, dans les instructions les plus familieres; il l'établit absolument dans les Conseils, & les Tribunaux de Judicature, que l'on doit regarder comme le pays propre de la Langue maternelle.

Les Ministres du Roy, ses Courtisans entraînés par son exemple, & pour se mettre en état de faire exécuter ses ordres, dans les cantons différens, où il les envoyoit, furent obligés d'apprendre la Langue Latine, puisqu'elle devint la seule usitée dans l'exercice des emplois, qui leur étoient confiés. A cette occasion, on peut répéter un mot de Pasquier, & dire, que le Latin fut la Langue *Courtisane*, par le grand crédit qu'il gagna à la Cour.

Aux Assemblées générales du Royau-

(a) Capitul. pag. 954. c. 185.

me, où la Langue Françoise auroit dû paroître plus qu'à toute autre occasion, les affaires, que l'on mettoit en délibération, se traitoient en Latin. Les Loix que l'Empereur y arrêtoit par le conseil des Grands & du Peuple, étoient prononcées en cette même Langue.

Les Magistrats Généraux & Particuliers des Provinces, connus sous le titre de Comtes, dictoient leurs jugemens en Langue Latine; les Avocats, les Parties qui plaidoient n'en connoissoient pas d'autre; les Testamens, les Actes privés, les Ecritures, que l'on appelle au Palais des Requêtes, des Interrogatoires, des Informations; en un mot, tout ce qui étoit de Justice & de Procédure étoit rédigé en Latin. « Que les Com- » tes (*a*), dit une Ordonnance, les Cen- » teniers, & les autres Nobles appren- » nent bien leur Loi. »

Comme la Loi étoit écrite en Latin, les Comtes, les Centeniers, & les autres hommes Nobles, furent non seulement dans l'obligation de le sçavoir, mais aussi

(a) *Comites & Centenarii & ceteri Nobiles viri legem suam pleniter discant.* Capitul. tom. 1. pag. 876. c. 260.

dans celle de le parler, lorſqu'ils exercoient les fonctions de Magiſtrats : aux termes de cette Ordonnance, la Magiſtrature n'étoit occupée que par des Nobles.

Le Latin ayant donc remporté ſur la Langue Vulgaire, la glorieuſe prérogative de ſervir aux circonſtances les plus utiles & les plus honorables de la Société ; il paſſa de même aux monumens, & aux ouvrages de ſimple curioſité.

Charlemagne, à l'imitation des Gaulois (*a*) & des Germains (*b*), qui écrivoient en Vers les Annales, & les Vies de leurs Rois, recueillit & apprit de mémoire les piéces de Vers anciens & barbares, faites pour perpétuer la mémoire des guerres, & des Geſtes des Rois ſes prédéceſſeurs : *Barbara & antiquiſſima carmina, quibus veterum Regum actus & bella canebantur ſcripſit, memoriæque mandavit.*

On ne doutera point, que ces Vers ne fuſſent Latins, en les comparant à ceux, que nous avons au ſujet de la défaite des Saxons, par Clotaire, leſ-

(a) *Galli numerum verſuum ediſcere dicuntur.* Cæſ. lib. VI.

(b) *Carmina apud Germanos unum memoriæ & annalium genus eſt.* Tacit. de morib. German.

quels je rapporterai (*a*) ailleurs.

L'amour de l'Empereur pour le Latin alla si loin, qu'il y a apparence, qu'il le parloit quelquefois dans la conversation avec ses familiers. Du moins, Alcuin l'ayant choisi pour Interlocuteur dans sa Rhétorique & dans sa Dialectique, l'a fait parler en cette Langue. Ses Lettres, qui sont l'image de la conversation, sont aussi en Latin; entr'autres celle qu'il écrivit à Fastrade sa femme, pour lui mander la nouvelle d'une victoire, qu'il venoit de remporter, est d'autant plus remarquable, qu'elle s'adresse à une Dame. Il y en a plusieurs d'Alcuin (*b*), qu'il écrivoit de même à l'Empereur & à des femmes.

Enfin, tout porte l'empreinte de l'humiliation de la Langue Françoise, & en même tems, celle du triomphe de la Latine. En repassant sur l'état des hommes, qui étoient employés différemment à l'administration du Royaume, en considérant les Loix, les Ordonnances, la police générale & particuliere, les Monumens publics, l'état des Sciences; on voit avec

(a) Discours de l'ancienneté des Chansons.
(*b*) *Op. Alcuini.*

étonnement, qu'une Langue étrangere enleva à la maternelle des fonctions, qui par les droits du pays & de la naissance, auroient dû la regarder seule.

Que l'on eût renfermé le Latin, dans ce qui étoit du ressort des Sciences, ces bornes auroient été légitimes; la carriere des Belles-Lettres ne sera jamais ouverte, qu'à ceux qui le sçauront; mais en étendant son empire, aussi loin qu'on le fit, c'étoit une suite de l'asservissement des Gaules aux Romains, qui en soumettant l'Univers, auroient voulu, pour monument de leur domination, y faire régner leur Langue, & par elle étouffer toutes les autres. A cette époque remonte l'origine du crédit immense, que le Latin prit dans nos contrées; crédit, qui se renouvella sous l'empire, dont nous parlons.

Quelqu'autorité cependant, que Charles lui eût donnée, le nouvel ordre, qui survint de sa part, de faire à l'Eglise les instructions dans la Langue, que chacun entendoit, les noms François qu'il imposa à chaque mois de l'année, le Canon du Concile de Tours, qui prescrivit de traduire les Homélies en Langue Vul-

gaire, font connoître, que les Laïques, & le gros de la Nation, si l'on peut parler ainsi, demeurerent attachés à la Langue de leurs peres, qu'ils n'en eûrent pas plus d'ardeur pour le Latin, qui ne fut jamais la Langue Maternelle ni la Vulgaire des François, comme quelques Auteurs l'ont pensé. Nous trouvons à regret cette opinion dans l'Histoire Littéraire (*a*) de la France; le glorieux objet de cet Ouvrage, la vaste littérature des Auteurs, qui le composent, ne doivent rien perdre de leur juste réputation, pour cette erreur, qu'une tradition assez uniforme sembloit justifier. La Langue Françoise, durant la grande réputation de la Latine, fut seulement éclipsée & non anéantie.

Nous avons déja observé, que deux causes principales en avoient entraîné la chûte, l'ignorance des Laïques, & l'amour excessif de Charlemagne pour le Latin. A ces deux causes premieres, se joignirent l'affectation des Ecclésiastiques, qui auroient eu honte d'écrire en une autre Langue, que la Latine, & la nécessité commune à tous de l'enten-

(a) Tom. v. pag. 189.

dre : le nuage épais, dont notre Langue fut couverte, ne s'éclaircira qu'à mesure, que ces causes de son avilissement se dissiperont.

A la fin du régne de Charlemagne, deux Langues eurent donc chacune leurs droits & leurs usages marqués. La Vulgaire fut destinée aux fonctions les plus ordinaires & les plus étendues de la vie, à converser & à se parler les uns aux autres; négligée, livrée à elle-même, elle n'avoit rien, qui ne fût grossier & barbare, on ne sçavoit ce que c'étoit de s'en servir pour écrire : la Latine eut un partage moins vaste à certains égards, mais plus noble & plus glorieux : elle fut reservée aux usages de l'Eglise, dans les Chaires, dans les Tribunaux, à toutes les occasions, où il falloit parler en public, aux Ecrits de quelque genre, qu'ils fussent, utiles, nécessaires, ou simplement curieux, publics, ou particuliers; chérie, cultivée, son état fut brillant; il n'y eut personne dans le Royaume, de quelque état & condition qu'il fût, qui ne dût l'entendre, quand même il ne sçavoit, ni la parler, ni l'écrire aisément.

L'usage, arbitre souverain des Lan-

gues, ayant établi & confirmé ces partages, il s'est écoulé plusieurs siécles, avant que la Langue Françoise ait tenté de rentrer dans les droits, dont elle s'étoit laissé dépouiller.

Louis le Débonnaire, en montant sur le Trône, ne fut occupé par rapport aux Sciences, qu'à soutenir les établissemens, que son pere avoit commencés : ses soins, ses attentions se tournerent encore du côté des Lettres Latines, qu'il protegea, & qu'il anima autant qu'il le put : c'est à ce point de vûe, que l'a représenté M. l'Abbé Goujet, dans sa sçavante Dissertation sur l'état des Sciences sous son régne.

Cet Empereur fit tout pour la Langue Latine, rien pour la Maternelle ; il envoya en l'année 823. dans les Provinces de son Empire, des Commissaires-Examinateurs, ausquels il enjoignit par l'instruction (*a*) qu'il leur donna, d'avertir les Evêques, de ne pas négliger plus long-tems d'établir des Ecoles aux endroits, où il n'y en avoit point, pour élever, & pour instruire les Ministres de l'Eglise, « comme ils le lui

(*a*) Capitul. tom. 1. pag. 634.

» avoient promis, dit-il, à la derniere
» Assemblée d'Attigny. »

Les Ecoles, dont par ce Mémoire il ordonnoit de presser l'institution, n'étoient qu'une suite de celles, que Charlemagne avoit déja répandues de toutes parts, dans lesquelles les Sciences & les Arts se traitoient en Latin, & où l'on n'apprenoit rien, pour perfectionner la Langue Maternelle.

La Poësie, ou pour mieux dire, la fureur de faire des Vers, vint au plus haut point sous son régne : ce fut le véritable siécle de la Métromanie ; cependant parmi tant de Poëtes, dont on a les Ouvrages entiers, ou de simples notions, aucun n'a écrit en Langue Maternelle. Les Vers même, que Walafrid Strabon présenta à l'Empereur & à l'Impératrice sa femme, les Lettres que (*a*) Frothaire leur écrivit, sont en Latin, ce qui prouve l'indifférence affectée, que les Sçavans avoient pour la Langue Françoise.

L'Assemblée d'Attigny, dont l'Empereur parloit, fut remarquable par rapport à la Langue : il y tint conseil en

(*a*) Duchesne, tom. II.

présence des Evêques & des Grands du Royaume, qui le reconcilierent avec ses freres, à qui il avoit fait couper les cheveux. Ensuite de sa réconciliation, il fit une confession & une pénitence publique de sa faute, & des mauvais traitemens, que Bernard son neveu, fils de Pepin, l'Abbé Adelard & Walache son frere avoient essuyés de sa part.

L'Historien (*a*), qui nous a conservé la mémoire de cet événement, ne dit point, que la confession ait été faite en Langue Françoise, d'où l'on doit présumer, que l'Empereur la fit en Langue Latine. Dix ans après cette premiere confession, il en recommença à Soissons une pareille, si ce n'est la même, dont on a l'acte Latin imprimé (*b*) dans les Historiens de la France.

Quoique ces deux confessions fassent preuve, que la Langue Latine étoit usitée aux occasions célébres, & peut-être même au tribunal de la Pénitence, cependant elle ne faisoit point la Langue Vulgaire de l'Empereur, ni celle des peuples de la France.

(a) *Annal. Eginh. an. 823.*
(*b*) Duchesne, tom. 2. pag. 333.

L'Annaliste

L'Annaliſte de Mets & Thégan ont loué ce Roy de ce qu'il parloit le Latin également comme ſa Langue naturelle, *Latinam vero Linguam, ſicut naturalem æqualiter loqui poterat*; d'où il eſt évident, qu'il y avoit une Langue Françoiſe Vulgaire. La louange, que ces Hiſtoriens donnent au Roy, tombe ſur ce qu'il parloit la Langue Sçavante, auſſi facilement que la Maternelle, qui demeura ſous ſon Empire, dans l'état où il l'avoit trouvée à ſon avénement. Paſſons aux régnes de ſes Fils.

Loin de nous l'image affreuſe des guerres civiles, qu'ils eurent entr'eux; il n'en faut rappeller, que ce qui peut ſervir à notre ſujet. Lothaire l'aîné fut Empereur & Roy de l'Italie; Louis eut ſes Etats au-delà du Rhin, on les nommoit Germanie, ou France Orientale; Charles, ſurnommé le Chauve, eut le Royaume de France.

Ces partages ne ſe firent point ſans occaſionner des guerres entre les trois Freres. En l'année 842. Louis & Charles s'unirent contre Lothaire, par des ſerments ſolemnels, qu'ils firent à Straſbourg, chacun dans la Langue Mater-

nelle, qui étoit d'usage parmi le peuple soumis à son Frere. Louis (*a*) fit d'abord son serment en Langue Romanse, qui étoit celle du peuple de Charles, & Charles jura en Langue Tudesque, que le peuple Germain parloit; les peuples prononcerent aussi leurs serments dans les Langues qui leur étoient propres; ce seroit ici le lieu de les rapporter, s'ils n'étoient aussi communs, qu'ils le sont; par cette raison, je ne transcrirai, que celui du peuple François en Langue Romanse, avec la traduction littérale à côté.

| | |
|---|---|
| *Si Lodhuvigs sagrament que son fadre Karlo jurat, conservat & Karlus meos sendra de suo part non los tanit, si io returnar non [1] lo pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla adjugha contra Lodhuvig nun [2] li iver.* | Si Louis, (le) serment que son frere Charles jure, conserve & Charles mon Seigneur de son côté ne le tient, si je détourner ne le puis ni moi ni aucun autre retourner ne le peut, en nulle aide contre Louis avec lui irai. |

Quelque torture qu'on puisse se donner, pour trouver une Analogie par-

*1 lint* || *2 si*

(a) *Lodhuvicus Romana, Karolus vero Teudisca lingua juraverunt.* Nitard. an. 842.

faite, & une ressemblance marquée entre cette ancienne Langue Françoise nommée Romanse, & celle qui a paru depuis, on ne peut l'appercevoir.

Ce langage Romans, ou François, étoit un composé de verbes Latins & de noms, qui ne sont ni François, ni Latins, quoiqu'ils ayent une terminaison Latine. M. l'Abbé (a) Longue-rue a prétendu, que le Catalan est encore cette ancienne Langue: M. Huet, & l'Historien du Languedoc veulent, que le Provençal soit celui-là même, moins changé dans cette Province, qu'ailleurs.

A travers l'obscurité de ce langage, on démêle, que les Rois se jurerent un attachement & une fidélité à toute épreuve, & que les peuples firent serment de ne point aider celui des deux, qui manqueroit à sa parole; mais l'Histoire nous a entierement dérobé, par quelle raison les Princes se servirent en ce moment de la Langue populaire, tandis qu'aux autres occasions, sous les Empereurs précédents, la Langue Latine

(a) Memoires manuscrits.

fut toujours usitée dans les actes publics & particuliers.

Il faut attribuer, si je ne me trompe, ce changement à l'usage qu'il (*a*) paroît, que les anciens Germains, & leurs Rois, prédécesseurs de Pepin & de Charlemagne, eurent de parler la Langue Tudesque ; usage que Charlemagne & Louis le Débonnaire suspendirent dans les occasions publiques, & que Louis II. Fils du Débonnaire rétablit, lorsque sous sa domination la Germanie forma de nouveau un Royaume particulier.

Le zéle de ce Roy pour le rétablissement de la Langue Teutonique parut en plusieurs occasions. Dabord, il est vrai semblable, que ce fut lui, qui comme aîné, exigea de son Frere, que leurs serments, puisqu'ils les faisoient dans

(a) *Litterarum secreta viri* (*Germani*) *pariter ac feminæ ignorant.* Tacit. de morib. German.

Au rapport de M. Pelloutier dans son histoire des Celtes, Wlphilas du tems de Constantin, leur prêcha le Christianisme, & traduisit l'Ecriture Sainte en leur Langue, pag. 399.

Keron, Moine de Saint Gal, composa dans le huitiéme siécle, plusieurs Livres de piété en langue Tudesque. *Hist. Litter. de la France, tom. 5. Avertis. p.* IX.

une ville de la Germanie, fussent en langage Vulgaire, afin d'en imposer à son peuple; & pour donner plus d'éclat à une Langue qu'il chérissoit.

Otfrid, Religieux de Wisembourg son sujet, ayant mis en (*a*) Vers Tudesques rimés, les quatre Evangélistes, les lui dédia : si l'Auteur n'avoit pas été persuadé, qu'un Ouvrage en Langue Vulgaire étoit du goût du Roy, le lui auroit-il présenté ?

Depuis la cérémonie éclatante des serments, dont je viens de parler, quand les Rois François ont été en quelque ville voisine du Rhin, ou de la Moselle, ils n'ont pas manqué, soit par usage, soit par simple déférence pour les Germains, de parler publiquement en langage populaire, comme on le connoîtra, par quelques-uns des faits, que je vais tirer de notre Histoire.

Les deux mêmes Rois Louis & Charles, signerent en l'année 860. un traité de paix, avec leurs Neveux, enfans de Lothaire; la paix fut proclamée à Coblents, en Langue Tudesque & Ro-

(a) *Thes. Antiq. Teuton.* Edit. Joan. Schilter. tom. I.

manse, ainsi qu'on le voit, par la proclamation qui a été imprimée, avec les Capitulaires (*a*) de nos Rois.

Après la mort de Louis le Germain, son Royaume fut partagé entre ses trois Fils, Carloman, Louis & Charles, qui se lierent par un serment d'union, dont suivant l'Annaliste (*b*) de Fulde, on trouvoit de son tems, les Lettres écrites en Langue Teutonique.

Charles, le plus jeune des trois, eût l'esprit aliéné; on crut, que c'étoit une obsession; il fut conduit à l'Eglise, pour demander à Dieu sa guérison; au moment que le Célébrant dit l'Evangile, le malade fut (*c*) agité de convulsions, & s'écria en Langue Teutonique, *Veh, veh*, & continua ce cri jusqu'à la fin de la Messe.

Ces faits prouvent incontestablement qu'à toutes occasions publiques & privées, les Princes Germains se servoient toujours de leur Langue Vulgaire, &

(*a*) Capitul. tom. 2. pag. 138.
(*b*) *Cujus sacramenti textus Theutonica lingua conscriptus in non multis locis habetur.* Duchesne, tom. 2. pag. 570.
(*c*) *Annal. Bertin. an. 873. Aimon. l. 5. c. 30.*

qu'aux mêmes occasions, nos Rois y étans, usoient pareillement de la Romanse. Voici un fait, qui achevera de montrer, qu'on ne parloit point d'autres Langues que les Vulgaires, lorsque les Rois de France s'assembloient avec l'Empereur, dans une ville de l'Empire.

Flodoard rapporte, qu'au Concile, que le Pape Agapit II. convoqua à Engelheim en l'année 948. pour examiner les divisions, qui étoient entre le Roy Louis d'Outre-mer, & Hugues Duc de France, entre Artaud Archevêque de Rheims, & Hugues de Vermandois, élû au même Archevêché, le Roy qui étoit assis à côté de l'Empereur Othon I. se leva pour faire le récit de ce qui lui étoit arrivé, depuis son retour en France; l'Archevêque Artaud parla ensuite, & présenta un manifeste, qui fut traduit (a) en Langue Tudesque, à cause des Rois, devant qui il parloit.

On ne présumera pas, que cette traduction ait été faite, parce que les deux

(a) *Post litterarum recitationem, earum propter Reges, juxta Theotiscam linguam interpretatio facta fuit.* Frodo. Chron. an. 948.

Rois n'entendoient point le Latin, dans lequel le Manifeste étoit écrit vraisemblablement : on ne présumera pas non plus, que le Tudesque fût la Langue Vulgaire de la France, parce que s'il l'avoit été, le Roy & l'Archevêque n'auroient eu qu'à le parler, la traduction du manifeste devenoit superflue : il ne fut donc traduit en Langue Tudesque, que parce qu'il étoit d'usage de s'en servir dans l'Empire, aux entrevûes des Rois de France & d'Allemagne.

Le texte de Flodoard pris à la lettre, le fait entendre ainsi ; car il dit, la traduction fut faite, *propter Reges*, à cause des deux Rois ; c'est-à-dire, que pour se conformer à l'usage, il falloit que l'acte fût rédigé en Langue Vulgaire, parce que les Rois étoient présents.

Cette chaîne de faits prouvent, que depuis le régne de Louis II. Roi de Germanie, Fils de Louis le Débonnaire, la Langue Teutonique fut toujours employée dans les Traités publics, que les Rois de France firent avec les Germains, & que par cette raison seule, nos Rois parloient la Langue populaire, quand

ils arrêtoient quelqu'acte ſur les terres de l'Empire : ce fut par cette même raiſon, que Louis & Charles prononcerent chacun en la Langue de ſon peuple les ſerments, dont je viens de parler.

Pluſieurs Sçavants (*a*) trompés par ces faits, ont prétendu, que la Langue Tudeſque des Germains avoit été auſſi celle des François : Juſte-Lipſe (*b*) a dit, que les Grands & les Perſonnes Nobles ne parloient que Teutonique, & que la Langue Romanſe Ruſtique appartenoit au peuple ſeul : mais il n'a eu cette idée que pour n'avoir point aſſez diſtingué les deux Nations, ni les Langues qui appartenoient à chacune d'elle. Le Tudeſque ne s'étendoit point hors des Etats de la Germanie, & le Romans étoit renfermé dans ceux des François.

Cette diviſion des deux Langues eſt marquée non ſeulement par l'Hiſtoire

(a) *Maquardus Freher. Ruinart. Append. Gregor. Turon. n. 1367.*

(b) *Apparet Theotiſcam tunc honeſtiorum & nobilium fuiſſe, Ruſticos & viliores Romana illa corrupta uſos,* Ep. 44. ad Belg. Cent. 3.

des Serments que j'ai rapportée; elle l'est aussi dans les Annales du Moine de S. Gal, qui a écrit les Gestes de Charlemagne, par ordre de Charles le Chauve; il s'exprime ainsi: « Le (*a*) Pape » envoya à l'Empereur deux Chantres » Italiens, pour corriger le Chant d'E- » glise. L'un d'eux fut destiné à l'Eglise » de Mets; son Chant eut une si gran- » de réputation, qu'encore aujourd'hui, » parmi ceux du pays qui parlent La- » tin, on appelle un Hymne, un » *Chant Mecien*; nous, qui parlons » Teutonique, nous le nommons *Me-* » *ten*, ou par dérivation Grecque *Me-* » *tiscien*. »

Cette autorité est précise; on ne peut douter que le Teutonique ne fût le langage des pays que le Rhin baigne, puisque l'Abbaye de Saint Gal, d'où cet Historien écrivoit, est dans la Suisse, qui est en partie sur les bords de ce Fleuve.

(a) *Qui Latino sermone utuntur Ecclesiastica Cantilena dicitur Metensis: apud nos vero, qui Teutonica seu Teutisca lingua loquimur Mete, vel secundum Græcam derivationem usitato vocabulo Metisca nominatur*. Annal. Fulden. an. 876.

Deux Auteurs célébres, Fauchet & & Pasquier, ont voulu nous faire honneur des Poësies d'Otfrid, Religieux de Wisembourg, dont je viens de parler; mais quoique ce ne soit pas absolument une usurpation de regarder ces Ecrits comme des Ouvrages produits par les François, puisqu'au tems qu'ils ont été composés, les Germains étoient soumis à nos Rois, & se nommoient François, Otfrid lui-même ne les appelle pas autrement, dans sa dédicace au Roy, & dans le premier Chapitre de son Ouvrage, où sous ce nom il fait leur éloge : néanmoins en se renfermant dans les bornes qui nous séparent aujourd'hui de l'Allemagne, les Ouvrages écrits en Langue Teutonique, ne sont point à nous; les Allemands ont raison de les revendiquer; leur Langue a été du bel usage dans les Ecrits, plusieurs siécles avant la nôtre, dont je reprens l'Histoire, où je l'ai laissée.

Charles le Chauve aima les Lettres: un Historien ancien l'a loué, de ce qu'au milieu des guerres, qui agitoient son Royaume, les Muses trouvoient en lui un protecteur zelé; cependant il ne

fit rien de plus que ses prédécesseurs pour la Langue Françoise, si nous en exceptons les Cérémonies de Strasbourg & de Coblents, où nous avons dit, qu'il la parla en présence de tout le peuple.

On trouve épars dans les Annales de Saint Bertin, quelques termes de la Langue Vulgaire de son tems, lesquels malgré les changemens arrivés à notre Langue, se reconnoissent encore.

A l'année 862. elles font (*a*) mention d'un habillement de lin, que l'on nomme, disent-elles, en Langue Vulgaire, *Camisium*. Ce même habillement, nous le nommons à présent, une *Camisole*. En un autre endroit l'Annaliste rapporte, qu'au mois d'Octobre de l'année 876. les Normands entrèrent dans la Seine, avec environ cent grands batteaux, que ceux de notre pays, dit-il, appellent *Bargas* (*b*); de *Bargas*, est venu notre mot moderne, *Barque*.

(a) *Vestitum lineum, quod Camisium vulgo vocatur, levigare cupiens, &c.*

(b) *Nortmanni cum C. circiter navibus magnis, quas nostrates Bargas vocant... Sequanam introierunt, &c.*

Ces foibles traces de la Langue, & quelques-autres, que l'on pourroit encore rassembler, montrent tout au plus, qu'il y en avoit une Vulgaire subsistante, indépendamment de la Latine. Mais s'il n'est pas impossible de démontrer son existence, d'un autre côté l'on n'apperçoit rien, dont elle puisse tirer du lustre.

Après le décès de Charles, parurent sur le Trône, une suite de Princes foibles, incapables de soutenir la Majesté Royale : les Normands ravagerent le Royaume ; notre Langue, parmi ces désordres, ne put qu'exister, sans prétendre à rien de plus. La révolution, qui vint changer la face générale du Royaume, lui fut encore plus fatale.

Si jusqu'à ce tems on ne parloit dans toute l'étendue du Royaume qu'une même Langue Vulgaire, bientôt cette Langue fut divisée, en autant d'idiomes, qu'il y eut de Seigneurs, de Ducs, de Comtes, qui tranchants chacun du Souverain, tinrent dans leurs cantons particuliers, un Palais & une Cour, où le caprice & l'usage établirent une Langue propre à chaque lieu. Ce fut la vérita-

ble confusion de Babel. Un Breton n'entendoit pas un Provençal : celui-ci auroit eu besoin de truchement en Bourgogne, & ainsi des autres Provinces. On conçoit, que dans un tel cahos des Langues Vulgaires, le Latin dut devenir plus commun, que jamais, par la force de la nécessité. Ce fut par son moyen, que ces peuples différens pûrent entretenir entr'eux une Relation & un Commerce, dont les habitans d'un même Royaume, quelque divisé qu'il soit, ne peuvent se passer, soit pour les besoins, ou pour les simples agrémens de la vie.

Il semble, qu'Hugue Capet, en montant sur le Trône, fut moins indifférent, que ses prédécesseurs, à faire paroître la Langue, que parloit le peuple, qui venoit de se soumettre à son Empire. Cette Langue commença sous son régne à se montrer en des occasions célébres, où la Latine s'étoit maintenue jusqu'alors avec hauteur ; Aimon (*a*) Evêque de Verdun, harangua en François le Concile, qui fut assemblé à

(a) *Aimo Episcopus surrexit & Gallicè Concionatus est.* Concil. Hardui. tom. 6. p. 734.

Mouſon ſur Meuſe en l'année 995. En quelle aſſemblée plus auguſte la Langue pouvoit-elle paroître ? Entre les chefs d'accuſation, dont on chargea Arnoulf Archevêque de Rheims, pour avoir fait ouvrir les portes de cette Ville à Charles de Lorraine, on lui reprocha (*a*) un traité d'aſſociation, qu'il avoit fait en François, avec les ennemis du Roi.

Ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, les Evêques, les Princes commencerent donc alors à faire uſage de notre Langue dans les Ecrits ; elle rentra, pour ainſi dire, dans une partie du patrimoine, qu'elle avoit ſouffert qu'une autre lui ravît. Cependant, de trop grands ſoins détournerent Hugues de l'étude, pour croire, qu'il ſe ſoit beaucoup occupé à faire fleurir la Langue Françoiſe.

Son Fils Robert, affermi ſur le Trône, y porta l'amour (*b*) & la connoiſſance des

(a) *Addebant etiam de pactis & conſtitutis in vulgari lingua, cum eodem habitis.* Depoſitio Arnulfi. Ducheſne, tom. 4. p. 110.

(b) *Dominus Robertus ſciens litterarum.* Aimo in vita Roberti.

Belles-Lettres. Je ne marquerai point les progrès qu'elles firent sous son régne : M. l'Abbé Lebeuf a épuisé cette matiere, dans sa nouvelle Dissertation sur ce sujet ; je continuerai seulement à rapporter ce qui regarde notre Langue.

Un Historien contemporain de ce Roy, nous fait entendre, que ce Prince parloit sa Langue, avec beaucoup de délicatesse & d'éloquence ; il dit, » que Thierry, Duc de Lorraine, en» voya plusieurs fois en Ambassade Nan» tère, qui fut Abbé de Saint Michel, » à des Princes, & sur-tout au Roy de » France son Cousin, parce que (*a*) cet » Abbé avoit l'esprit vif, & qu'il étoit » très-habile dans la connoissance de la » Langue Françoise, *& Linguæ Gallicæ peritia facundissimus.*

Chaque expression de cet Historien peut souffrir un Commentaire, qui prouvera, que la Langue Françoise n'étoit plus alors négligée, ni barbare, que c'étoit un mérite de la bien sçavoir, & un talent fort estimé de la parler exactement

(a) *Quoniam noverat eum in responsis acutissimum & Linguæ Gallicæ peritia facundissimum.* Chron. sancti Michaelis. Analect. t. 2. p. 391.

ment, & d'une façon agréable : il montrera encore, que le Roy la chérissoit, puisque dans le choix des Envoyés, qu'on lui députoit, on avoit attention de nommer ceux, à qui elle étoit plus familiere.

Un autre passage de Dudon, Chanoine de Saint Quentin, qui écrivoit en l'année 1002. les Vies des premiers Ducs de Normandie, fait connoître, que la Langue Romanse étoit la vulgaire de la Ville de Rouen; cette Ville, quoique livrée à de nouveaux Maîtres arrivés du fonds du Dannemarc, conserva pour elle un attachement fidéle. Cet Auteur, après avoir dit, que Guillaume I. avoit apporté tous les soins imaginables à bien faire élévet son Fils Richard (*a*) ajoute, qu'il choisit un lieu convenable à l'éducation, qu'il vouloit lui donner, « & comme la Ville de » Rouen se servoit de la Langue Ro-

(a) *Quoniam quidem Rotomagensis civitas Romanâ potius quàm Dacisca utitur eloquentiâ, & Bajocacensis fruitur frequentius Daciscâ linguâ, quàm Romanâ, volo ut ad Bajocacensia deferatur quantociùs mœnia, &c.* Histor. Normannor. lib. 3. p. 112. edit. 1619.

» manse plus habituellement que de la
» Danoise, & qu'au contraire, à Baieux
» l'on parloit le Danois plus ordinaire-
» ment, que le Romans; le Duc envoya
» son Fils à Baieux, pour le former
» dès l'enfance à parler aux Danois leur
» Langue aussi facilement, qu'on le fai-
» soit autrefois. »

La Langue Romanse étoit donc d'un usage commun à Rouen, & cette Langue, que l'Historien anonime du Concile de Mouson, & le Chroniqueur de Saint Michel, ont nommée *Gallica*, Françoise ou Gauloise, est appellée par Dudon ***Romana***, Romanse: ces deux mots *Gallica*, ***Romana***, expriment une seule & même Langue, qui est la nôtre: on n'ajoute plus au mot ***Romana*** l'épithete ***Rustica***. Si ce terme se retrouve encore dans quelque Ecrivain postérieur, comme dans Helgaud, qui a écrit la Vie du Roy Robert, lorsqu'il raconte, que ce Prince donna à un pauvre les franges d'or de son écharpe, ornement, dit-il, qu'on nomme ***Lablellos*** (*a*), en Langue Rustique; cet-

(*a*) Duchesne, tom. 4, pag. 34.
Ducange a expliqué le mot *Lablellos*, par Lam-

te expression n'est plus que la suite du préjugé, d'un Auteur qui étoit enivré du mauvais Latin qu'il parloit.

Si je ne craignois d'être trop diffus, je justifierois par d'autres autorités, qu'on donnoit plus communément à la Langue, la simple dénomination de *Romans*, & que celle de *Rustique* n'est échapée, que par humeur à quelques Ecrivains Ecclésiastiques : je rappellerois le passage de la Vie de S. Adélard, la proclamation de la paix, qui fut faite à Coblents en 860. où l'on ne trouve que le terme de *Romans* ; je produirois un acte passé en 1114. par Clairambaut (*a*) de Chapes, un passage d'Ernaul, l'un des premiers Auteurs de la Vie de Saint Bernard, dans lesquels la Langue est seulement désignée sous le nom de *Langue Romanse*. On verra de même, que les premiers Auteurs, qui ont écrit en François, lui ont donné ce nom seul, & qu'aucun d'eux n'y a ajouté celui de *Rustique*.

*beaux*; il semble cependant qu'il signifie une *Echarpe*, telle que les hommes en portoient au dernier siécle.

(a) *Promptuar. antiquit. Eccles. Trecens. Camusat. fol. 308.*

Lambert Licors, en reprenant le Poëme d'Alexandre, dont je parlerai, dit dès les premiers Vers,

La verté de l'iſtoire, ſi com li Rois la fiſt,
Un Clerc de Chaſteau-Dun Lambert Licors li miſt,
Qui du Latin la trait, & en Romans la fiſt.

Le mot *Romans*, qui eſt dérivé, comme on le voit du Latin *Romana Lingua*, a été conſacré depuis à déſigner ces ouvrages légers, ces bagatelles ingénieuſes, appellés *Romans*; ce nom leur eſt demeuré, non à cauſe des ſujets, dont ils traitent, mais à cauſe du langage, dans lequel ils ſont écrits, c'eſt comme ſi on diſoit, *Livre composé en Langue Romanſe.*

Dès le tems du Roy Robert, les familles ſe diſtinguoient par des ſurnoms François, comme on le voit dans la Charte, qu'il donna la premiere année de ſon régne, pour confirmer les Priviléges & les immunités de l'Egliſe de Saint Denis, qu'il mit ſous ſa protection, « contre les entrepriſes (*a*), dit-il,

(*a*) Doublet, Hiſt. de S. Denis. Preuv. p. 823.

» de Burchard, furnommé *Barbu*, qui te-
» noit en fief de la même Eglife, un Châ-
» teau fur la Seine, à caufe de fa femme
» veuve d'Hugues, furnommé *Baffeth*. »

Ainfi les Auteurs, qui ont fixé l'origine des furnoms aux Croifades, l'ont trop retardée; puifqu'ils étoient connus, lorfque cette Charte fut donnée.

Depuis ce Roy, il n'y a plus rien dans les Hiftoriens, que j'ai fuivis jufqu'à préfent, concernant la Langue Françoife, il faut puifer en d'autres fources, pour les tems d'Henry & Philippe I.

Marbode, Evêque de Rennes, écrivoit fous ces Rois. Il compofa entr'autres Ouvrages en Vers Latins, un Traité des pierres précieufes dont on a une traduction fort ancienne en Vers François; on croît qu'elle fut faite prefqu'au même tems, que l'Ouvrage Latin; car elle fe trouve dans le même Manufcrit, que le texte, dont l'Ecriture, au rapport de l'Editeur (*a*), a fix cens ans d'ancienneté. On veut regarder cet Ouvrage comme le plus ancien, & le plus confidérable en François, qui ait été

(*a*) D. Beaugendre, édit. 1708.

découvert jusqu'à présent ; le langage n'en est que vieilli, il est encore intelligible, pour peu que l'on soit versé dans ces sortes de lectures : j'hazarderois de dire qu'il fut fait à la fin du douziéme siécle, si d'aussi habiles gens, que ceux à qui j'en ai parlé, ne le maintenoient aussi âgé, que le texte Latin. Néantmoins le François est parfaitement conforme à celui des Poëtes, qui ont écrit depuis Louis le Jeune ; les rimes ne sont point d'une même suite, elles y sont entremêlées, comme dans le Roman de Brutus. Ces raisons pourroient faire douter, que la traduction soit aussi vieille qu'on le prétend.

M. l'Abbé Lebeuf vient de publier (*a*) des fragmens d'un Poëme en Langue Vulgaire Limosine, qu'il assûre avoir été composé sous le régne d'Henry I. Fauchet (*b*) a fait aussi imprimer quelques morceaux d'un Poëme de Sainte-Foy d'Agen, écrit du même tems en Langue Gascone. Quoique ces langages n'ayent jamais été celui de la Capitale du Royaume, auquel j'ai fixé mes re-

(*a*) L'état des Sciences, &c, 1741. p. 68.
(*b*) Liv. I. ch. VII.

cherches ; cependant ils me donnent occasion de remarquer, que dans les Provinces on a écrit en Langue Vulgaire beaucoup plûtôt qu'à Paris ; le peuple, ou pour parler, comme on le faisoit alors, les Laïques Provinciaux se plaisoient davantage à entendre leur Jargon familier, parce qu'ils avoient moins de connoissance & de pratique du Latin, que les Courtisans & les Parisiens ; de sorte, que la paresse des Provinces en ces siécles-là, contribua à garentir notre Langue de sa ruine totale.

Ducange a rapporté dans la Préface de son Glossaire (*a*), un acte fait environ l'an 1100. en Langue Limosine ; si cet acte a été copié sur l'original, il est plus ancien de près de cent cinquante ans que les premiers, que nous ayons en Langue Françoise.

Durant le régne de Philippe I. Guillaume, Duc de Normandie, se rendit Maître de l'Angleterre ; après en avoir été le Conquérant, il voulut en être le Législateur, il donna, ou plûtôt, il renouvella à ses nouveaux sujets, leurs anciennes Loix ; le Président Fauchet (*b*),

(*a*) Pag. 36. (*b*) Liv. 1. ch. v.

& l'illustre Ducange (*a*), ont prétendu, qu'il les avoit fait rédiger en Langue Françoise.

Il est vrai, qu'on en a une traduction fort ancienne; mais depuis la Conquête de l'Angleterre, il ne se passa point assez d'années, jusqu'à celle, où elles furent promulguées, pour que la Langue Fançoise eut pû devenir celle du Peuple & des Magistrats Anglois. Guillaume fut couronné en 1066. il mourut vingt-un an après. Ce tems ne fut pas suffisant, pour avoir totalement renversé la Langue Angloise, & fait régner la Françoise; pourquoi donc auroit-il donné à ce Royaume un nouveau code dans une Langue, qu'il n'auroit pas entendue? ces Ordonnances sont les mêmes, qu'Edouard son prédécesseur avoit publiées avant lui en Latin; les Annales anciennes de l'Angleterre leur donnent une origine infiniment plus reculée; elles la remontent à plus d'un siécle au-delà de la naissance du Sauveur; elles en attribuent l'établissement, ainsi que celui de la Langue Angloise, au Roy du Vaillan.

(*a*) Pref. sur les établissemens de S. Louis.

Cils mit les Langues & les Loix,
Que encor tiennent les Anglois, &c.

comme l'a dit l'Auteur du Livre des Bretons, qui fut écrit au milieu du douziéme siécle; or puisque les premieres Loix de ce Royaume, & la Langue Angloise, subsistoient encore en 1155. suivant cet Auteur contemporain, il n'est donc pas croyable, que Guillaume eût établi parmi cette Nation, une autre Langue, que la Naturelle.

Un sçavant Editeur a fait imprimer ces Loix sur deux colonnes, en un même volume; il a donné au texte Latin, la place de l'original; de ces observations tirons la conséquence, que le Latin en est le texte primitif, & que le François n'est qu'une traduction faite depuis, & peut-être plus d'un siécle après.

A propos de ces Loix, un Gentilhomme Suédois a remarqué (*a*), « qu'il » y a entte les anciens Codes des Na» tions Françoise & Suédoise, une » conformité parfaite de tous les mots » François, qui ne dérivent point du » Latin. »

(*a*) Pour & Contre, n. 228. p. 126.

Il a, sans doute, trouvé cette ressemblance en comparant les Loix de son pays sur la traduction de celles de Guillaume. Cette conformité est très-naturelle, par la raison que la Colonie, qui fut transplantée du Nord en Normandie, y apporta son langage, dont il y aura eu quelques termes latinisés & mêlangés, avec ceux de la nouvelle Région, qu'elle venoit de conquérir.

Si l'on pouvoit montrer que Guillaume eut fait quelques efforts, pour transporter la Langue Françoise en Angleterre, son zéle ne fut point imité en France, les Ecrivains continuerent d'avoir une tiédeur inconcevable pour elle, ils ne chercherent point à la faire paroître dans les Ecrits, plus qu'auparavant.

L'ingénieux Historien de la Poësie Françoise a écrit (*a*) d'après Pasquier, « que dès le régne de Philippe I. on » ne parloit plus qu'en rimes Françoi» ses de Géans pourfendus, & de Sa» razins mis à mort. Vers la Conquête » de Jerusalem, continue-t-il, il y eut » une quantité prodigieuse de Poëtes

(*a*) Hist. de la Poës. Franc. pag. 105.

» François, ils sembloient sortir de terre
» aussi bien que les armées, mais on
» ignore le sujet, la qualité, & le nom-
» bre de leurs Ouvrages, le tems nous
» a envié jusqu'à leurs noms. »

Le stile de cet Auteur est séduisant : s'il étoit également vrai en cet endroit ; notre Langue y gagneroit de l'éclat, plus d'un siécle avant qu'elle en ait eu ; mais en recherchant la preuve de ce qu'il a avancé, elle s'échappe & se tourne contre lui-même, les graces légeres écrivoient ce qu'il dictoit, & comme il ne dictoit les faits, que sur la foi des autres, sans recourir aux originaux, dont le langage rude & grossier auroit dégoûté un génie aussi délicat que le sien, il a adopté les erreurs, avec les opinions de ceux, qu'il avoit choisis pour ses guides.

Que devinrent ces légions nombreuses de Poëtes François, qui suivirent, dit-il, Godefroy de Bouillon ? Furent-elles dissipées, comme la poussiere ? Il y a plus d'apparence, qu'elles n'ont existé, que dans les mémoires, qui ont servi à le tromper.

On va voir, que le premier Auteur connu, qui ait écrit en Poësie vul-

gaire l'Hiſtoire de la priſe de Jeruſa-lem, fut un Chevalier nommé Bechada; il écrivoit en 1130. environ; c'eſt le plus ancien que l'on ſçache. Les Sçavans Benedictins occupés à préparer une nouvelle collection des Hiſtoriens de ces guerres, m'ont fait la grace de m'aſſûrer, qu'ils n'en avoient trouvé aucun avant le XIII ſiécle; ainſi l'on peut regarder comme un fait très-certain, qu'il n'y avoit point de Poëtes François à la ſuite de Godefroy de Bouillon.

On avoit crû de même que les Chanſons Françoiſes avoient été communes dès le régne de Philippe I. je ferai voir dans mon Diſcours ſur l'ancienneté de nos Chanſons, le peu de ſolidité de ce ſentiment, en rapportant ſimplement le paſſage d'Yves de Chartres, ſur lequel les Auteurs ſe ſont repoſé: loin qu'il ſerve à confirmer leur opinion, il la détruit. Je ne rapporterai point ici ce que j'écrirai ailleurs.

Non, quelque eſpérance que les régnes des Rois Robert, Henry & Philippe m'euſſent donnée, de voir fleurir de plus en plus notre Langue, elle

retômbe dans une nuit profonde, & demeure presqu'au même état, qu'elle étoit auparavant: on ne rencontre, que des Auteurs, dont le langage marque trop, que la vanité, ou l'habitude, la paresse ou l'incapacité, laisserent encore la Langue Latine dominer dans les Ecrits: par quel charme l'emportoit-elle donc sur la Vulgaire? Les femmes même, quand elles écrivoient, méconnoissoient leur Langue maternelle. Hildebert (*a*) Archevêque de Tours, étoit en commerce de Lettres avec la Reine d'Angleterre, avec Adele Comtesse de Chartres, il écrivoit à une Sœur converse, à Athalie simple recluse; le langage qu'il leur tient n'est autre que le Latin.

Cependant nous touchons aux tems de Loüis le Gros; l'opinion commune est, que la Langue sous son régne devint plus ordinaire, qu'elle ne l'avoit été jusques-là. Un Sçavant (*b*) a publié depuis peu une Dissertation pour le prouver.

(a) *Epist. Hildebert.* edit. D. Beaugendre.

(*b*) Dom Liron, Singularités historiques & litteraires, tom. 1. p. 103.

Ceux, qui avoient écrit sur cette matiere avant cet Auteur, s'étoient fait une chimere pour la combattre : ils croyoient que jusqu'à ce tems, la Langue Latine avoit été la Vulgaire du peuple François, & qu'alors, ou peu auparavant, elle cessa de l'être, pour faire place à la Françoise. Certainement cette opinion est une véritable erreur ; je l'ai déja dit. La Langue Latine, dans ses jours même les plus brillants, a toujours été une Langue sçavante, qui n'a jamais exclu celle, que l'on parloit vulgairement, laquelle a été plus ou moins cultivée, plus ou moins connue, suivant les tems. Ainsi le régne de Louis le Gros, ne changea rien, ou peu de chose à l'état de notre Langue : on ne l'écrivit pas plus communément, qu'on l'avoit fait, elle continua seulement d'être la Vulgaire, comme elle l'avoit été depuis Charlemagne.

Les Historiens ont conservé quelques termes du langage commun de ce siécle-là, qui sont encore avoués aujourd'hui, à quelques changemens près. L'un de ces (*a*) Historiens parle de la *brouette*

(a) *Bauduinus. . . eo vehiculo quod vulgo* Biro-

& du mot *meurtre*, comme de deux expressions prises du langage vulgaire ; un autre (*a*) fait mention de l'*Etendart* & le donne pour un terme François ; on retrouve dans des actes des noms de lieux ; l'Abbé Suger parle en un des siens (*b*) du village de Besons proche Paris ; en un autre il dit (*c*) avoit bâti celui de Vaux-cresson.

Ces exemples suffisent pour convaincre de l'existence de notre Langue, ceux qui voudroient en douter ; mais c'est tout ce qu'on en peut tirer, rien ne nous marque clairement, qu'elle ait fait alors de plus grands progrès, que par le passé.

Il est vrai pourtant, qu'environ ces tems-là on commença à voir dans les

tum *dicitur, circumferri... non erubuit, &c....* *Nefandissimo genere mortis quod vulgò* Murt *vocatur hominem suffocavit.* Chronic. Morigniacense. Duchesne, tom. 4. pag. 360. & 366.

(a) *Tria vexilla preciosissima quæ* Standarz *nominamus ab eis excusserunt.* Fulch. Carnoten. hist. Hierosol. &c.

(b) *Culturam inter quadrariam & inter* Bezunz... *hominibus de* Bezunz *concessimus.* Doublet, Hist. S. Denis preuv. pag. 865.

(c) *Quadam villa nova quam ædificavimus, quæ* Valcresson *appellatur.* ibib. pag. 876.

Provinces des Ecrivains, qui tenterent de faire des Vers, en rimes vulgaires; mais ils ne travailloient, que pour le peuple : la ville de Rouen, plus attachée qu'aucune autre à la Langue Françoise, qu'elle avoit reçue de nos Rois ses premiers Maîtres, eut un Thibaut de Vernon, Chanoine de son Eglise, qui traduisit (*a*) du Latin en Cantiques vulgaires, les Vies de quelques Saints à l'usage des bonnes gens.

Pourra-t-on n'être pas surpris de ce que la Province a produit les premiers Auteurs François, & de ce qu'elle a été le berceau, d'où notre Langue a commencé à prendre quelque essort! oui, c'est la Province, & particulierement la Normandie, qui en a été l'asile & le refuge aux tems qu'elle fut le plus négligée & le plus délaissée : non seulement on lui a l'obligation de l'avoir sauvée, mais en la produisant dans les Ecrits, elle la mit en état de combattre un jour contre la Latine. Ce jour n'étoit encore qu'annoncé;

(a) *Hic multorum gesta sanctorum à sua Latinitate transtulit atque in communis linguæ usum satis facunde refudit.* Act. Bened. Sæc. 3. pars 1. pag. 379.

les

les premiers Ouvrages François ne furent que de simples essais aussi-tôt perdus, qu'enfantés : la Langue Latine triomphoit toujours dans la Capitale du Royaume, & à la Cour qui y séjournoit ; on continuoit à s'en servir, soit qu'on écrivît, ou qu'on parlât en public.

L'Auteur de la Dissertation, que je viens de citer, a critiqué M. Arnaud de ce qu'il a dit, « que le François n'a» voit commencé à se former, que peu de » tems avant Saint Bernard, & qu'alors le » Latin étoit encore entendu communé» ment de presque tout le monde. Comme l'erreur que l'on impute à M. Arnaud & à M. de Fleury, m'est commune avec ces Sçavans illustres, je vais répondre, autant que je le pourrai, aux objections du sçavant Dissertateur.

Il prétend d'abord, que M. Arnaud s'est trompé, en ce qu'il a avancé, *que notre François n'a commencé à se former, que peu avant Saint Bernard.*

La Critique qu'on fait ici ne roule, que sur un équivoque ; si M. Arnaud avoit écrit, que le François ne commença à naître, que peu avant Saint Bernard, il auroit été censuré avec fon-

dement, puisque dans tous les siécles de notre Monarchie, on trouve des traces d'une Langue Françoise, ou populaire, comme on la vû jusqu'à présent; mais il a dit, que le François commença à se *former;* c'est-à-dire, à se polir, à paroître dans les Ecrits, un peu plus, qu'il ne l'avoit fait jusques-là, ce qui est très-vrai, à quelque chose près; il est donc, sur cet article, hors d'atteinte de la Censure.

Quant à la seconde proposition, qu'on a aussi relevée; sçavoir, que du tems du même Saint Bernard, le Latin étoit encore communément entendu presque de tout le monde: elle est de la derniere exactitude. Cependant on a maintenu, « qu'elle ne peut se soutenir, & » que la Langue Latine n'étoit point » entendue du peuple, ni même des » Laïques nobles, dans les X. XI. & » XII. siécles, quoiqu'il y ait, ajoute » l'Auteur, quelques exceptions pour » les Nobles. »

Il produit, pour soutenir son sentiment, des passages d'Auteurs, qu'il faut examiner de nouveau.

Il a cité par rapport au peuple,

les Vies de quelques Saints mises en Cantiques vulgaires, par le Chanoine de Rouen, Thibaut de Vernon, dont je viens de parler, d'où il conclut, que le peuple n'entendoit plus le Latin. Mais cette conséquence est-elle bien juste? je le laisse à décider à l'Auteur même; ce fait prouve tout au plus, que le peuple parloit le François, sans prouver, qu'il n'entendoit plus le Latin. Il y a de la différence entre *entendre* & *sçavoir* une chose; le Public ne sçavoit pas le Latin, mais il l'entendoit; c'étoit une science de routine pour lui, & dont l'usage étoit trop commun & trop nécessaire, pour qu'on puisse croire, qu'il y eût quelqu'un, qui l'ignorât absolument. Les Loix, les Jugemens, les Actes, dont dépendent les intérêts les plus intimes des hommes, leur vie & leur fortune, étoient rédigés en cette Langue: il falloit donc, pour connoître son droit & ses intérêts, sur lesquels les hommes ne s'endorment point, en avoir une teinture plus ou moins forte, suivant l'éducation, qu'on avoit reçue.

Un autre passage, dont le Dissertateur s'est appuyé pour soutenir, que la

Langue Latine n'étoit point entendue des Nobles, est tiré d'une Lettre d'Yves de Chartres, qui, par je ne sçais quelle fatalité, parle toujours contre ce qu'on veut lui faire dire à ce sujet. Envain voudroit-on rencontrer dans ses Lettres des marques de l'ancien François, elles n'en offrent aucunes : ce Prélat écrivant à Conon Evêque de Palestrine, Légat en France, lui parloit en ces termes : « J'ai reçu vos Lettres, par » lesquelles vous excommuniez ceux, » qui ont pris le Comte de Nevers; » vous avez excepté de l'excommuni» cation le Comte Thibaut, à qui vous » accordez une surséance, jusqu'aux oc» taves de la Toussaint : je lui ai lû vos » Lettres, & lui en ai fait sentir les con» séquences, afin qu'instruit de toute » la sévérité Ecclésiastique, il revienne » à lui. » *Has itaque Litteras Theobaldo Comiti legi, & exponi feci, ut audito rigore Ecclesiastico forte apud se cogitaret.*

L'Auteur n'a pas manqué de traduire *exponi feci*, par *j'ai fait expliquer ces Lettres en François* : mais d'abord ces mots essentiels *en François*, ne sont point dans le texte; de plus, s'il eût été nécessai-

re de traduire les Lettres, Yves de Chartres l'auroit fait lui-même, il n'auroit pas dit *exponi feci*. Ce verbe *exponi* doit s'entendre en un autre sens, comme s'il y avoit, *j'ai montré*, *j'ai fait sentir* au Comte la force de vos Lettres : la suite même du discours de l'Evêque de Chartres confirme, que c'est-là l'unique explication, que l'on puisse donner à ces mots, il ajoute : « Le Comte, après » avoir entendu & compris vos Lettres, » a été étonné, de ce que le Roi, qui » est son Seigneur, ne lui ayant point » dénié justice, l'a fait assigner de» vant les Juges Ecclésiastiques. » *Quibus Litteris auditis & intellectis, Comes miratus est valde quod Rex, &c.* Ces mots *auditis & intellectis* étant raprochés de l'*exponi feci*, montrent qu'il ne fut pas question de traduire en François les Lettres, mais seulement d'insister auprès du Prince sur la gravité & la conséquence, dont elles étoient.

Ainsi l'on voit, que ce qui avoit été avancé pour prouver, que les grands Seigneurs n'entendoient pas le Latin, ne montre rien moins : & certainement, s'il étoit possible de croire, qu'il y eût

quelque Prince, qui ne le sçavoit pas; ce soupçon n'auroit jamais dû tomber sur Thibaut, qui fut élévé par sa mere Adele, fille de Guillaume le Conquérant, la plus sçavante Princesse de son siécle, dont Baldric, en une Epître Latine, qu'il a faite à l'imitation de la premiere Elégie des tristes d'Ovide, a vanté (a) le goût qu'elle avoit pour les Livres, l'amour qu'elle portoit aux Muses, & sa facilité admirable à bien exprimer ce qu'elle écrivoit. Peut-on soupçonner, qu'une pareille mere, versée dans l'étude, & dans la connoissance de la Langue Latine, l'ait laissée ignorer à son fils? Mais il y a quelque chose de plus positif, c'est que ce même Comte ne dégénéra point du mérite de

(a) *Hæc est illius, si nescis, filia Regis,*
*Anglos indomitos, qui domuit gladio;*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*Versibus applaudit, scitque vacare libris,*
*Hæc etiam novit sua merces esse Poëtis,*
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*Rursùs inest illi dictandi copia torrens,*
*Et præferre sapit carmina carminibus.*
Duchesne. tom. 4. p. 272.

sa mere : Il a été loué pour son éloquence ; parmi les Lettres de S. Bernard, il y en a quelques-unes qu'il lui a écrites, il a donné lui-même plusieurs actes écrits en Latin, qui sont autant de témoignages, qu'il ne l'ignoroit pas ; de sorte que, plus on approfondit ce fait, plus il est évident, que l'Auteur de la Dissertation s'est laissé éblouir par un terme équivoque, qui s'est présenté à lui dans un jour, dont il ne s'est point méfié, parce qu'il venoit à son opinion.

De tout ce que je viens dire, il résulte, que le sentiment de M. Arnaud demeure en son entier, que notre Langue ne commença qu'au tems de Saint Bernard, à devenir un peu usitée dans les Ecrits, & que jusqu'alors, chacun avoit outre sa Langue maternelle, quelque connoissance du Latin.

Les Monumens du régne de Louis le Gros, l'éducation qu'il reçut à l'Abbaye de Saint Denis, sa Vie écrite par Suger, la basse Latinité de quelques expressions de cet Historien, ses Mémoires, ses Lettres, celles de Pierre le Vénérable, & des gens célébres de ce tems-là, sont

des témoins formels, qui déposent qu'on ne connoissoit encore, que la Langue Latine pour écrire.

Les Lettres d'établissement de Commune en plusieurs Villes du Royaume, qui furent données en Latin, font voir que cette Langue étoit entendue généralement de tout le peuple; car s'il l'eût ignorée, il n'auroit point sçu, quels étoient les priviléges, qui lui étoient accordés par ces Lettres.

Cependant Loisel a rapporté (*a*) dans ses Memoires de Beauvais, une Chartre Françoise de Louis le Gros; mais comme il n'a point marqué, qu'elle ait été transcrite sur l'original, il y a lieu de présumer, que ce n'est qu'une traduction ancienne de la Charte Latine.

J'avourai, que le P. Mabillon dans sa Préface (*b*) sur les Sermons de Saint Bernard, dont quelques-uns ont été faits vers les dernieres années du régne du même Roy, a laissé appercevoir, qu'il soupçonnoit, que ce Saint avoit prêché en François, parce que c'étoit la Langue la plus communément entendue:

(*a*) Pag. 266.

(b) *Oper. Sancti Bernardi. I. vol. pag. 706.*

mais ce sçavant Religieux, qui par son érudition & sa sagacité, s'est acquis une autorité presque souveraine dans ces sortes de recherches, n'a eu cette pensée qu'un instant, fondé sur deux prétendues autorités, dont il a reconnu lui-même la foiblesse; la premiere étoit, que ce saint Abbé a écrit en quelques-unes (*a*) de ses Lettres, que les Freres de Clairvaux mettoient par écrit ce qu'ils lui entendoient dire: *Aliqui Fratres nonnulla ex his, quæ me coram audire loquentem, stilo suo excepere.* Ces mots *stilo suo* présentent un équivoque, contre lequel on n'est pas en garde à la premiere lecture; ils semblent dire, que ces Religieux écrivoient en stile limé & plus étudié, ce que Saint Bernard leur prêchoit sur le champ; mais avec quelqu'attention on reconnoît, que le mot *stilus* doit s'expliquer en François par le *stilet* ou la *plume*, dont on se sert pour écrire, & que Saint Bernard n'a voulu dire autre chose, sinon que les *Freres de Clairvaux mettoient par écrit les discours, qu'il prononçoit.* Voici un endroit d'un

(*a*) Ep. XVII. XVIII.

autre Ouvrage de ce même Abbé, qui dissipe toute obscurité sur ce terme : c'est au deuxiéme Livre de la Considération, où après s'être défendu du mauvais succès qu'avoit eu la Croisade, qu'il avoit prêchée avec tant de zéle, il finit par ces mots ; « En voilà (*a*) assez, pour » notre Apologie, que ma plume (*stilus*) » revienne maintenant à son premier su» jet, & que notre discours continue sur » la matiere, que j'ai commencée. »

La seconde autorité apparente, qui faisoit incliner Dom Mabillon à croire, que Saint Bernard avoit prononcé ses Sermons en François, vient de ce qu'ils sont écrits en cette Langue, dans un Manuscrit fort ancien, qui est à la Bibliotheque des Feuillans. Ce Manuscrit est-il l'Original des Sermons, ou bien n'en est-il qu'une traduction ? Dom Mabillon a tranché lui-même la difficulté, en observant, que le Livre est intitulé : *Les Sermons de Saint Bernaud*. Ce n'est donc qu'une traduction, qui a été faite depuis que cet Abbé a été reconnu pour

(a) *Nunc jam recurrat stilus ad materiam suam, & in ea quæ proposueramus suo tramite gradiatur.* Oratio. de consid. l. 2. c. 1.

Saint. A cette premiere preuve on peut en joindre une autre, tirée d'une Lettre, que Nicolas de Clairvaux, ancien Secretaire de Saint Bernard, dont j'ai déja (*a*) cité un passage, écrivit à Pierre de la Celle, en lui envoyant ces sermons, qu'il avoit copiés pour lui : « Je ne (*b*) cher-
» chois, dit-il, que la retraite & la so-
» litude, j'avois quitté la plume, &
» renoncé à écrire, quand j'ai sçu, quel-
» le étoit votre avidité pour les Sermons
» de cet homme, dont l'éloquence, la
» sagesse, la vie, & la réputation se sont
» répandues dans toute la Latinité, (*per*
» *totam Latinitatem*) je me suis mis aussi-tôt
» à les transcrire, pour vous les envoyer.»

Si les Sermons de ce Pere eussent été François, son Secretaire se seroit-il avisé de dire, qu'il étoit *connu dans toute la Latinité* ?

(*a*) Pag. 81.

(*b*) *Ego, qui stilum abjuraveram, dignus tenebris & solitudine, postquam aviditatem vestram præsensi & persensi, quam haberis de verbis & pro verbis hominis illius* (Bernardi) *cujus eloquentia & sapientia, vita & fama non immerito per totam latinitatem decucurrit, accepi tabulas & quod habui feci, &c.* Præfat. Mabillo. in Sermon. Sancti Bernardi.

Enfin, Dom Mabillon, aprés avoir exposé le pour & le contre de son sentiment à ce sujet, laisse la chose très-indécise; il en résulte tout au plus, que S. Bernard prêchoit en Langue Vulgaire aux Freres Lays de son Monastere. Cette opinion, si on vouloit l'examiner sévérement, pourroit encore être contredite, mais elle n'en vaut pas la peine. Que ce Pere, si on le veut, ait parlé François dans l'intérieur de la maison, à des hommes sans éducation, qui ne sçavoient peut-être pas lire; cela est possible, notre Langue étoit la seule familiere à ces sortes de gens; mais pour cela, il ne faut pas croire, que cette Classe d'hommes, quelques grossiers qu'ils fussent, n'eussent une mauvaise intelligence du Latin, parce qu'il est vraisemblable, que le Curé du Village catéchisoit & prônoit en cette Langue, plus volontiers, que dans la Romanse.

Ceux qui parloient Latin devant ce bas peuple, pour se mettre à sa portée, usoient de termes pris, dans le Jargon populaire, ausquels ils donnoient un son Latin. De-là se sont formés la plûpart des mots de la basse Latinité, dont

on ne trouve point l'origine, dans la Langue Latine pure; de sorte, que si l'on avoit voulu suivre dans les Glossaires, l'ordre des tems, pour la naissance des mots, les Romans auroient dû précéder les Latins.

Les Lettres du même Saint Bernard sont une preuve irréprochable, que la Langue Latine étoit encore seule d'usage pour écrire, puisqu'elles sont toutes en cette Langue, soit qu'elles soient adressées à des hommes, soit à des femmes, à des Religieuses, ou à de simples filles.

On ne doit donc fixer, qu'au régne de Louis le Jeune, les jours où la Langue commença à paroître dans les Provinces, avec plus d'éclat qu'auparavant, & à vouloir lutter, pour ainsi dire, sérieusement contre la Latine. Les premiers Ouvrages François d'une certaine étendue, parurent au milieu de son régne.

Le Poëme de la prise de Jerusalem, en le supposant François, que composa en Langue Vulgaire le Chevalier Bechada, du Château des Tours au pays de Limoges, paroît avoir précédé de quelques années les autres Ouvrages en mê-

me Langue, qui sont parvenus jusqu'à nous. Ce Poëme fut écrit en 1130. environ, & son Auteur eût la précaution de consulter Gaubert Normand, comme son Maître, sur son stile, & sur la Langue Vulgaire, qu'il avoit osé choisir, pour donner son Ouvrage au Public, parce que les Normands étoient dans l'usage, & dans la possession de pratiquer & d'écrire notre Langue mieux, que nulle autre Province; on en verra des preuves encore plus positives dans la suite.

La Chronique de Geoffroy du Vigeois, nous a conservé le souvenir de l'Histoire de Béchada, en des termes, qui sont trop à notre sujet, pour ne pas citer le passage en son entier. Ce Chroniqueur après avoir dit, que Baldric, & quelques-autres Historiens, avoient écrit les faits admirables des braves Guerriers, qui délivrerent Jerusalem, continue ainsi: « Je ne parle qu'en passant de ces premiers Historiens, pour venir promptement à un autre. Le Chevalier Gregoire Bechada du Château des Tours, homme d'esprit subtil, un peu versé dans les Lettres, a écrit assez bien

» les Gestes de cette même guerre, dans » la Langue Maternelle & en Poësie vulgaire, afin que le Peuple en sçût parfaitement l'Histoire; n'ayant voulu rapporter rien, qui ne fût vrai & agréable, il a été douze ans à la composer, & de (a) peur que son Livre ne » fût méprisé à cause qu'il étoit en Langue Vulgaire, il ne l'a entrepris, que » sur l'approbation & le Mandement de » l'Evêque Eustorge, & par le conseil » de Gaubert Normand. »

Ce passage montre en termes précis, que peu avant le milieu du douziéme siécle, tems de notre Auteur, les Ecrits en Langue Vulgaire étoient rares, peu estimés, & faits seulement à l'usage du Peuple : celui de Béchada, s'il existe, n'a pas été encore découvert.

Les plus anciens Ouvrages, que l'on posséde après celui-là, sont l'Histoire des Rois d'Angleterre, ou le Livre des Bretons; le Roman du Chevalier au Lyon, & le Rou de Normandie; Ouvrages faits

(a) *Ne vero vilesceret propter verbum vulgare, non sine præcepto Eustorgii Episcopi & consilio Gauberti Normanni hoc opus agressus est.* Biblioth. nov. Labbe. tom. 2. pag. 296.

par des Auteurs étrangers en ces tems-là, & qui n'avoient en vûe, que de plaire au Roy d'Angleterre leur Maître.

Nos Sçavants Fauchet, Galland & Massieu, s'accordent à donner la préséance pour l'ancienneté au Livre des Bretons, qui fut fait en l'année 1155. comme il se voit à la datte, (*a*) que l'Auteur y a mise.

> Puis, que Dieu Incarnation,
> Prist pour notre Redemption,
> M. C. L. & cinq ans,
> Fist Maitre Wistace cest Romans.

Le Roman (*b*) du Chevalier au Lyon a la même datte.

> Mil & cent cinquante cinq ans,
> Fist Maistre Gasse ce Romans.

Le Livre de Raoul est de l'année 1160. au rapport du P. Labbe (*c*).

(*a*) Manuscrit de la Bibliotheque Royale, n. 7537.
(*b*) Galland. Memoires de l'Académie des Belles-Lettres, tom. 2. pag. 730.
(*c*) Alliance Chronologique, tom. 1. pag. 601.

L'Auteur

L'Auteur du Livre des Bretons se nommoit *Wistace*, qui est Eustache. On ne peut assûrer de quelle Province, ni quel il étoit; mais de violentes présomptions indiquent, qu'il pouvoit être du Poitou, d'autant qu'à toutes les occasions, où il parle de cette Province, il fait l'éloge de la bravoure de ses peuples. « Les Poitevins, dit-il, repousserent vigoureusement les Troyens, qui » les attaquoient, & la victoire demeura » long-tems indécise entre les deux ar- » mées. »

Li Poitevin bien les requierent,
Li Troyen bien les refierent,
Long-temps se sont combatu,
Que cil, ne cil ne son vaincu, &c.

Parle-t-il des prétendues victoires d'Artus dans les Gaules? « Toutes les Provin- » ces, dit-il, se soumirent sans se défendre, » à ses armes victorieuses; le seul Gu- » tare Duc de Poitiers, fit une vaillante » résistance, & voulut bien se rendre sans » avoir été vaincu. »

Et à Artus jura feauté,
Et Artus l'a puis moult amé:

Les autres parties de France,
Conquist Artus par grant puissance, &c.

Cette exception, ce ton de ménagement & de louange en faveur du Poitou, décelent un bon Citoyen, qui met son pays natal au-dessus des autres, d'où l'on peut conjecturer, qu'il étoit de cette Province. Elle appartenoit pour lors au Roy d'Angleterre; ainsi l'Auteur ne doit pas être regardé comme François, mais seulement comme ayant écrit en François.

Son Livre contient l'Histoire des premiers Rois d'Angleterre; Histoire, que l'Auteur a tirée, suivant les apparences, des anciennes Chroniques Angloises, qu'il n'a fait que traduire & mettre en rimes & en Langue Françoise.

Ces Annales commencent à la sortie d'Ænée hors de Troye, & à son arrivée en Italie. Ascagne eut un fils nommé Silvius, pere de Brutus, Fondateur de la Grande Bretagne, qui de son nom fut appellée Bretagne: par la même raison, le Livre d'Eustache est nommé *Livre des Bretons*, ou *le Brut* d'Angleterre, à cause du héros dont il parle.

Durant la grossesse de la mere de Brutus, qui ne fut que Maîtresse & non Femme de Silvius, les Devins prédirent, que l'enfant dont elle étoit grosse, tueroit son pere & sa mere. L'oracle fut accompli; la mere mourut en couches, & le pere fut tué à la chasse par son fils, qui vouloit abattre un Cerf. Après ce parricide involontaire, les parents de Silvius chasserent de l'Italie Brutus, qui fut contraint d'aller ailleurs chercher fortune: il erra quelque tems, & voguant de mers en mers, il arriva à une Isle peuplée de Géans, où Diane l'avoit assûré en songe, qu'il fonderoit un nouveau Royaume. Cette Isle est la Grande Bretagne, qui avoit nom Albion; Brutus & ses Compagnons s'en emparerent, & y commencerent le Royaume, qui subsiste à présent.

Tel est le commencement de l'ouvrage; on devine les Fables & les merveilles, qui sont dans la suite par celles, qui en font le fondement. Eustache les continue de Rois en Rois, entre lesquels Artus paroît comme le plus grand Héros de l'Univers.

Il proteste, qu'il avoit l'intention

réelle d'écrire une Hiſtoire & non un Roman, il ſe plaint même des Fables, que les Conteurs Bretons avoient mêlées dans la Vie d'Artus. « Entre les merveil-
» les, dit-il, qu'on en publie, tout n'eſt
» pas vrai, mais auſſi tout n'eſt pas faux;
» les Hiſtoriens en ont tant dit, & les
» Fabuliſtes y ont tant mêlé de Fables,
» qu'ils ont donné au tout une apparence
» fabuleuſe. »

En ceſte grant paix que je di,
Furent les merveilles trouvées,
Que d'Artus ſont tant racomptées:
Ne tout menſonge, ne tout voir,
Ne tout faulte, ne tout ſavoir,
Tant ont li compteour compté,
Et li fableour tant fablé,
Pour les comptes embeleter,
Que tout ont fait fable ſembler, &c.

Il continue ſon Hiſtoire juſqu'à la mort de Calevaſtre Roy de Gales, arrivée, dit-il, en l'année ſept cent de l'Incarnation.

Au diſſeptieſme jour d'Avril
Iſſit del terrien exil,

Sept cent; après ce que le Crist,
En Sainte Marie chair prist, &c.

Quelques Vers après ceux-là, il met fin à son Livre.

Ci fault, *dit-il*, l'Istoire des Bretons,
Et la lignée des Barons,
Qui du lignage Brutus vindrent,
Qui Engleterre longues tindrent.

Quelque envie qu'Eustache ait eue de ne point ressembler aux Fabulistes, son ouvrage n'est pourtant qu'un tissu de chimeres & de Fables, parmi lesquelles sont noyées quelques vérités Historiques.

Son langage n'est pas inintelligible, comme celui des sermens de Charles le Chauve, il a les articles *le*, *la*, *du*, *de*, pour marquer, comme disent les Grammairiens, les cas & le genre.

La Langue se nommoit dès-lors, *Langue Françoise*, ou *Romanse*. Eustache s'est servi alternativement de l'une & de l'autre expression. Veut-il expliquer d'où la Ville de Londres a pris son nom? Elle se nomma d'abord, dit-il, *Trinovan*,

qui ſignifie, *Troye la neuve*, il ajoute enſuite,

> *Urbs* eſt Latins, cités eſt *Romans*,

en parlant de Wincheſtre, dont le circuit fut marqué avec une couroie; on peut, dit-il, le nommer Château de Couroie;

> Si peut l'on nommer autrement,
> Chaſtel de Coiroie, en *Romans*.

Rapportant après les noms, qui ont été donnés aux Rochers Fabuleux tranſportés par Merlin,

> Stanheng ont non en *Anglois*,
> Pierres pendues en *François*.

ailleurs il dit, qu'Engellande en Anglois eſt Angleterre en *François*.

> Tant dit Angleterre en *François*,
> Comme Engellande en Anglois, &c.

Gaſſe, au Livre du Rou, appelle de même notre Langue, *Romanſe* ou *Françoiſe*; lorſqu'il donne l'étimologie & la ſignification du mot Normand; Man, dit-il, en Langue du Nort & Angloiſe, eſt un Homme en *François*.

Mant en Engleiz & en Norrois,
Senefie home en *Franchois*, &c.

Si donc on a continué encore quelques siécles à donner à notre Langue le nom de *Romans*, cette dénomination ne s'est maintenue si long-tems, que par la force de l'habitude.

La Langue, que nous parlons à présent, est si ressemblante à celle d'Eustache, qu'on ne peut mettre en doute, que de tous les Jargons Provinciaux, qui ont eu cours en France, c'est-là l'unique & la véritable Langue que l'on parloit à Paris au dixiéme & onziéme siécles.

Le Poëte François, que l'on fait succéder à Eustache, suivant le rang d'ancienneté, est Wasse ou Gasse, Auteur du Rou des Normands. Ce Livre (*a*) pourroit-être regardé comme une continuation de celui des Bretons : l'un contient l'Histoire du premier Age de l'Angleterre; Gasse y a ajoûté celle du second Age, qu'il a commencée aux Ducs Normands, dont étoient descen-

(*a*) Manuscrit Roy. n. 7567.

dus ceux, qui conquirent l'Angleterre.

L'Auteur dit dans ſon Prologue, que pour compoſer l'Hiſtoire, il faut lire & étudier les faits & les moeurs, que l'on trouve écrits dans les faſtes.

Pour remembrer des Anceſſours,
Les fez, & les diz, & les mours,
Doit-on les livres & les geſtes,
Et les eſtoires lire as feſtes, &c.

Il montre enſuite les avantages de l'Hiſtoire, pour garantir de l'oubli les noms & la mémoire des hommes, qui ſans ſon ſecours périroient comme les autres choſes de la nature.

Toute rien ſe tourne en declin,
Tout chiet, tout meurt, tout met à fin,
Homs meurt, fer uſe, fuſt pourriſt,
Tour font, mur chiet, roſe flaitrit, &c.

L'homme, ſi l'on ne parloit point de lui, après qu'il a paſſé dans la nuit éternelle, auroit un pareil ſort.

Gaſſe, pour entrer en matiere, commence par faire le récit des avantures d'Haſting, qui amena en France les Nor-

mands. Il parle des premieres courses de ces Peuples, & passe ensuite à l'Histoire de *Rou*, ou *Raoul*, premier Duc de Normandie; là il expose le sujet qu'il veut traiter, il représente son entreprise comme longue & pénible.

A Rou somes venu, & de Rou nous diron;
Là comence l'Histoire, que nos dire devon,
Mes por l'euvre esploitier, les vers abrigeron,
La voie est longue & grief, & le travail crémon, &c.

Il poursuit son Histoire jusqu'à Guillaume II. Roy d'Angleterre, au tems de la prise de Jerusalem, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1099.

En icel tems, *dit-il*, j'os bien monstrer;
Fut la grante meut d'Outre-mer,
Quant Antioche fut conquise;
Et la Cité de Meques prise,
Et que Jerusalem fut pris; &c.

Son Livre est nommé le *Rou*, du nom de *Rou* ou *Raoul*, premier Duc; ou bien du surnom de *Roux*, qui fut donné à Guillaume II. qu'il appelle toujours le *Roux*.

Ce Poëte etoit de l'isle de Gersai, dont il parle en ces termes :

Gersié est preuf de Costentin,
Là où Normandie prent fin,
En mer est devers Occident,
Au fieu de Normandie apent, &c.

Il fut amené dès son enfance à Caën, & devint dans la suite Chanoine (a) de Baieux, Clerc de la Chapelle d'Henri II. Roy d'Angleterre, à qui, suivant quelques Ecrivains, il avoit dédié son Livre : mais cette Dédicace ne se trouve point dans l'Ouvrage même.

La versification de Gasse n'est pas uniforme : on a vû que les Vers d'Eustache ne sont que de huit sillabes, & que la rime change presque toujours de deux Vers en deux Vers. Gasse a suivi au commencement la même mesure, & le même mélange de rimes ; mais dans le Livre, où il parle de Raoul I. les Vers sont de douze, & la même rime continue vingt & trente Vers de suite ; les Livres qui viennent après celui-là, reprennent la premiere mesure.

(a) *Menage, Hist. de Sablé, liv. I. p. 4.*

Les œuvres de ces Poëtes ne firent pas vraisemblablement grande fortune parmi nous à leur naissance ; leurs Vers ne sortirent peut-être point de la Province où ils avoient été composés, ni de la Cour d'Henry II. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie, pour qui ils avoient été faits. Le sujet, que ces Poëtes traitoient n'intéressoit point assez la France, pour que les François en recherchassent la lecture : les Rois de France & ceux d'Angleterre, étoient en guerre ; ces circonstances ne purent, que retarder la réputation de ces Ouvrages au centre du Royaume, où il n'y avoit peut-être pas long-tems, qu'ils étoient parvenus, quand Thibaut cita dans sa 65e. Chanson (*a*), celui des Bretons.

On a dit néantmoinsplus d'une fois, que la magnificence, la liberté & le luxe, qui régnoient à la Cour de Louis VII. y avoient attiré quantité de Poëtes François ; mais la chose, pour avoir été souvent répétée, n'en est pas plus vraie ni mieux prouvée ; il seroit peut-être impossible de nommer aucun Poëte, qui y ait paru.

(*a*) Pag. 160.

Les Laïques n'étoient pas encore guéris de leur mépris pour les Lettres ; c'étoit en ce tems, que Nicolas de Clairvaux déclamoit contre leur pareſſe dans les termes, que j'ai rapportés (*a*) au commencement de ce diſcours.

Bechada, ce Chevalier de Limoges, dont j'ai parlé, eſt peut-être le premier, qui ſoit ſorti de cette indolence honteuſe. On lui a l'obligation d'avoir montré aux hommes du ſiécle une carriere, dans laquelle ils trouvent une gloire aſſûrée, & une réputation durable. Leur Ruſticité avoit été une des cauſes de l'ignominie de notre Langue ; l'amour qu'ils prirent dans la ſuite pour les ouvrages d'eſprit, effaça cette tache, & marque par un effet contraire l'époque, à laquelle cette même Langue commença à ſe faire voir avec diſtinction.

Elle ne parut encore, du régne de Louis VII, que dans les Ecrits que produiſit la Province : rien n'indique qu'elle ait eu de l'éclat dans la capitale du Royaume. La Tragédie, la Comédie, les Chanſons, les autres piéces de Vers faites pour le plaiſir des hommes, ſe

(*a*) Pag. 81.

montroient toujours sous la Langue des Romains. Guillaume (*a*) de Blois fit une Tragédie de Flore & de Marc, une Comédie d'Alde, & d'autres petites Poësies, qui eurent de grands applaudissemens, quoique dans une Langue, qu'à peine on supporte à présent dans les Colléges, où l'on donne ces sortes de divertissemens.

Mais l'estime, que les Rois d'Angleterre, Maîtres de la Normandie, firent de notre Langue, dut bientôt passer à la Cour de France; les Ecrits qui avoient paru dans les Provinces, en donnerent un avant-goût, à la Capitale du Royaume & la firent revenir du mépris létargique, qu'elle avoit eu jusqu'alors pour elle.

Le régne de Philippe-Auguste ne put qu'être favorable à son avancement; les Rois Conquérans ont toujours aimé à faire régner leur Langue; c'est une suite nécessaire, que tout ce qui leur appartient se ressente de la grandeur & de l'élévation de leur ame. Fixons à ce régne l'aurore des beaux jours, ausquels notre Langue parvint à se faire estimer

(a) *Pet. Blesens. Ep 93.*
M. l'Abbé le Beuf a parlé de quelques-autres Tragédies Latines de ces tems-là. *Dissertat. p. 65.*

à Paris : tout ce qui précéde ces tems n'étoit que des crépuscules obscurs & peu lumineux.

Alexandre, surnommé de Paris, qui semble avoir été homme du monde, trouva dans son Poëme d'Alexandre le Grand, l'art de la rendre agréable à la Cour & à la Ville, & de faire voir, qu'elle étoit capable d'aussi belles choses que la Latine. Le sujet (a) qu'il choisit méritoit de fixer l'attention des Courtisans, sous un Roy guerrier; « c'est, dit-» il, pour donner un exemple de prouesse, » à ceux qui voudront imiter ce Con-» quérant, qu'il met en Vers sa vie, qu'il » a trouvée écrite en plusieurs Livres, & » qu'il avoit souvent entendue réciter; »

Qui vers de riche Estoire veut entendre & oir,
Pour prendre bon essample de proesse ceuillir.

qu'il lise,

La Vie d'Alexandre, si com je l'ai trovée,
En plusieurs leus écrite (b), & de boche contée.

La plûpart de ceux, qui ont fait des recherches Historiques sur notre Langue, ont placé le Poëme d'Alexandre

(a) Manuscrit du Roy, n. 7190. 5.
(b) On voit par ces Vers, que la Vie d'Alexan-

sous le régne de Louis VII. ils ont cru, sans doute, faire plus d'honneur à la Langue, en donnant à cet Ouvrage une trentaine d'années d'ancienneté de plus, qu'il n'a : mais comme il n'est d'honneur légitime, que celui qui est fondé sur la vérité, il faut établir sur elle, autant qu'il est possible, la datte de ce Poëme.

Le commencement est un tissu des principales actions de la Vie d'Alexandre, entre-mêlées d'autres faits relatifs, à ce qui se passa à la fin du régne de Louis VII. & au commencement de celui de Philippe - Auguste.

Le Poëte suppose qu'Alexandre, étant venu à l'âge de 13. à 14. ans, fut fait Chevalier, & associé à la Couronne de Macédoine, par Philippe son pere.

On ne peut douter que ce ne soit l'association de Philippe-Auguste, que son pere fit couronner de son vivant.

dre avoit été écrite, avant que notre Poëte la mît en rime : en effet, Fauchet a parlé (liv. I. ch. VII.) d'une vie d'Alexandre, que Gautier de l'Isle ou de Châtillon avoit fait en Vers Latins : cet Ouvrage parut au milieu du douziéme siécle. Pierre Abbé de Cluny, & Nicolas Secretaire de Saint Bernard, en ont parlé en deux Lettres, comme d'une nouvelle Literaire. *Bibliot. Cluniacen. Ep. 30. 33.*

Alexandre, ſuivant le Poëte, entreprit ſa premiere guerre, contre un Roy nommé Nicolas. Le jeune Guerrier avant d'aller l'attaquer, convoque ſes Vaſſaux, & obtient de ſon pere la confiſcation des biens des Uſuriers, pour les diſtribuer à ſes Capitaines.

Ces traits voilent la guerre contre le Roy d'Angleterre, & la ſaiſie des biens des Juifs par-tout le Royaume.

Ariſtote conſeille à Alexandre de créer douze Pairs, qui auront la conduite de ſes troupes.

r Eliſez douze Pers, qui ſoient compagnon,
Qui mainront vous batailles tozjors par deviſion.

Il nomme Ptolomée, Dicon, Licanor, Philotas, Perdicas, & d'autres Capitaines de ſon armée.

Ce prétendu établiſſement des douze Pairs par Alexandre, n'eſt qu'une fiction, qui marque cependant, que les Pairs exiſtoient dès ce tems-là. Euſtache avoit déja parlé d'eux dans ſon Livre des Bretons, où il a ſuppoſé, que Goſier Roy des Poitevins, paſſa en France, pour leur demander ſecours

cours contre les Troyens, qui les attaquoient :

Gosier, qui en ot grant pesance;
Pour querre aie alla en France,
Aux douze *Pers*, qui là estoient,
Qui la terre en douze partoient;
Chacun des douze en chief tenoit,
Et Roy appeller se faisoit, &c.

par où l'on voit, que les Pairs avoient été institués précédemment le Sacre de Philippe-Auguste, & qu'ils étoient tous Princes séculiers, chargés de conduire les troupes à l'armée. Je reviens à l'Histoire d'Alexandre.

La guerre avec le Roy Nicolas étant finie, le Poëte fait marcher son Héros contre Darius; il décrit la magnificence de sa Tente, qui étoit chargée de broderie, dont il explique les sujets. » Au haut, dit-il, il y a deux pommes, » sur lesquelles est un Aigle le plus beau, » qu'on ait jamais vû, la Reine Ysabel » l'a fait. »

A mont el chief en som, où sont li dui pomel,
Par moult grande Mestrie, i ot mis un oisel,

A semblance d'un Aigle, nus hom ne vit tant bel;
La Roine le feit, qui ot non Ysabel, &c.

La Reine, dont il est fait mention dans ces Vers, fut Ysabel, Fille de Baudoin III. Comte de Hainaut, que Philippe-Auguste épousa en l'année onze cent quatre-vingt.

Le Poëte Elinant, (a) dont Vincent de Beauvais a marqué la mort à l'année 1209. est nommé dans ce Poëme : il n'a donc été écrit, que durant la vie, ou depuis la mort de ce Poëte ; en l'un & au l'autre cas, il n'en faut pas davantage pour s'assûrer que l'ouvrage est du commencement du régne de Philippe-Auguste au plûtôt, & non de celui de Louis VII. comme on l'a dit jusqu'à présent, & comme l'Auteur de la Dissertation sur l'origine de la Langue, de laquelle j'ai parlé, (b) l'a maintenu récemment.

(a) Loisel a fait connoître ce Poëte dans une Lettre qu'il écrivit en 1594. au Président Fauchet, imprimée à la tête des Stances d'Elinant, sur la mort : il en a encore parlé dans ses Mémoires de Beauvais, pag. 203.

(b) Pag. 196.

Ce Poëme est orné de traits assez beaux, de Vers harmonieux, pleins de sens, tels que ceux-ci; « un Roy ne doit » point manquer à sa parole; »

N'est pas Rois, qui se fause & sa reson dement.

« Les amis valent mieux que les ri» chesses, »

Miex vaut amis en voie, que en borse denier.

« Un mauvais riche est plus méprisa» ble, qu'un pauvre qui a de l'honneur, »

Pire est riche mauvais, que pauvres honourez.

Les descriptions en sont animées, les récits naturels; quelquefois le Poëte atteint au Sublime, en voici un exemple: » Comme Alexandre faisoit le siége de » la Ville de Tyr, sa flotte fut battue » d'une tempête; »

Qui fet les nefs brisier, & les Ondes lever.

« Sans s'effrayer, il déclare la guerre

» aux flots, & commande, qu'on batte
» la mer pour rompre ses Ondes, »

Alixandre comande, que l'on bate la mer,
Por les Ondes brisier, & les floz avaler.

Du sein de ces flots sort un Dragon, qui traîne le Char de Neptune. Je ne sçais, si l'on imiteroit Virgile de plus près aujourd'hui.

Mais il ne faut pas se flatter, que tout le Poëme soit d'une égale beauté; pour rencontrer une rive fleurie, il y a des landes immenses à traverser; les beautés ne se trouvent même, que dans la premiere partie : quand les Continuateurs s'emparent de l'Ouvrage : ce sont des Continuateurs, c'est tout dire; le Poëme devient foible, languissant, presqu'absolument mauvais.

Le commencement de cet Ouvrage étant un récit allégorique, qui couvroit en partie l'Histoire du tems, il dut avoir une heureuse fortune : on trouva, sans doute, de la ressemblance dans les portraits de la plûpart des Capitaines d'Alexandre, avec ceux qui vivoient pour

lors. Et comme le langage de la flatterie s'insinue dans les cœurs les plus élévés, le Roy, qui étoit représenté sous la figure du Héros du Poëme, protégea plus vivement une Langue, qui sçavoit faire une image si flateuse.

Le Poëte a imité dans sa versification celle, dont il avoit trouvé le modéle au Livre du Rou; ses rimes sont les mêmes assez long-tems, & ses Vers ont douze sillabes. On a dit que cette sorte de Vers avoit été nommée *Alexandrins*, soit d'Alexandre le Héros de la piéce; soit d'Alexandre premier Auteur de ce Poëme: mais puisque celui qui a composé le Rou en avoit fait avant ceux d'Alexandre, il y a apparence, qu'ils ont été appellés *Alexandrins*, à cause du du Héros, & non par rapport au Poëte, puisqu'il n'en fut pas l'Inventeur.

On a dans le Poëme même une preuve, qu'Alexandre qui le commença, étoit né à Bernai en Normandie; Lambert Licors, qui en fut le premier Continuateur, l'a dit expressément.

Alexandre nous dit, que de Bernay fut nez,
Et de Paris resu ses surnoms appellez.

Il put connoître dans sa Province Gasse Auteur du Rou, & apprendre de lui la forme de ce Vers, plus majestueux & plus propre, que ceux d'une autre mesure, à la composition d'un Poëme héroïque.

Les tems nous ont caché, par quel moyen ce Poëte fut tiré de la Normandie, & détaché du Roy d'Angleterre, pour venir à Paris; il y a apparence qu'il y fut amené par l'amour des Lettres, qui y brilloient alors plus qu'en aucun autre endroit: ce qu'il y a de certain, c'est qu'en renonçant à sa patrie, il devint en France, comme le Fondateur de la Poësie Françoise: la même Province, qui dans les beaux siécles de notre Poësie, a vû naître les Malherbes, les Corneilles, les Fontenelles, peut se glorifier de nous avoir donné les peres de cette même Poësie, dans les Poëtes Gasse, & Alexandre.

Depuis le succès d'Alexandre, les Poëtes François qui se formerent, commencerent à être reçus à la Cour: on dit, qu'Elinant, avant qu'il se fît Religieux, y avoit paru avec distinction: il est vrai, que Lambert Licors, qui le pre-

mier reprit la suite du Poëme d'Alexandre, a feint, "que ce Héros à ses repas, „ prenoit plaisir à entendre les récits „ qu'Elinant lui faisoit de la guerre des „ Geans, & d'autres sujets de la Fable. „

La réputation de ces Poëtes, en ramenant l'émulation, fit éclore une foule de Copistes & d'Imitateurs, dont le plus grand nombre sont connus par les Mémoires, que les sçavants Fauchet & Galland en ont publiés.

Notre Langue gagna considérablement avec eux : rien ne donne aux Langues plus de vie & tant d'éclat, que les Ouvrages en Vers : soit prédilection aveugle, soit qu'en effet, le langage des Muses ait quelque chose de plus divin & de plus séduisant, que le discours simple, tous les siécles, toutes les Nations attestent, que la réputation des Langues est venue des Poëtes, plus que des autres Ecrivains ; la nôtre doit à la Poësie sa premiere célébrité ; le Poëme d'Alexandre, les Vers d'Elinant firent voir à ceux, qui se mêloient d'écrire, qu'elle étoit aussi propre que la Latine, à exprimer ce qui méritoit de passer à la postérité. Les Auteurs ne la dédai-

gnerent plus, ceux qui travailloient pour le Théâtre, les Jongleurs, les Chansonniers s'en servirent, & la préférerent à son ancienne rivale : elle devint enfin la favorite des Poëtes, des grands Seigneurs, & de tous les Laïques, dont on se fit autant de Lecteurs, en leur mettant en main des Ecrits, qu'ils pouvoient lire, sans aucune peine.

Ce fut en ce même tems approchant que l'usage de lire à la Messe l'Epître en Latin & en François, s'introduisit (*a*) en quelques Eglises : le plus ancien monument de cette Rubrique, est l'ordinaire de Nevelon, qui gouvernoit l'Eglise de Soissons, en 1097. (*b*)

La Langue ayant pû soutenir le ton de la Poësie, il fut encore plus facile de la faire parler le langage ordinaire. En 1190. environ, parut en Prose le Roman de *Tristan de Leonois*; Roman l'un des plus beaux, des mieux faits, qui ayent jamais été donnés au Public. Il doit être regardé comme le plus ancien de nos Ro-

(*a*) Traité historique, & pratique sur le Chant de l'Eglise, par M. l'Abbé le Beuf, ch. 7.

(*b*) Histoire de Soissons, de Melchior Regnaut, Preuv. pag. 15.

mans, son grand âge est établi sur le témoignage des premiers Auteurs, qui en ont fait mention. Il en est parlé dans une Chanson de Chrétien de Troyes, qui écrivoit sur la fin du douziéme siécle; ce Poëte dit à sa Dame : « Que pour » l'aimer, son coeur & ses yeux lui ont » suffi, il n'a pas eu besoin du breuvage; » que l'on fit prendre à Tristan. »

Ainques dou buvraige ne bui,
Dont *Tristan* fut empoisonez;
Car plus me fait aimer, que lui,
Fins cuers, & bone volentez.

Tourneroit-on aujourd'hui une galanterie, d'une façon plus ingénieuse & plus délicate ?

Le Roy de Navarre a répété en deux (*a*) de ses Chansons, qu'il dépendoit de sa Dame de le rendre plus heureux, que jamais *Tristan* ne le fut : on ne peut donc révoquer en doute, que ce Roman en Prose ne soit le premier, & le plus ancien de ceux que l'on connoît jusqu'à présent; il a précédé de quelques années *Graal* & *Lancelot*. Comme

(*a*) Chanson III. pag. 7. Chans. LIX. p. 145.

le hazard vouloit, que nous dussions à des Etrangers nos premiers Ecrits François, les Auteurs de ces Livres en prose étoient encore de la Cour des Ducs de Normandie, Rois d'Angleterre.

Peu de tems après la Langue passa des Ouvrages Poetiques, & des sujets frivoles, aux Ecrits purement Historiques. Un Historien dont on ignore le nom, traduisit (*a*) du Latin en François, avant l'an douze cent, la vie de Charlemagne, par la raison, dit-il, « Que tel se plaira » au François, qui se soucie peu du » Latin, & que par le Latin cette His» toire sera mieux conservée. » La raison pour laquelle il entreprit cette traduction, annonce le goût, que l'on prenoit pour la Langue, & combien on commençoit à l'estimer.

Geoffroy de Villehardoin, Chevalier Champenois, d'une grande considération, Maréchal de Champagne, & ensuite de Romanie (*b*), ne balança point

(*a*) Fauchet, l. 1.

(*b*) Province d'Asie, la Capitale en étoit Nicée; qui fut assiegée le jour de l'Ascension, & prise sept semaines après, par Godefroy de Bouillon, *Niceam Caput totius Romaniæ, in die Ascensionis invadimus, &c.* . . . . Gesta Francor. pag. 5.

de préférer notre Langue à la Latine, quand il voulut transmettre à la postérité, l'Histoire d'une des plus fameuses Conquêtes, que les François ayent faite depuis la prise de Jerusalem; il ne paroît pas, qu'il aie eu la moindre inquiétude sur le sort de son Ouvrage: il étoit assûré d'avoir des Lecteurs, & de plaire, quoiqu'il écrivît en Langue Françoise.

Malgré les progrès de notre Langue, sous Philippe-Auguste, cependant elle ne prévalut pas en tout, sur la Latine, qui se maintint encore en possession de servir seule aux actes publics ou particuliers, dans les Chaires, dans les Tribunaux, & même dans les Comptes (a) des Finances: ces sortes de matieres, sur-tout les deux dernieres, dont les beaux esprits sont peu touchés, lui furent abandonnées: les tems l'ont encore dépouillée de ces avantages.

Après Philippe-Auguste, Louis VIII. son successeur régna si peu d'années,

(a) M. Brussel a inseré dans son Traité des Fiefs, le compte des revenus du Roy, qui fut rendu en Latin en l'année 1202. L'usage du Latin s'est maintenu très-tard à la Chambre des Comptes, & n'y est pas encore entierement aboli. Mais quel Latin!

qu'on ne peut marquer précisément, si la Langue gagna de son tems quelque nouvelle prérogative; il y a seulement lieu de croire, que les Chansons Françoises faites à l'imitation des Provençales, qui avoient commencé à paroître au milieu du régne de Philippe, s'établirent de plus en plus, & qu'elles devinrent les seules Chansons d'usage, pendant les trois ans que Louis tint la Couronne.

L'avancement de la Langue est plus sensible sous le régne de Saint Louis; sans parler du grand nombre de Poëtes François, qui brillerent, dont l'énumération nous meneroit trop loin; elle pénétra dans les connoissances les plus abstraites, dans l'Astronomie, la Géometrie, la Géographie.

Les traductions en Langue Vulgaire ayant commencé (*a*) avec les premiers Ecrits François, elles ne manquerent pas de se multiplier alors; celle de la Réthorique d'Aristote dont Brunes (*b*) Latins

(*a*) La plusspart des premiers Ecrivains François, Thibaut de Vernon, Eustache, l'Auteur de la vie de Charlemagne, Lambert Licors ne furent que des Traducteurs.

(*a*) Cet Auteur est appellé communément *Bru-*

a parlé dans son trésor, annonce que ce siécle n'étoit pas sans goût, pour la belle Littérature Françoise. Ce morceau est échapé jusqu'à présent aux recherches des curieux : ç'eût été pour nous une véritable joye, si nous eussions été en état de comparer cette traduction avec la derniere qui a été faite du même Ouvrage. Quelques fragmens des deux traductions rapprochés les uns des autres, auroient rendu les changemens survenus dans notre Langue, plus sensibles que ce que nous pourrions en dire.

La Langue entra donc en ce tems fort avant dans la brillante carriere des Sciences, que sa rivale lui avoit fermée depuis tant de siécles : on commença aussi à l'employer dans les Actes publics; on en trouve communément qui ont été écrits en Langue Vulgaire, à compter entre les années douze cent quarante & cinquante; & par une conformité remarqua-

*netti*; il étoit de Florence, & il se refugia en France en 1255. environ, pendant que Mainfroi, Fils naturel de l'Empereur Frederic II. ravageoit sa patrie.

Le sçavant M. Falconet l'a fait connoître plus particulierement, dans un Discours imprimé par Extrait au VII. volume des Memoires de l'Académie des Belles-Lettres.

ble, comme si les Souverains s'étoient ligués alors contre le Latin, Alphonse Roi de Castille, fit en l'année douze cent soixante une Ordonnance, par laquelle il voulut qu'à l'avenir, les Actes publics fussent écrits en Langue Espagnole, & non en Latin. L'Allemagne si attachée autrefois à sa Langue Maternelle, avoit été entraînée par le torrent; elle avoit souffert, que la Langue Latine s'insinuât dans les Actes, mais bientôt, à l'exemple des autres Royaumes, elle rétablit son usage antique, & voulut, qu'ils fussent rédigés de nouveau en Langue Vulgaire.

Les Ecrits utiles au Public, étant plus précieux en eux-mêmes, que ceux qui ne sont que de simple agrément; notre Langue acquit un nouveau brillant, pour avoir été employée en ce tems, aux Ordonnances concernant les intérêts des hommes, & aux matieres de Jurisprudence.

Les Assises de Jerusalem furent traduites & rédigées en François vers l'an douze cent cinquante. Le sçavant Pere (a)

(a) Alliance Chronologique, tom. 1. p. 456. édit. 1651.

Labbe, M. Ducange (*a*), & la Thaumasiere (*b*) n'ayant pas connu le véritable Rédacteur de ces Loix; c'est faire ma cour aux Sçavans, de leur communiquer ce que j'en ai trouvé en un Manuscrit, qui étoit à la Bibliotéque de M. le Maréchal d'Estrées, dans lequel entr'autres Ecrits, il y a un Traité Moral *des quatre Ages de l'homme* L'Auteur du Traité se fait connoître en ces termes: « Philipes de Navare, qui fist cest livre, en » fist autres deux. Le premier fist de lui » même une partie; car là est dit, d'où » il fu, & comment, & pourquoi il vint » deça la mer, & comment il se con- » tint & maintint longuement par la gra- » ce notre Seigneur. Après i a rimes & » Chansons plusieurs, que il meisme fist; » les unes de granz folies dou siécle, » que lan apele Amors, & assez en i a, » qu'il fist d'une grant guerre, qu'il vit » à son tems, antre l'Emperor Frede- » ric (*c*) & le Seignor de Barut Monsei-

(*a*) Pref. sur les établissemens de S. Louis.

(*b*) Edit. 1690.

(*c*) Ceux, qui connoissent l'Histoire de Frederic II. duquel il s'agit ici, ne pourront qu'être mortifiés, de ce que ces Memoires de Philippe de Navarre ne sont point encore découverts.

» gneur Jehan (*a*) d'Ybelin le viel, &
» molt biau compte i a il de cele guer-
» re ; meismes dès le comencement jus-
» qu'à la fin; car Philipes fu à touz ba-
» tailles & siéges, après i a Chansons
» & rimes, qu'il fist plusors en sa vieil-
» lesse de nostre Signor & de nostre Da-
» me, & des Saints & des Saintes.

» Le second Livre fist-il de forme de
» plait & des us & des Costumes des As-
» sises d'Outre-mer, & de Jherusalem &
» de Cypre, ce fist-il à la proiere & à
» la requeste d'un de ses Seignors, qu'il
» aimoit, & après s'en repenti-il molt
» por doute, que aucunes males gens
» n'en ovrassent malement de ce qu'il
» avoit enseigné por bien & leaument
» ovrer, & de ce s'excusa-il au co-
» mencement & à la fin dou Livre. »

Ce passage, pour la longueur duquel je demande grace, fait connoître, que ce fut Philippe de Navarre, & non Jean d'Ybelin Comte de Japhe, comme on l'a dit (*b*), qui le premier rédigea, & mit

(*a*) Jean, Seigneur d'Ybelin & de Baruth, mourut en 1266. Lignage d'Outre-mer. *La Thaumassiere, pag. 225. & 278.*

(*b*) Observ. de Ducange sur Joinville pag. 60.

en

en François les Assises de Jerusalem, & que le Manuscrit du Vatican, sur lequel elles ont été publiées, ne contenant que la révision de ces mêmes Assises en 1369. on n'en a pas encore la collection la plus ancienne, puisque celle de Philippe de Navarre fut faite près d'un siécle avant celle-là.

Pierre de Fontaine, Gentilhomme de Vermandois, composa aussi en François, en douze cent soixante environ, un Traité de questions & de décisions de droit. Il prie ceux, qui liront son Ouvrage de l'excuser par trois raisons, s'ils y trouvent du trop, ou du trop peu, » Premierement, dit-il, pour ce ke nus » n'enprist oncques mais devant moi » ceste cause; » d'où il paroît, qu'il est le premier, qui aye écrit en François sur le Droit Coutumier. Il fut bientôt imité par Philippe de Beaumanoir, qui publia vers l'année 1270. les Coutumes de (*a*) Beauvoisis.

Saint Louis s'est servi de la Langue Françoise, non seulement dans les Loix générales, qu'il a faites, & qui sont connues sous le nom *d'Etablissements*,

(*a*) La Thaumassiere, 1690.

mais auſſi dans les inſtructions particulieres, qu'il a données à Philippe ſon Fils, & à ſa Fille Yſabel Reine de Navarre. Il ne connoiſſoit point d'autre Langue dans ſes converſations, avec ſes familiers ; ſon Hiſtoire écrite par Joinville, eſt remplie de celles, que le bon Roy eut avec lui. Cet Hiſtorien, qui avoit l'humeur enjouée, n'a pas oublié de rapporter celle où le Roy l'interrogea, pour ſçavoir de lui, « ce qu'il aime-» roit mieux d'être mezeau & ladre, ou » d'avoir commis & de commettre un » péché mortel. » Joinville, qui ne vouloit point mentir, à ce qu'il dit, lui répondit, *qu'il aimeroit mieux avoir fait trente péchés mortels, que d'être lépreux.* Sur cette réponſe, le Roy lui fit une remontrance, qui ne démentoit point la gravité & la pureté de ſa vie : il aimoit à expliquer ſur le champ en Langue Françoiſe, ce qu'il liſoit en Latin.

Dès ce tems, notre Langue mérita les plus grands éloges des Sçavans : ils la crurent parvenue à un degré de perfection, à laquelle il n'y auroit plus rien à ajoûter. Le préjugé, que l'on a ſur le mérite du ſiécle, dans lequel on vit,

a eu, sans doute, quelque part à ces éloges; mais aussi, on ne peut croire absolument, que ces Sçavants l'eussent autant estimée, si dès-lors elle n'avoit eu des charmes, que ses rides cachent à ceux, qui ne la connoissent point assez.

« Huon de Meri (a) désespéroit, dit-il, » d'atteindre à la beauté du langage de » Chrétien de Troyes & de Raoul de » Houdance, qui avoient écrit en Fran» çois, mieux que jamais aucun hom» me n'avoit fait. Il ajoute, que ces » deux Poëtes avoient tellement enri» chi la Langue, que ceux, qui venoient » après eux ne pouvoient plus que gla» ner & ramasser quelques épics, sous » leurs mains. »

On diroit, que Labruïere a copié cet Auteur, quand il a dit, « sur ce qui con» cerne les moeurs le plus beau & le » meilleur est enlevé, on ne fait que » glaner, après les Anciens & les habi» les des Modernes. »

Les Etrangers avoient de la Langue la même estime, que les François. Les peuples voisins envoyoient leurs enfants

(a) Fauchet, liv. 2. ch. 13.

dans le Royaume en prendre des leçons; elle faisoit une partie de leurs études & de leur éducation. Guillaume de Nangis rapporte sous l'année 1256. la fin déplorable de trois jeunes Gentilshommes Flamands, qu'Engueran de Coucy fit mourir, parce qu'ils avoient chassé dans ses bois, il marque que ces jeunes gens étoient à l'Abbaye de Saint Nicolas du bois de Laon, pour y apprendre la Langue Françoise, *propter Idioma Gallicum addiscendum.*

Brunes Latins Italien, a tracé dans son trésor, qu'il écrivit en douze cent quatre-vingt-quatre, le témoignage de son admiration en ces termes : « J'ai » écrit, dit-il, en Langue Romanse, se- » lon le langage des François, par deux » raisons; l'une, parce que je suis en » France; & l'autre, parce que la par- » lure est la plus délitable & commune à » tous langages. »

Fauchet & Pasquier ont fait mention des louanges que Dante & Pétrarque ont données à quelques-uns de nos anciens Poëtes. Les Chroniques de Saint Denis disent, que le Roy de Navarre fit *les*

*plus belles* (a) *Chanſons, & les plus délitables & mélodieuſes, qui furent jamais entendues.*

Une Langue ne peut être célébrée par de plus beaux endroits, qu'en diſant, qu'elle étoit harmonieuſe, & capable plus qu'aucune autre, d'exprimer toutes ſortes de ſujets. Il n'y a point d'autre ton, pour vanter celle, que les Racines & les Deſpréaux ont écrite dans le ſiécle de Louis XIV.

Au reſte, ſi ces éloges paroiſſent exceſſifs & prématurés, ils étoient néanmoins d'un heureux augure : ils annonçoient, & ils confirment ceux, que la Langue reçoit aujourd'hui à ſi juſte titre ; puiſque dès-lors, elle paroiſſoit ſi expreſſive & ſi agréable, puiſqu'elle pouvoit rendre toute ſorte d'objets ; combien a-t-elle acquis réellement depuis, & combien peut-elle fournir plûtôt à la majeſté de l'Eloquence, à la grandeur & aux graces de la Poëſie !

Telles ont été les Révolutions de la Langue Françoiſe depuis Charlemagne ; elle eut quelqu'éclat au commencement

(*a*) Manuſcrit de l'Abbaye de Saint Germain, n. 1462, an. 1234.

de ſon régne ; l'amour, qu'il conçut pour le Latin, & qu'il inſpira au Clergé, l'odieuſe pareſſe des hommes du monde, qui mépriſerent toute ſorte d'étude, la laiſſerent tomber dans l'obſcurité. Elle ne conſerva que ſon exiſtence, & le privilege d'être toujours la Langue Vulgaire : elle fut différente de celle qui eſt venue dans la ſuite, avec les Rois de la troiſiéme Race ; celle-ci eût d'abord des jours lumineux : mais ce ne furent, que des lueurs paſſageres ; elle n'a commencé à jetter une lumiere fixe & conſtante, que ſous Philippe-Auguſte ; depuis cet inſtant, chaque année de ſon Hiſtoire eſt marquée par quelque avantage nouveau : elle parvint ſous le régne de Saint Louis, au point d'avoir été regardée, comme la Langue la plus parfaite de toutes les Langues, que l'on parloit dans le même ſiécle.



# DE
# L'ANCIENNETÉ
# DES
# CHANSONS FRANÇOISES.

# LETTRE

A Monsieur de Lacurne de Sainte-Palaye, de l'Académie des Belles-Lettres.

*CE Discours, Monsieur, sur nos premieres Chansons Françoises, ne pouvoit être adressé à personne, mieux qu'à vous, qui les connoissez si parfaitement, & qui êtes dans le dessein de publier les Vies des Poëtes Provençaux, dont les François imiterent la forme réguliere, qu'ils donnerent les premiers à ces petits Poëmes.*

*Pour parvenir à l'exécution de votre projet quelles recherches, quelles études n'avez-vous point faites en France & en Italie ! Les Troubadours vous sont devenus aussi familiers que les Poëtes du siécle de Louis XIV. rien ne vous manque pour bien remplir la carriere, dans laquelle vous êtes entré : lié avec un ami illustre,* (a) *vous partagerez en-*

(*a*) M. de Foncemagne.

*tre vous deux les lauriers qui vous sont assûrés.*

*Les essais* (a) *que vous avez lûs à l'Académie pour pressentir son goût, ne pûrent manquer de lui plaire. Le Public répéta tout haut les éloges, que vos Confreres, dont les décisions sont autant d'oracles sûrs, vous donnerent en particulier.*

*Le sujet que j'ai choisi, est moins vaste, que le vôtre : je me suis seulement attaché à découvrir la véritable époque de la naissance des Chansons Françoises, sur laquelle d'habiles gens ont été trompés : j'ai examiné, quelle fut leur premiere forme, & de quels instrumens on accompagnoit la voix, en les chantant.*

*Cette matiere convient à la saison, où toute la nature s'embellit ; le plus charmant des Chansonniers, Horace nous conseille de nous couronner* (b) *de Myr-*

(*a*) Les Vies de Bertrand de Borne & du Cabestin, &c.

(b) *Nunc decet aut viridi nitidum caput impedire Myrtho,*
*Aut flore, terræ quem ferunt solutæ.* Od. 4. l. 1.

*the, & de ne parler que de Chants, lorsque le Printems couvre la terre de fleurs. Un homme aussi délicat & aussi habile que vous, Monsieur, qui unissez le goût à la Science, la beauté de l'expression à la solidité des recherches, se rendra sans peine aux conseils d'un pareil Maître.*

*Les Chants dont nous allons nous entretenir, ne sont point pour ceux, qui ne connoissent que les Opera & les Chansons du tems. Ils n'imaginent pas, qu'avant Lambert, Lully & Rameau, il y ait eu de la Musique, à laquelle les hommes ayent pû prendre quelque plaisir. La* Jonglerie, *(quel mot barbare pour eux!) la Jonglerie, qui fit les plus cheres délices de la France, & de toute l'Europe, leur est aussi inconnue, que les Jongleurs qui la faisoient valoir.*

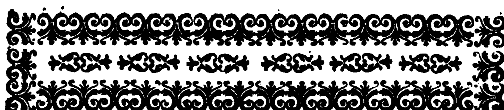
*Mais il est d'autres personnes, qui sçavent, que chaque Art a sa naissance, que la Musique a eu la sienne, & que les tems de cette naissance offrent des choses, dont l'esprit est autant tou-*

*ché, que l'oreille est flattée d'un beau morceau de Musique moderne; ceux-là n'ignorent pas, que les Chansons, dont je vais parler, étoient la seule Musique que l'on chantoit autrefois : je suis trop content si ce Discours mérite votre suffrage, & si vous le recevez comme un gage de l'amitié avec laquelle je suis, Monsieur,*

Votre très-humble, &c.

*A Paris, ce 28. de May.*





# DE L'ANCIENNETÉ DES CHANSONS FRANÇOISES, &c.

## *ANCIENNETÉ.*

ENTRAINÉ par le plaisir & par l'amusement, l'homme fut toujours habile à trouver différens moyens de se les procurer, & de les multiplier. Ce n'étoit point assez pour lui d'avoir reçu simplement la parole, pour s'exprimer, & pour faire éclater au-dehors les mouvemens de joye, ou de tristesse, dont son cœur est susceptible; il a eu l'art de donner plus de force à la parole, en l'animant d'abord du feu de la Poësie, & en joignant ensuite à l'har-

monie du Vers, celle de la Musique.

Le premier usage, auquel il appliqua cette ingénieuse maniere de se faire entendre, fut pour rendre graces à son Créateur des biens, qu'il lui avoit accordés : les monuments de sa reconnoissance sont gravés dans les Livres saints. Bientôt la matiere de ses Chants varia ; elle passa des sujets de piété, à ceux qui flattoient davantage ses passions. Les Poëtes composerent des Poëmes, dans lesquels ils renfermerent plus ou moins d'objets ; les plus longs par une narration étendue, variée, & par un charme imperceptible, animent & remuent les passions, pendant un espace de tems assez considérable ; d'autres beaucoup plus resserrés, passent rapidement, & plaisent par leur briéveté ; en faisant même une des principales parties de leur mérite, elle les met plus à la portée du commun des hommes ; de ces derniers Poëmes sont ceux, que l'on connoît sous le nom de *Chansons*.

Tous les peuples du monde ont eu du goût, pour la Chanson ; produite par le plaisir, elle naît au milieu des ris.

Les Egyptiens avoient leur *maneros*, qui étoit, au rapport d'Herodote (*a*), leur Chanson unique. Les Grecs eurent des *Scolies*, ou Chansons de tous les genres, propres à chaque état de la vie. M. de Lanauze, de l'Académie des Belles-Lettres, a publié (*b*) deux Memoires d'une érudition profonde sur ces différentes Chansons : les Romains témoignerent pour elles autant d'ardeur, que les Grecs en avoient marquée : Ovide transporté d'être aimé de sa Maîtresse, publie sa joye de ce que leurs noms seront chantés de tout le monde ;

Nos (*c*) noms toujours unis, confondus dans mes Vers,
Seront connus, chéris, chantés de l'Univers.

les Chansons devinrent même si communes à Rome, qu'il passa en proverbe de dire, *Chanson*, comme nous le di-

(a) *Herod. l. II.*
(*b*) Memoires de l'Académie, tom. IX.

(c) *Nos quoque per totum pariter cantabimur orbem,*
*Junctaque semper erunt nomina nostra tuis.*
Amor. l. I. Eleg. 3.

ſons encore d'une choſe vaine en ſoi, ou trop ſouvent répétée. Phedrie, dans le Phormion (*a*) de Terence, prie Dorion de l'écouter, je n'ai qu'un mot à vous dire : Dorion répond, toujours la même Chanſon ; *Cantilenam eandem canis*.

L'amour (*b*) que les peuples de la Gaule avoient pour les Vers, nous aſſûre de celui qu'ils eurent pour les Chanſons en particulier. Les Francs, ayant fait la Conquête de ces belles Régions, continuerent à chérir & à cultiver cet aimable Poëme. Sidoine Apollinaire, dans le portrait qu'il a fait (*c*) de Theodoric Roy des Goths, marque que ce Prince ſe plaiſoit à entendre jouer de quelque inſtrument, dont la douceur ſervoit à calmer ſon cœur en flattant ſon oreille ; mais qu'il n'aimoit point les

(a) *Act. III. Sc. II.*

(b) *Multi Galli conveniunt & ibi magnum numerum verſuum ediſcere dicuntur.* Cæſar. Comment. l. VI.

(c) *Illic nec organa Hidraulica ſonant, nec ſub phonaſco vocalium concentus medietatum acroama ſimul intonat : nullus ibi Lyriſtes Choraules.... canit Rege ſolum illis fidibus delinito, quibus non minus mulcet virtus animum, quam cantus auditum.* Epiſt. II. l. I.

Chanſons

Chansons, ni le bruit des instrumens dans les Concerts; d'où l'on voit, que la Musique & les Chansons étoient introduites dans les Gaules, dès le régne de Theodoric, c'est-à-dire, au cinquiéme siécle.

Les tems suivants ne virent point diminuer ce goût. Clotaire II. ayant remporté une grande victoire sur les Saxons, les François firent éclater leur joye par une Chanson rimée (*a*), dont voici deux couplets.

« Chantons le Roy Clôtaire, qui alla combattre la Nation Saxone: les » Ambassadeurs Saxons auroient été traités séverement, si Faron de nation Bourguignone, n'eût intercédé pour eux. »

» A l'arrivée de ces Ambassadeurs en » France, où Faron étoit Prince, Dieu

(a) *De Clotario est canere Rege Francorum,*
*Qui ivit pugnare cum gente Saxonum,*
*Quam graviter provenisset missis Saxonum,*
*Si non fuisset inclitus Faro de gente Burgundionum.*

*Quando veniunt in terram Francorum,*
*Faro ubi erat Princeps, missi Saxonum,*

» leur inſpira de paſſer par la Ville de
» Meaux, pour les ſauver de la mort que
» le Roy leur préparoit. »

On ſent combien cette Poëſie étoit baſſe & proſaïque, mais elle ſert avec la Lettre de Sidoine Apollinaire, à faire voir, que dès la premiere Race de nos Rois, les François avoient un grand amour pour les Chanſons, & qu'elles étoient écrites & rimées en Latin.

Cette inclination continua ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs; on en trouve la preuve en deux piéces de Vers, que M. l'Abbé Lebeuf a publiées dans ſon ſecond Recueil (*a*) de Diſſertations. L'une eſt une Ode de S. Paulin Patriarche d'Aquilée, dans laquelle il chante les vertus, & pleure la mort du fameux Eric Duc de Frioul, qui mourut priſonnier en l'année ſept cent quatre-vingt dix-neuf environ. La note de Muſique

*Inſtinctu Dei tranſeunt per urbem Meldorum,*
*Ne interficiantur à Rege Francorum.* Nouv. Rec. des Hiſt. de la Franc. t. 3. p. 505.

(*a*) Diſſertat. Paris 1739. pag. 401.

accompagne dans le Manuscrit, d'où l'Editeur l'a tirée, les paroles de cette Ode funebre, ce qui montre, à n'en pas douter, que ce morceau de Poësie rimée est une véritable Chanson.

La seconde piéce est une Elegie, que Gotescalc écrivit dans son exil, à un de ses compagnons, qui le pressoit de lui envoyer un Chant agréable.

« Cher (*a*) enfant, pourquoi deman-
» dez-vous, pourquoi exigez-vous, que
» je chante quelque Vers agréable? Exi-
» lé au milieu des mers; pourquoi m'or-
» donnez-vous de chanter?

« Misérable, que je suis! Les pleurs,
» les larmes, cher compagnon, me con-
» viennent mieux que le Chant. Ah!

(a) *Ut quid jubes pusiole,*
*Quare mandas filiole,*
*Carmen dulce me cantare;*
*Cum sim longe exul valde;*
*Intra mare,*
*O cur jubes canere?*

*Magis mihi miserale!*
*Flere libet puerale,*
*Plus plorare, quam cantare,*

» cher ami, comment pouvez-vous m'or-
» donner de chanter de pareils Vers ! »

La Chanson entiere est de dix Strophes, toutes sur le même ton. Ceux, qui la liront, pourront admirer la grande facilité de Gotescale à rimer : chaque Vers est terminé par la monorime *E* : & comme, s'il n'eût pas suffi, de l'avoir mise à la fin du Vers, elle se retrouve dans le milieu. Affectation puérile qui a quelquefois été imitée depuis ; mais que le retour du bon goût a entierement proscrite.

Les Chansons continuerent d'être écrites en Latin jusqu'au tems, auquel la Langue Latine fut obligée de reconnoître le droit légitime, qu'avoit la Françoise, de servir aux piéces d'amusement & de plaisir.

La Province, sur-tout la Normandie, prit la premiere de l'amour, pour les Chansons en Langue Vulgaire ; elles ne passerent, que bien après dans la Capitale du Royaume, qui a idolâtré plus

*Carmen tale, jubes quare ;*
*Amor care,*
*O cur jubes canere ? &c.* Là. p. 493.

long-tems le Latin. La Provence & les Régions voisines, furent de toutes les Provinces, celles qui réussirent le mieux à composer dans leur idiome ces Poësies chantantes; on a même dit, que la Provence, (*a*) « avoit été la porte par » où la Rime entra en France. »

Je ne sçais pourquoi on lui attribue la prérogative de nous avoir montré la Rime: on vient de voir des Monumens rimés en France, antérieurs de plusieurs siécles, aux plus anciennes piéces Provençales que l'on posséde: on a vû de même dans l'Histoire de la Langue Françoise, (*b*) que c'est la Normandie qui a donné naissance aux premiers Poëtes François. Quoi qu'il en soit de ce sujet, sur lequel il est plus aisé de montrer ce qui n'est pas, que de prouver ce qui est: le même Auteur, qui a voulu, que la Rime nous fut venue de la Provence, a dit, « qu'à son arrivée en France, elle » avoit inondé la Poësie Latine, & qu'en » la soumettant à son joug, elle y avoit » fait des ravages énormes; la bonne & » saine maniere des Anciens fut aban-

(*a*) Hist. de la Poësie Françoise, p. 82.
(*b*) Révolut. de la Langue Franç. p. 128. 166.

» donnée ; les Versificateurs négligerent
» le sublime d'Homere, & les graces
» de Virgile : contens d'enlacer le son
» d'une même sillabe deux fois repé-
» tée à la fin de deux Vers, ils ne con-
» nurent, que cette nouvelle invention,
» & lui sacrifierent toutes les beautés
» solides de la Poësie. »

C'est ainsi, qu'en commençant l'Histoire de la Poësie Françoise, son élégant Historien, avilit la Rime, & rabaisse par-là une des graces des plus essentielles de cette même Poësie. Mais quelque fâché qu'il fut contre elle, le désordre de la belle Poësie Latine n'en vint point, ce fut la décadence du génie des Poëtes, qui la fit décliner.

Nos premiers Versificateurs n'étant Poëtes qu'en dépit de Minerve, ils ne virent rien de plus élevé, rien de plus beau que la Rime, ils s'y livrerent entierement, & mirent en elle toute la richesse de leur Poësie, parce que leur foible génie ne leur fournissoit rien de plus : mais depuis eux, elle n'a point empêché les Corneilles, les Racines, les Despreaux, les Rousseaux, de porter notre Poësie au plus haut point de perfection ; elle

souffre le parallele avec celle des plus grands Poëtes de l'Antiquité.

Si la Rime avoit été connue plus qu'elle ne l'a été de Virgile, d'Horace & des autres Poëtes du siécle d'Auguste, esclave qu'elle est, elle auroit plié sous leur génie, leur Poësie n'auroit eu avec elle, que plus de charmes & d'agrément. Dans les endroits où le hazard l'a mise à la fin de leurs Vers, elle n'en gâte point l'harmonie. Ces trois-ci de la deuxiéme Eglogue de Virgile, pour être rimés, en sont-ils moins beaux ?

*Dum tenera attondent simæ virgulta capellæ;*
*Non canimus surdis, respondent omnia silvæ;*
*Quæ nemora aut qui vos saltus habuere puellæ.*

La Rime fait-elle tort à ceux-ci du deuxiéme Livre des Georgiques ?

*Quos rami fructus, quos ipsa volentia rura;*
*Sponte tulere sua, carpsit : nec ferrea jura,*
*Insanumque forum, &c.*

On pourroit en citer bien d'autres du même Poëte. Le Quatrain, *Sic vos non vobis nidificatis aves, &c.* qu'on lui attribue, est exactement rimé.

La Rime se rencontre aussi en plusieurs Vers d'Horace, de ceux qu'on admire davantage.

*Micat* (a) *inter omnes*
*Julium sidus, velut inter ignes;*
*Luna minores.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Calcanda* (b) *simul via Leti,*
*Dant alios furiæ torvo spectacula Marti.*

On voit, que cette répétition des mêmes sons, que M. Massieu a regardée comme *puérile* & *badine*, ne déplaisoit point aux oreilles délicates des bons Poëtes de l'ancienne Rome. Ovide en est plein.

*Effodiuntur opes irritamenta malorum;*
*Jamque nocens ferrum, ferroque nocentius aurum.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Affectasse ferunt regnum cæleste gigantes,*
*Altaque congestos struxisse ad sidera montes;*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Plebs habitat diversa locis à fronte potentes,*
*Cælicolæ, clarique suos posuere penates;*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

(a) *Lib.* I. *Od.* 2.
(b) *Od.* 28.

*Cæsariem cum qua terram, mare, sidera movit,*
*Talibus inde modis ora indignantia solvit.*

Entre quarante Vers du premier Livre des Métamorphoses, en voilà huit rimés, Si cette répétition d'une même sillabe n'avoit pas flatté l'oreille de ces grands Poëtes, elle ne seroit pas revenue à tant de fois dans leurs Vers. Loin donc qu'on puisse croire, qu'elle leur eut déplût, si elle avoit été réglée de leur tems, l'usage qu'ils en ont fait sans dessein, annonce qu'ils l'auroient employée aussi régulierement, qu'on le fait dans la Poësie moderne.

Après avoir servi plusieurs siécles aux seuls Vers Latins, elle passa à la Poësie vulgaire dès l'instant de sa naissance : harmonieuse, commode pour faire sentir à l'oreille la mesure, l'union & la fin des Vers, nos Poëtes l'adopterent avec zéle, & l'ont consacrée comme une des parties des plus essentielles & des plus flatteuses de notre Poësie.

Tous les ouvrages de l'esprit se ressemblent ; foibles & obscurs au commencement, le tems seul les amene à la célébrité & à la perfection. Des Hymnes, des Can-

tiques, des Chansons semblent avoir été les premiers morceaux de Poësie vulgaire, sur lesquels les Poëtes Romans ou François exercerent leur Muse Lirique, avant qu'ils ayent osé entreprendre des Poëmes plus grands, & plus pompeux.

Les Chansons Françoises, à ce qu'on a dit, étoient en réputation & très-communes, dès le régne de Philippe I. Pour soutenir cette opinion, on a eu recours à un passage d'une Lettre qu'Yves de Chartres écrivit au Pape Urbain II. à l'occasion que je vais dire. Comme cette Lettre a toujours été tronquée par ceux, qui l'ont rapportée, je la prendrai à la source: il y en a (a) deux sur le même sujet, l'une au Pape, & l'autre à Hugues Archevêque de Lyon, Légat en France. On va décider, si l'interprétation, qu'on leur a donnée, peut se soutenir.

L'Evêque de Chartres mande, qu'après la mort de Jean I. Evêque d'Orleans, l'Archevêque de Tours, frere du deffunt, avoit fait élire en sa place un de ses familiers, nommé aussi Jean Archidiacre

(a) *Ep. 54. 67.*

de la même Eglise d'Orleans. Cette élection, & le consentement, que le Roy y donna, révoltérent la plus saine & la plus nombreuse partie du Clergé de cette Eglise, à cause de la jeunesse & de la dissolution des mœurs du nouvel élû. « Le Roy, lui-même, ajoute-t-il, m'a » dit, non pas en secret, mais au mi- » lieu de sa Cour, que Jean avoit été » le favori du deffunt Evêque : ce bruit » s'est tellement confirmé, que les Cha- » noines ses confreres lui ont donné le » surnom d'une Concubine, nommée (*a*) » *Flore* : plusieurs rendroient témoigna- » ge de ce que je vous écris, s'ils ne » craignoient la prison ou l'exil. Afin, » que vous ne me soupçonniez point d'a- » voir inventé ces choses, de plusieurs » (*b*) Chansons, qui ont été faites sur » lui, je vous en envoie une composée » en mesure, & mise en Musique par » un de ses mignons. Les jeunes débau-

(*a*) Célébre Courtisane de Rome.

(b) *Unam cantilenam de multis metrice & Musice de eo compositam, ex persona concuborum suorum vobis misi, quam per urbes nostras in compitis & plateis similes illi adolescentes, cantitant, quam & ipse cum eisdem concubis suis sæpè cantitavit, & ab illis cantitari audivit.*

» chés ses camarades, la chantent dans
» les places, & dans les carrefours, &
» lui-même il la chante avec eux. »

Cependant ceux des Ecclésiastiques, qui ne vouloient point reconnoître cet Evêque, élûrent le Doyen du Chapitre d'Orleans, nommé *Samson*, homme d'un âge mûr & de bonnes moeurs. L'Archevêque de Sens ayant mandé à Yves de le sacrer, il le fit. Ensuite il écrivit au Pape, pour le prévenir sur le Schisme, qui menaçoit l'Eglise d'Orleans, s'il prêtoit l'oreille aux émissaires de Jean, & il termina sa Lettre par deux Vers Latins rimés, que des railleurs avoient faits sur son élection, qui étoit arrivée le jour des Innocents.

*Eligimus puerum, puerorum festa colentes;*
*Non nostrum morem, sed Regis jussa sequentes.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Contre la régle, au Roy soumis, obéissans,
Nous nommons un enfant, le jour des Saints Enfants.

Telle est la fameuse Lettre, dont on a pris occasion de dire, que nos Vaudevilles avoient été fort répandus dès ce

tems-là. Mais en l'analisant on n'y voit rien, d'où l'on puisse conjecturer, que les Chansons, dont il y est parlé, fussent écrites en Rimes Françoises. Elles étoient mesurées & notées, *metrice & Musice composita*; elles étoient aussi rimées, *multas rytmicas cantilenas composuerunt*: mais ces mots ne disent point, que ce fût en Langue Vulgaire. On a vû, que la Poësie Latine a été mesurée, rimée, & chantée, bien avant la Romanse. Les deux Vers-Latins qui terminent la Lettre, forment une preuve, que ceux, que l'on n'a pas, & dont la perte ne doit point être sensible, s'ils n'étoient ni plus ingénieux, ni plus élégants, avoient été faits dans la même Langue Latine. Tout ce qui a donc été débité jusqu'à présent de nos prétendus Vaudevilles François dès le régne de Philippe I. sur le témoignage de cette Lettre, n'a pas la moindre vraisemblance: elle prouve le contraire de ce qu'on a avancé, & elle sert à renverser les inductions, qu'on en avoit tirées. Les Historiens empruntent souvent les uns des autres, avec un bonne foi trop simple des faits, qui rapprochés de leur

ſource, ſont tout autres, qu'on les avoit d'abord repréſentés.

« Abelard compoſa auſſi, dit-on (*a*), » en Langue Françoiſe des Chanſons, » pour Heloiſe, & d'autres petites piè» ces, qui étoient reçues avec des ap» plaudiſſemens incroyables. »

Au ſeul nom d'Abelard, on eſt émû, touché. On a de lui l'idée d'un Sçavant & d'un galant homme, dont la réputation, les amours, & les infortunes remuent & attendriſſent, pour peu qu'on ſoit ſenſible. Formé, pour aimer, inſtruit par le coeur & par Ovide, quelle devoit être ſa Poëſie ! Ce ſeroit un mérite pour notre Langue, en l'état auquel elle étoit de ſon tems, ſi elle avoit pû exprimer, ce que penſoit un homme ſi tendre, ſi délicat, & ſi habile. J'ai cherché dans ſes oeüvres, quelques-unes de ces prétendues galanteries en Vers François, dont ſuivant nos Auteurs, il charmoit Héloiſe, & tout le Royaume. Je n'en ai rencontré aucune, & tout ce qu'on en a dit eſt ſans nul fondement.

« Quand ma connoiſſance commença

(*a*) Hiſt. de la Poëſ. Franc. p. 114.

» avec Héloïse, dit-il, (*a*) j'étois d'une » réputation brillante, dans la fleur de la » jeunesse, d'une figure si agréable, que » je n'avois point à craindre de cruel- » les. J'eus d'autant plus de facilité à » me faire aimer de la jeune Héloïse, » qu'elle avoit une vive passion pour les » Lettres; passion rare chez les Dames, » & qui l'a rendue célébre dans tout » le Royaume. L'amour m'ayant em- » brasé le coeur; si j'inventois enco- » re quelques Vers, ils ne parloient » plus de Philosophie, ils ne respiroient » que le langage de mon Vainqueur. » Plusieurs de mes petites Piéces sont » chantées dans nos Villes, par ceux » sur-tout, dont le coeur est dans une » situation pareille à celle, où je me » trouvois. »

Abélard ne dit rien de plus de sa Poësie. Héloïse, qui en étoit plus touchée que lui, en parle avec plus de feu. » Entre les qualités, qui brilloient en

(a) *Si qua invenire liceret carmina, essent amatoria, non Philosophiæ secreta. Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis frequentantur & decantantur regionibus, ab his maximè quos similis vita oblectat.* Abelard. Opera. Ep. 1.

» vous, lui dit-elle, (*a*) deux sur-tout
» m'enflamerent; les graces de votre Poë-
» sie & celles de votre Chant : toute au-
» tre femme en auroit été également en-
» chantée. Lorsque, pour vous délasser
» de vos exercices Philosophiques, vous
» composiez en mesure simple, ou en
» rime, des Poësies amoureuses; tout
» le monde vouloit les chanter, à cau-
» se de la douceur de votre expression,
» & de celle du Chant. Les plus in-
» sensibles aux charmes de la mélo-
» die, ne pouvoient vous refuser leur
» admiration. Comme la plûpart de vos
» Vers chantoient nos amours, mon
» nom fut bientôt connu par le vôtre :
» les Sociétés particulieres, & les pu-
» bliques, ne retentissoient que du nom
» d'Héloise; les femmes envioient mon
» bonheur. Hélas! que sont devenus
» ces tems heureux! qu'ils sont chan-
» gés! »

(a) *Plæraque amatorio metro vel rythmo composita reliquisti carmina; quæ pro nimia suavitate tam dictaminis, quam cantus, tuum in ore omnium nomen tenebant... frequenti carmine tuam in ore omnium Heloisam ponebas. Me plateæ omnes, me domus singulæ resonabant.* Opera. Abelard. Ep. 11.

Dans

Dans ce récit des effets de la Poësie d'Abélard, il n'y a pas une sillabe qui fasse voir, qu'elle ait été écrite en Langue Vulgaire. Auroit-elle eu dès-lors cette douceur & cette mélodie, qui distinguoit particulierement les Vers de ce beau génie, & qui les rendoit si chantants ? Et si elle l'avoit eue, pourquoi auroit-elle été autant négligée qu'elle l'étoit encore ? Non, sûrement, elle ne l'avoit point : j'ai (*a*) montré, que les tems, qui devoient la tirer de la Rusticité, & la rendre d'un usage agréable, approchoient, mais qu'ils n'étoient pas encore arrivés.

Le même Abélard recommande en quelque endroit de ses Ouvrages, l'étude de trois Langues, l'Hébreu, le Grec, & le Latin : il en releve la la beauté, il en fait sentir l'utilité : tout ce qu'il a écrit, ses Lettres mêmes à Héloise, sont en Latin. Imagine-t-on, qu'il aura renoncé à une Langue si cherie, si familiere, pour écrire dans la Françoise encore informe, des Chansons, qui devoient courir par-tout le Royaume ?

(*a*) Rév. de la Langue Françoise, pag. 128.

Son mépris pour les Jargons populaires, différens alors en chaque canton de la France, est bien marqué dans la Lettre, où il décrit ses calamités : « Je fus nommé, dit-il, à l'Abbaye de » Saint Gildas, ( de l'Evêché de Vannes en Basse-Bretagne : ) sans les persécutions que j'éprouvois, qu'aurois-je » été faire en cette terre (*a*) barbare, » dont j'ignorois la Langue. »

Puisque le langage de sa patrie même lui étoit devenu si étrange depuis qu'il l'avoit quittée, que devoit lui être celui d'un autre pays ? Il faut en conclure, que ses Vers, que l'on nous avoit annoncés comme François, étoient Latins, rimés ou mesurés. *Metro, vel rythmo composita reliquisti carmina.* Ces deux mots *metro, vel rythmo*, dont Yves de Chartres s'est aussi servi, font entendre, que les Versificateurs de ce tems-là connoissoient deux sortes de Vers. Le mesuré sans rime, tels qu'étoient ceux des anciens Poëtes Latins, & ceux qu'un Raimond, Religieux de l'Ordre de Cluny en ce même siécle, composa à Tou-

(a) *Terra quippe barbara, & terræ lingua mihi incognita erat.* Abel. Ep. 1.

loüſe, ſur leſquels l'Abbé Pierre, ſurnommé le *Vénérable*, le complimenta dans une Lettre (*a*), qu'il lui écrivit en Vers examétres & pentamétres, qui ne ſont auſſi que meſurés. L'autre ſorte de Vers joignoit la rime à la meſure (*b*). Je vais en rapporter dans un inſtant.

De tant de Vers amoureux, que produiſit la Muſe d'Abélard, aucun n'a échapé à la rigueur de l'oubli; deux ſeulement, qui ſe ſentent de la piété dans laquelle il chercha la conſolation à ſes adverſités, ſe liſent à la fin de ſa deuxiéme Lettre, à Héloïſe.

*Vive*, (c) *vale*, *vivantque tuæ*, *valeantque Sorores*,
*Vivite*, *ſed Chriſto*, *quæſo mei memores*.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Adieu, ma Sœur, adieu; vivez vos Sœurs & vous,
Vivez, en Jeſus-Chriſt, ſouvenez-vous de nous.

Le langage de ces deux Vers Latins

(a) *Pet. Venerab. l.* 4. *Ep.* 24.

(*b*) On trouve de ces Poëſies différentes, dans celles du même Pierre le Vénérable. Les rimées, ſont intitulées, *Rythmi*; les autres, *Proſæ*, *Hymni*, &c. *Bibliot. Cluniacen. p.* 1338. *ſeq.*

(c) *Ep.* 111.

éloigne encore le peu de vraisemblance qu'il y a, que ceux qu'il fit par galanterie, fussent François

Il étoit si peu d'usage alors de composer de petites piéces en rimes Françoises, que dans une Elegie mesurée & rimée, où Hilaire, disciple d'Abélard, exprime son chagrin, de ce que, sur les rapports de quelque Ecolier perfide, Abélard avoit reçu ordre de quitter le Paraclet, pour se retirer à Quincei, près de Nogent, le refrain de chaque strophe de l'Elegie est en Jargon François, & n'a point sa rime. En voici les deux premieres strophes.

*Lingua* (a) *servi, lingua perfidiæ,*
*Rixæ motus, semen discordiæ,*
*Quam sit prava, sentimus hodiè,*
*Subjacendo, gravi sententiæ;*
Tort a vers nos li Mestre.

*Lingua servi, nostrum dissidium;*
*In nos Petri commovit odium:*
*Quæ meretur? Ultorem gladium,*
*Quia nostrum extinguit studium;*
Tort a vers nos li Mestre, &c.

Ce refrain, si je l'entens bien, signi-

(a) *Oper. Abel. p.* 243.

ſie ; que le *Meſtre* qui avoit envoyé l'ordre à Abélard de ſe retirer du Paraclet, faiſoit un grand tort à ſes Diſciples, en les privant de ſes leçons.

Beranger, dans l'Apologie du même Abélard contre S. Bernard, reproche à ce Saint d'avoir composé dans ſa jeuneſſe des Chanſons (*a*) boufonnes, & des Motets pour les hommes du ſiécle ; « Vous » vouliez, ajoute-t-il, que vos Poëſies » en rimes l'emportaſſent ſur celles de » vos freres, par l'invention & par la » fineſſe. »

Quoiqu'aucune de ces bagatelles de la jeuneſſe du Saint Abbé de Clairvaux ne ſoit venue juſqu'à nous, on peut augurer, qu'elles étoient en Langue Latine ; S. Bernard l'a toujours trop chérie, ainſi qu'on l'a vû dans les Révolutions (*b*) de la Langue Françoiſe, pour avoir rien écrit en une autre Langue ; comme elle avoit en ces tems-là un grand cours, & qu'elle étoit la ſeule uſitée dans les Ecrits entre les perſonnes diſtinguées par la naiſſance, les emplois,

(a) *Cantiunculas mimicas & urbanos Modulos fictitaſti.* Op. Abel. p. 302.
(*b*) Pag. 141.

& le mérite, quelle apparence y a-t-il, que ceux, qui avoient de l'élévation, ou de la délicatesse d'esprit, eussent fait des Chansons Françoises, qui n'auroient été chantées, que du menu peuple?

Si l'on a découvert des fragmens d'Auteurs, qui ont versifié en Langue populaire de ces tems-là, leurs productions ne pouvoient être que misérables : la Langue osoit à peine se montrer dans les Ecrits; ceux pour qui ces Auteurs vulgaires écrivoient, n'auroient pas senti le prix, ni le mérite d'un bon ouvrage.

Non, quelques débris de Poësie Romanse enfantée aux dixiéme & onziéme siécles, ne suffisent point pour faire penser, que les personnes, qui se piquoient d'esprit & de goût, ayent si-tôt hazardé d'écrire en rimes Françoises. Ces débris ne sont recommandables, que par leur âge, & parce qu'ils sont les signes, ausquels on distingue les tems, qui virent naître les Jargons Provinciaux dans les Ecrits.

Ce ne fut, que sous Philippe-Auguste, que ceux, qui mériteroient aujourd'hui

les titres d'*Hommes de Lettres*, *d'Auteurs*, *ou de beaux esprits François*, commencerent à s'exercer dans la Capitale du Royaume, sur de petits Poëmes, dont les sujets amusans, conviennent aux gens du monde, & dont le brillant de la pensée, & la finesse de l'expression font le plus grand mérite. On laissa le Latin pour les Hymnes & les autres Chants de l'Eglise; la Langue Françoise s'étant saisie des autres matieres, elle devint le langage de la *Jonglerie*; c'est-à-dire, celui des Poëtes Epiques, Dramatiques & Liriques: alors seulement les Chansons Françoises devinrent communes: Gautier de Coincy, Religieux de Saint Medard de Soissons, en composa un nombre considérable, qui sont encore manuscrites avec ses autres Poësies.

Les premieres Chansons Françoises furent nommées des *Lais*; c'étoit une sorte d'Elegie, dans laquelle le Poëte se plaignoit de quelque infortune amoureuse. Ce Poëme par son essence, ne pouvoit être que plaintif; on le fait venir du mot Latin *Lessus*, qui signifie des plaintes, des lamentations: cependant

il y en a, qui chantent des moments, où l'amour jette des ris, plûtôt qu'il ne verse des larmes; il y en a aussi sur des sujets de piété; on en verra un de ce dernier genre, parmi les Chansons (*a*) de Thibaut.

L'Historien de la Poësie Françoise, qui a été rappellé tant de fois, a encore été trompé sur le tems auquel le *Lai* commença: il ne le fait (*b*) naître, que sous Charles V. parce que Pasquier, en parlant de Froissart, a écrit d'une façon équivoque, que ce Poëte avoit composé sous le régne de ce Roy, le Paradis d'amour, le Temple d'honneur, plusieurs *Lais* amoureux & Pastoralles.

Mais sans s'arrêter à l'autorité de Pasquier, il est incontestable, que le Lai parut dès l'instant, que l'on commença à écrire en rimes Françoises: c'est la Chanson, que les Auteurs des premiers Romans ont fait chanter à leurs Héros. Eustache dans son Brutus, représente le Roy Gabbet, comme le plus habile Musicien de son tems, « qui sçavoit non » seulement, dit-il, chanter beaucoup

(*a*) Chanson LXIV. pag. 156.
(*b*) Hist. de la Poës. Franç. p. 218.

» de Lais, & toute ſorte de Muſique, » mais il jouoit auſſi de pluſieurs inſtru- » mens. »

De tous eſtrumens ſot maiſtrie,
Si ſot de toute chanterie,
Molt ſot de *Lais*, molt ſot de notes, &c.

Au Poëme d'Alexandre le Grand, le Poëte a feint, « que ce Héros étoit at- » tentif aux ſons d'un joueur de Harpe, » qui exécutoit un Lai en ſa préſence. «

Si commença un *Lai*, qui moult ot bien apris,
De la Harpe à flautée, ne fu mie entrepris,
Moult fu bien eſcoutez, d'Alixandre & des
Gris, &c.

Triſtan, célébre par ſes amours, qui font la matiere du premier de nos Romans, dont j'ai parlé dans les Révolutions (*a*) de notre Langue, Triſtan eſt ſouvent occupé à accorder ſa Harpe, & à chanter des Lais. On verra dans la ſuite d'autres paſſages, où il en eſt encore fait mention : il fut donc la Chanſon la plus uſitée, la plus majeſtueuſe, & la plus grave, dès l'inſtant que la Poëſie Françoiſe

(*a*) Pag. 168.

Françoise commença d'éclore, & avant qu'on ait eu commerce avec les Poëtes Provençaux; ainsi la Rime, ni les Chansons ne leur doivent point leur établissement parmi nous : nous leur sommes seulement redevables de nous avoir montré une forme de Chanson, plus agréable & plus réguliere, que ne l'étoit celle des Lais.

Les Chansons, qui furent transplantées de leurs cantons dans les nôtres, parurent vers la fin du régne de Philippe-Auguste, au tems approchant où commença la guerre contre les Albigeois.

Il y avoit alors, suivant l'opinion (a) la plus communément reçue, près d'un siécle, que les Poëtes de la Provence, & ceux des Provinces voisines, composoient en leur Langue maternelle des Chansons, ausquelles ils réussissoient admirablement : quelques Troubadours de ces contrées se réfugierent vraisemblablement en France durant les guerres de

(a) Nostradamus; M. Huet; nouvelle Histoire du Languedoc.

M. de Sainte-Palaye est trop exact & trop pénétrant, pour ne pas examiner de près, cette grande ancienneté, que l'on donne à la Poësie vulgaire de la Provence.

Religion, & y apporterent cette forme de Chansons, ou bien quelque Poëte François, qui suivit l'armée dans ces Provinces, l'ayant prise sur les lieux, la transporta dans le Royaume, où les Ouvrages François commençoient à prendre faveur. Les premieres Provençales, que l'on vit paroître, servirent de modéle aux Poëtes, qui voulurent en faire de semblables en Langue Françoise. Chrétien de Troyes, Auboin de Sezane, qui écrivoient à la fin du douziéme siécle, semblent avoir été des premiers, à les adopter.

Quelques tems après, Thibaut Comte de Champagne, & depuis Roy de Navarre, s'étant chargé (*a*) de pacifier les différends du Comte de Toulouse, avec celui de Montfort, put durant sa négociation connoître plus qu'auparavant ce genre de Poëme: il étoit jeune, il avoit du talent & du goût pour la Poësie; le succès couronne toujours de si belles qualités.

Les nôces des Princes Alphonse & Charles Freres de Saint Louis, avec les Princesses de Toulouse & de Provence,

(*a*) Hist. de Lang. tom. 3. pag. 320, 380, 451.

donnerent encore matiere aux Poëtes d'exercer leur Muse ; les François ne manquerent pas de si belles occasions de faire briller leur génie poëtique.

On croit que (a) Charles d'Anjou se mit lui-même au rang des Poëtes ; mais je n'ai trouvé aucune Poësie de sa façon ; il est vrai seulement, que les Poëtes lui adressoient leurs Vers, entr'autres Perrin Dangecort ;

> Chançon, *dit-il*, va t'en sans retraire,
> Au Comte d'Anjou, t'avance, &c.

Lorsqu'un Prince veut bien protéger les Arts, il mérite d'aussi justes éloges, que s'il les pratiquoit.

La Provence devint donc aux Poëtes de ces tems-là, ce que Paris est devenu depuis à toutes les Nations du monde, le centre de l'esprit & du bon goût. Nos Versificateurs allerent en ces beaux climats, où le Soleil plus ardent semble transmettre dans les esprits plus de chaleur & plus de vivacité, ils y allerent faire une étude de la nouvelle Poësie chantante.

Le même Perrin Dangecort, dont je viens de citer deux Vers, dit « qu'à son

(a) Menage, Hist. Sablé, liv. 5. pag. 147.

» retour de Provence, il vouloit re-
» commencer une Chanson contre la
» méchanceté du siécle. »

> Quant parti sui de *Provence*;
> Et du tems felon,
> Ai voloir, que recommence;
> Novele Chanson, &c.

Un autre, dont j'ignore le nom, voulut en arrivant des mêmes lieux, faire une Chanson, « puisqu'il avoit, dit-il, le
» bonheur de rentrer en France, où de-
» meuroit la Dame, qu'il n'avoit point
» oubliée. »

> Au repairier, que je fis de *Provence*,
> S'esmut mon cuer un petit de chanter,
> Quant j'approchai de la terre de France,
> Ou cele maint, que ne puis oublier, &c.

L'Académie de Provence continua durant près d'un siécle à donner le ton à la Poësie Françoise, on ne faisoit que des Chansons : toute autre Poësie fut presqu'entierement négligée : la mode étend parmi nous son empire, jusques sur les Ouvrages de l'esprit.

Les plus anciens Receuils de Chansons Françoises, que l'on connoisse après

celui des Poëſies de Gautier de Coincy; ſont les Manuſcrits, qui contiennent celles du Roy de Navarre, & des Poëtes ſes contemporains; les Chanſons de Thibaut y tiennent le premier rang, quoiqu'il y en ait d'un peu plus anciennes : il en eſt de même des anciens Chanſonniers Provençaux, à la tête deſquels on place Guillaume IX. (a) Duc d'Aquitaine, de ſorte que le premier âge de l'une & l'autre Poëſie chantante, eſt marqué par les noms de deux Princes, qui la cultiverent avec un très-grand ſuccès : quelle glorieuſe prérogative, pour la Chanſon, d'avoir des peres auſſi auguſtes !

Le tems auquel vivoient Thibaut & les Poëtes, qui avoient écrit quelque tems avant lui, ne ſont point douteux; Chrétien de Troyes, Auboin de Sezane écrivoient à la fin du douziéme ſiécle. Thibaut nâquit en 1201. & mourut en 1253. ainſi nos Chanſons faites ſur la forme des Provençales, n'ont commencé à paroître en France, qu'en douze cent environ; elles eurent leur grand éclat en douze cent vingt, ou douze cent trente.

(a) Hiſt. du Langued. liv. XIV. pag. 247.

Ces dates sont établies sur les Monuments, il faut donc effacer des Archives de notre Poësie Françoise ce qui a été écrit & répété tant de fois de l'Ancienneté plus reculée de nos Chansons, que l'on faisoit remonter à Philippe I.

Les premieres, qu'on entendit à Paris, y parurent au plûtôt, sous le nom de *Lai*, vers le commencement du régne de Philippe-Auguste; celles qui vinrent apres, à l'imitation des Provençales, commencerent avec les guerres des Albigeois: ces dernieres furent nommées dans la suite *Chansons Royales*, soit à cause du Roy de Navarre, qui en composa un plus grand nombre, soit pour marquer, que c'étoit la Chanson la plus noble & la plus digne d'être chantée à la Cour des Rois; elle tenoit lieu de toute autre piéce de Musique: on n'avoit ni Opéra, ni Cantate, ni Cantatille; c'étoit le seul Poëme que l'on chantât: il ne faut pas croire, qu'aussi triviales que nos Vaudevilles, elles fussent faites pour courir parmi le peuple de bouche-en-bouche; elles n'étoient composées, que pour les oreilles délicates, & pour être exécutées en Concert dans les Cours les plus distinguées.

Après avoir montré leur véritable Ancienneté, il faut en examiner la forme: on la retrouve cette forme dans les Provençales; celles-ci étoient composées de cinq couplets, sans qu'il y en eût plus ni moins, quand ce nombre n'est pas exact, c'est une omission des Copistes: les cinq couplets sont terminés par un *envoi* de trois ou quatre Vers, quelquefois simple, quelquefois redoublé, que le Poëte adressoit à la personne, pour qui il faisoit sa Chanson.

Les Chansons Françoises (*a*) ont un pareil nombre de couplets, l'envoi est de même à la fin.

L'amour, ses plaisirs, ou ses peines; des pastourelles, dans lesquelles le Poëte rapporte des avantures champêtres, sont la matiere des Provençales.

Les Françoises roulent sur les mêmes sujets.

Les rimes des premieres sont très-exactes; chaque Vers, par la nécessité du Chant, & de la versification, a un nombre mesuré de sillabes; le nombre le plus ordinaire est de dix; il a aussi un repos qui

(*a*) Entre celles de Thibaut, la premiere est l'unique, qui n'a que quatre couplets.

le

le suspènd après la quatriéme sillabe.

Les nôtres ont la même exactitude, la même régularité : les rimes sur-tout en sont belles, je dirois riches, si ce terme convenoit à une Langue, qui étoit encore si éloignée de la richesse, qu'elle a acquise depuis.

Le grand Maître de la Poësie moderne Boileau, a confondu l'Histoire du premier Age de cette même Poësie, avec celle du second Age, lorsqu'il a dit :

> Durant les premiers ans du Parnasse François,
> Le caprice tout seul faisoit toutes les loix,
> La rime au bout des mots assemblés sans mesure,
> Tenoit lieu d'ornement, de nombre, & de césure, &c.

Loin qu'alors *les mots fussent assemblés sans mesure*, les Poetes anciens étoient versificateurs très-exacts ; quelques Modernes ne s'accommoderoient point de la régle sévere, qu'ils observoient pour la rime; non qu'ils fussent absolument assujetis à la marche égale de la rime feminine après la masculine : cet entrelacement n'étoit pas encore de régle étroite, (*a*) quoiqu'il ne leur fût pas en-

(*a*) Marot, Ronsard & les Poëtes leurs contemporains, furent les premiers à s'imposer la loi de va-

tierement inconnu; on en a trouvé le modéle dans leurs piéces; quelques Chansons de Thibaut, & sur-tout les deux premieres offrent ce mélange exact. Mais ils s'attachoient scrupuleusement à une précision admirable dans les rimes; le précepte en est écrit au trésor de Brunes Latins, que j'ai déja cité (*a*): « Tout discours, » dit-il, se divise en deux manieres, en » prose & en rime ..... Le sentier de » rime est plus étroit & plus fort, si » comme celui qui est clos & fermé de » murs, de palis; c'est-à-dire, de points, » de nombre & de mesure certaine; de-» quoi l'on ne peut, ni doit trespasser: » car, qui bien voudra rimer, il lui con-» vient conter toutes sillables, & ses » dits en telle maniere, que toutes les » lettres de la derniere sillable soient » semblables, & au moins la vocale sil-» lable, qui va devant la derniere: après » lui convient contre-peser l'accent & » la voix; afin que ses rimes s'accordent » à ses accens: car, quoiqu'on accorde » les lettres & les sillables, certes la ri-

rier les rimes de deux en deux. *Bigarures des Accords, liv. IV. chap.* 3.

(*a*) Revolut. de la Langue Franç. page 172.

» me ne sera jamais droite, si l'accent ne
» s'accorde aussi. »

Il falloit donc non seulement que la pénultiéme & la derniere sillabe fussent composées des mêmes lettres, il falloit de plus, qu'elles eussent le même accent & le même son à l'oreille. Leur Poësie marque combien ils respectoient cette régle; mais pour en juger aujourd'hui, ainsi que de la mesure de leurs Vers, il faut prononcer les mots comme eux; il faut observer aussi, qu'ils ne craignoient point la rencontre de deux voyelles, qu'ils en faisoient une sillabe, ou une élision, suivant le besoin. Les tems ont resserré cette grande liberté, & ont amené des changemens infinis à la prononciation.

Fauchet a avancé, « que ces bons
» peres de la Poësie, gardoient le plus
» long-tems qu'ils pouvoient, la même
» rime, afin que celui qui touchoit
» quelque instrument en les chantant,
» ne fût contraint de changer trop sou-
» vent le ton de sa Chanson. »

Cette affectation de tenir long-tems la même rime, ne se trouve point dans nos premieres Chansons; les Poëtes avoient

assez de Musique; pour ne pas ignorer que la tenue, ou le changement de la Rime, n'oblige point à garder ni à quitter le ton que l'on a pris; ils sçavoient mieux que Fauchet, qui n'étoit point Musicien, que la note de Musique & la rime sont indépendantes l'une de l'autre. La rime change trois fois ordinairement en une Chanson. Le premier & le second couplet conservent les mêmes rimes, mêlées dans l'un comme dans l'autre; elles changent pour le troisiéme & le quatriéme couplets; le dernier avec l'envoi en ont une différente.

Les *Tensons* des Provençaux, qui sont une Chanson en Dialogue entre deux Interlocuteurs, ont servi de modéle à nos Poëtes pour leurs *Jeux-partis*, dans lesquels l'un des Interlocuteurs, ayant proposé une question sur quelque sujet de galanterie, l'autre choisit la maxime qu'il veut deffendre. Ainsi, Guy du Viviers demande (a) à Thibaut, « s'il croit que « l'Amant véritable & sincere soit plus » content, que le trompeur & le vola» ge. Prenez, lui dit-il, le parti que » vous voudrez, je garderai l'autre, &

(a) Chanson XLVIII. pag. 114.

» le ſoutiendrai du mieux que je pour-
» rai. ». Thibaut ſe déclare pour l'Amant *loyal*, Guy a la cauſe contraire à ſoutenir.

La diſpute, après avoir été agitée pour & contre, demeure toujours indéciſe ; chaque Interlocuteur nomme pour ſon Juge quelqu'autre Poëte, à la déciſion de qui il s'en rapporte. Ces Dialogues où l'attaque & la défenſe ſont également vives & promtes, veulent du feu & du génie ; ce ſont les piéces de nos Poëtes anciens, qui en ont le plus. Je ne ſçais, ſi les Provençaux y ont mieux réuſſi que les François ; ce morceau convenoit à la chaleur du génie Provençal, plus propre qu'un autre à produire une brillante ſaillie ; de ces Jeux où Tenſons eſt venue, ſans doute, la *ſcience gaie*, ſi fameuſe dans la Poëſie Provençale.

Tous les Poëtes s'aſſujettirent à un même modéle de Chanſon ; leur monotonie eſt importune & ennnuyeuſe : dans le premier couplet, ils parlent du retour du Printems, de la naiſſance des feuilles, des fleurs, du ramage des oiſeaux : ces débuts triviaux leur ont été repro-

chés par Thibaut dans sa Chanson dix-huitiéme (a), où il dit, « que les feuilles » & les fleurs ne servent en rimant, qu'à » ceux qui ne sçavent point inventer d'au- » tres sujets. » Effectivement ces images si belles & si riantes par elles-mêmes, perdent beaucoup de leurs charmes, lorsqu'elles sont trop souvent répétées.

A la suite du premier couplet, le Poëte célébre dans les autres, la beauté de la Dame, dont il fait le passionné, ses bontés ou ses rigueurs; elle est toujours la plus parfaite & la plus accomplie du monde. En tout tems les moindres miracles de l'Amour & de la Poësie, ont été de faire d'une beauté ordinaire, une Venus formée par les ris & les graces. Celles à qui les Poëtes adressoient leurs voeux, étoient blondes; c'étoit la seule beauté digne alors des hommages des Amants; en chanter une autre, ç'eût été se distinguer, & s'exposer à paroître de mauvais goût.

Il falloit pour remporter le prix de la beauté, qu'une Dame (b) eut les

(a) Pag. 38.

(b) Voyez au mot *Belée* du Glossaire, pag. 199. deux portraits des Belles de ces tems-là.

cheveux blonds comme du fil d'or, un front blanc comme neige, des sourcils noirs, courbés en arc, séparés par une ligne blanche; des yeux (*a*) verds, qui effaçoient l'éclat de l'émeraude; le nez un peu effilé, bien proportionné; le teint blanc, mêlé d'un vif incarnat; la bouche petite, les lévres un peu relevées, vives de couleur; les dents plus blanches que des perles, bien rangées; le menton fendu, arrondi pardessus, & voûté en-dessous. En un mot, si les portraits que les Poëtes nous ont laissé de leurs prétendues Iris, ont été peints d'après le vrai, la nature étoit plus féconde, qu'elle ne l'est aujourd'hui, en beautés blondes, & sur-tout en celles qui avoient les sourcils noirs, & des yeux verds. Le goût de ces yeux régnoit encore à la Cour des Rois Charles IX. & Henry III. Ronsard a dit, (*b*)

Moi, je veuil l'œil & brun le teint,
Bien que *l'œil verd* toute la France adore.

Si les yeux verds ont été aussi communs,

(*a*) Chanson XLI. p. 95.
(*b*) Ode à Jacques le Peletier, &c.

que ces Poëtes le disent, comment n'en voit-on plus ? La Nature a-t-elle changé ? C'est aux Philosophes à développer ce mystere.

Les Poëtes, qui réussirent le mieux aux Chansons, furent le Roy de Navarre, le Chastelain de Coucy, & Gasse Brules. Le Roy de Navarre est le plus célébre de tous, non seulement par sa qualité auguste, mais encore par la beauté & la délicatesse du génie.

Nous souhaiterions, que l'Historien de la Poësie Françoise eût cité l'Auteur original, de qui il avoit apris, « que ce » Prince avoit établi une Académie, » qu'il assembloit, dit-il (*a*), dans une » sale de son Palais, à certains jours de » la semaine, où on lisoit tout ce qui se » faisoit de nouveau. »

Une Académie régulierement établie en des tems si éloignés, seroit un fait assez intéressant dans l'Histoire Littéraire, pour désirer qu'il fût soutenu de quelque preuve. M. Massieu n'auroit-il point regardé les Dialogues ou Jeux-partis, comme les Mémoires de cette

(*a*) Hist. de la Poës. Franc. pag. 141.

prétendue Académie, d'où il s'est crû suffisamment autorisé à avancer qu'elle avoit subsisté? Mais on sçait, que ces Dialogues n'ont point été réels; ils n'étoient qu'une imagination du Poëte, qui se donnoit tels Interlocuteurs qu'il vouloit.

Il s'est encore glissé une opinion aussi douteuse, pour ne pas dire aussi fausse que celle-là, sur une prétendue association littéraire, que l'on a dit avoir été entre Thibaut & Gasse Brules, pour la composition de leurs Chansons.

Le Compilateur des Chroniques (*a*) de Saint Denis a avancé, « que Gasse » avoit été fort aimé de Thibaut, & » qu'ils firent entre-eux les plus belles » Chansons, les plus délitables, & les » plus mélodieuses, qui furent oncques » oyées. »

Fauchet (*b*) a saisi ce trait; il y a ajouté, « que Thibaut prist Monseigneur Gaces, pour son compagnon, afin de » l'aider en ses Chansons. »

(*a*) Manuscrit de l'Abbaye de saint Germain, n. 1462. à l'an 1234.

(*b*) Art. 16. des Anciens Poëtes.

M. Massieu, a répété (a) la même chose; il a cru, « que Thibaut & Gasse » travailloient de concert, & qu'ils ti» roient de grands secours l'un de l'autre. »

Si cette anecdote étoit vraie, les Chansons de Thibaut ne seroient donc pas de lui seul ? Il auroit été aidé à les composer ? Auquel des deux Associés devroit-on attribuer les traits de sa Poësie les plus admirés ?

Mais, ou les Chroniques, en qui les autres Auteurs avoient mis leur confiance, ne la méritoient pas, & la prétendue Société entre nos deux Poëtes, n'a été qu'une invention; ou bien Thibaut & Gasse, en s'associant, s'étoient juré un secret inviolable, & s'étoient fait une loi, de cacher jusqu'à la moindre trace de leur union, puisqu'elle n'a point transpiré dans leurs Vers.

Cependant les Poëtes de ces temslà étoient dans l'usage d'adresser leurs productions à leur Dame, ou à leurs amis les plus intimes; Thibaut & Gasse l'ont fait eux-mêmes, sans qu'il y ait une seule de leurs Chansons, qu'ils se soient écrite l'un à l'autre. De cette re-

(a) Histoire de la Poësie Françoise, p. 148.

marque on tire la conséquence, qu'ils n'étoient amis, ni liés ensemble; car s'ils l'eussent été, ils se seroient envoyé indubitablement, quelqu'une de leurs Poësies. On auroit peut-être même bien de la peine à prouver, qu'ils se soient connus. Du moins, quand on sçaura, que Gasse fut absent plusieurs années de la Champagne, on avouera, que durant cette longue absence, le prétendu commerce littéraire ne subsista point.

Cherchons dans les Poësies mêmes de Gasse ce que nous pourrons y apprendre de plus assûré, ne nous laissons plus abuser par les Chroniques.

Ce Poëte, lorsqu'il parle de lui, se nomme simplement Gasses, il dit,

> *Gasses* a son chant défini,
> . . . . . . . . . . . . . . . . . .
> *Gasses*, ki tant aime & prise.

A ce premier nom les Manuscrits ajoutent celui de *Brules*, & la plûpart l'appellent *Gaste-blé*.

De son tems, il y avoit dans la Champagne une famille noble du nom

de Gaste-blé, dont l'un, qui étoit peut-être le pere de Gasse, comparut en qualité de témoin dans une Enquête faite en 1213. pour constater la parenté d'Airard de Brienne avec Philippe de Champagne. Le Légat qui reçut l'information, déclare *qu'il a entendu* (a) *plusieurs hommes nobles*, entre lesquels est nommé Guy de Gaste-blé.

Gasse a dit dans une de ses Chansons, qu'il étoit Champenois, & qu'il avoit demeuré long-tems en Bretagne.

Les oisellons de mon païs,
Ai oi *en Bretaigne*,
A lor chant m'est-il bien avis,
Qu'en la *douce Champaigne*,
Les oi jadis, se n'i ai mépris,
Il m'ont en si douce pensée mis,
Ke Cançon faire me suis pris,
Tant ke je parataigne,
Che k'amors m'a lonc-tems promis, &c.

Il paroît que son séjour en Bretagne fut forcé, & qu'il y étoit comme rele-

(a) *Plures nobiles viri juramento interposito testificati sunt coram nobis, &c.* Alliance Chronologique, t. 2. p. 639.

gué. On peut remarquer dans les Vers que l'on vient de lire, que le souvenir seul de son pays lui donnoit le courage de chanter. Il se plaint ailleurs des ennemis qu'il avoit dans ce même pays, « quoi-» qu'il eût, dit-il, toujours été fidéle » ami, & d'une humeur paisible. »

> Ha ! anemis a en son païs Gasses,
> Ki est fins amis, & iert dous dis, &c.

En d'autres endroits il gémit sur son malheur, & désire qu'on en sache la véritable cause. D'autres fois il exprime son chagrin de ne pouvoir rentrer dans sa patrie ; le plus grand de ses plaisirs est de tourner sur elle ses regards.

> Gasses de sa mesestance mande,
> En France Odin, por Dieu ke l'en dit voir, &c.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

> Molt mi plait à regarder,
> Mon païs & la contrée,
> Où je n'os sovent aller,
> Pour la gent mal apensée, &c.

Ces soupirs, ces plaintes annoncent, qu'il eut le sort assez ordinaire aux Poëtes d'errer loin de son pays, & qu'il rejettoit sur ses ennemis la cause de sa dis-

grace : inquiet de ce qu'on en dit, il prie (a) Oudin, d'en publier la vérité en France.

Quelle fut-elle la cause de sa disgrace? C'est ce qu'on ne voit point, & sur quoi il seroit peu sûr de s'abandonner aux simples conjectures.

Il n'étoit point dénué de toute consolation dans son exil : un Comte (b) avoit la bonté d'adoucir ses peines; il en a marqué sa reconnoissance dans ces Vers ;

> Molt en Bretaigne m'a loié,
> Li cuens, que j'ai tosjors amé,
> Et s'il m'a bon conseil donné,
> Le verrai jou prochainement, &c.

Il y auroit lieu de présumer qu'il n'étoit plus en Bretagne, lorsqu'il parloit ainsi.

Le Manuscrit de Noailles contient vingt-six de ses Chansons, qui roulent toutes sur des sujets de tendresse : « jamais, dit-il, il n'a pû chanter, que quand il a été inspiré par l'amour. »

(a) Peut-être Oudart de Lancenis. *Voyez* Fauchet des Poëtes, art. XLI.

(b) Peut-être Pierre Mauclerc de Bretagne.

N'onques Cançon ne fis jour de ma vie,
Se fine Amors ne m'enseigna avant, &c.

Né pour aimer, il ne résista point au penchant, qui l'entraînoit : envain auroit-il combattu ; « l'Amour, disoit-il, est » trop puissant, pour qu'on lui résiste, il » fait qu'on s'oublie, & rend fols les plus » sages. »

Molt a Amors grant forche & grant pooir,
K'encontre li ne se puet nus deffendre, &c.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Amors si fait fols les sages, &c.

La Dame à qui ses soupirs s'adressoient étoit la nonpareille de son siècle,

Dame de toutes la nonper,
Belle, blonde ; a droict loée,
Dame plus belle que rose ;
Ki de tous sens est pleine, &c.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

elle réunissoit les charmes de la figure, aux qualités du coeur & de l'esprit. Mais cette image n'étoit-elle point faite d'imagination, ou peinte d'après d'autres

portraits ? La Poësie est comme la gravûre ; elle répéte mille & mille fois le même objet.

Gasse fut sans contredit un des plus aimables Poëtes de son tems, avec le défaut cependant d'avoir commencé trop souvent ses Chansons, par la description de l'approche de l'Hiver, ou du retour du Printems ; ainsi

Au cel tems, que je vois frimer,
Les arbres & blanchoier, &c.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Quant voi la noif remise,
Ki les oisellons destraint, &c.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Quant li tems reverdoie,
Contre le tems pascour,
M'est vis, ke chanter doie, &c.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Au rinouviau de la douchour d'Esté,
Que reclaircist li dois en la Fontaine,
Et que sont verts bois, vergier & pré,
Lors chanterai, &c.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ces sortes de Prologues reviennent perpétuellement, il en faisoit comme un prélude,

prélude, sur lequel il cherchoit son ton: mais un prélude toujours le même, devient insipide.

Les personnes ausquelles il a adressé ses Chansons, étoient après sa Dame, le Comte & la Comtesse de Blois, un Comte (*a*) Joffroy, Guillon (*b*) qu'il appelle *son bel ami*, Guy de Ponceaux, & Oudin, sans que notre Roy Thibaut soit nommé nulle part, d'où il faut en revenir à conclure, comme on l'a déja fait, que la prétendue société littéraire, que l'on avoit établie entre-eux deux, est aussi peu vraisemblable, que l'Académie, que Thibaut, dit-on, tenoit dans son Palais. Mais je reviens aux Chansons.

Ce n'est point assez pour un Poëte d'avoir fait des Vers mélodieux & liriques, il faut les mettre en Musique quand il veut qu'ils soient chantés.

La plûpart des Poëtes anciens, qui faisoient des Chansons, en composoient aussi la Musique. L'un d'eux a dit, qu'il alloit faire une Chanson *gaie de mots, &*

(*a*) Voyez la citation du Glossaire au mot *seriens*, pag. 290.
(*b*) Peut-être Gilles le Viviers.

*de son leger à chanter.* Un autre en offrant la sienne à sa Dame, ajoutoit :

Dame por vous ai furnis,
Cils chants, & cils dits,
Vous les présente, &c.

Quelques-uns ont porté la galanterie, jusqu'à protester à leurs Dames, que dans tout ce qu'ils chantoient, ils la prenoient pour modéle.

... Présenter mon chant,
Voel à ma Dame avenant,
Qui me l'a fait faire,
En li ai pris le sens & l'exemplaire, &c.

A la vérité, la composition en Musique n'étoit aussi difficile, ni aussi sçavante, qu'elle l'est aujourd'hui. Il y a entre les Sciences & les Arts, une espéce d'union & de conformité, qui les fait avancer d'un pas assez égal. La naissance, la perfection & la décadence de l'un, semble entraîner la décadence, la perfection & la naissance de l'autre. Une Poësie parfaite fait naître une excellente Musique. L'une & l'autre étoient à peu

de chose près en proportion de mérite au tems de nos premieres Chansons.

La Musique étoit le beau & le véritable Plain-Chant, que l'on nomme Gregorien : les notes en étoient (*a*) quarrées, rangées sur quatre portées ou lignes, sous la clef de *ce-sol-ut*, sans mesure marquée. Les mouvemens & les agrémens de l'air dépendoient de l'habileté du Chanteur, qui avoit l'art de donner des graces, que l'on ne trouveroit peut-être pas aujourd'hui sur les mêmes notes, parce que le goût aussi volage que les années qui s'envolent, a changé avec elles. Le chant des Anciens avoit bien moins d'étendue, que celui d'aujourd'hui, où l'on s'occupe à faire beaucoup travailler la voix. La cinquiéme portée ou barre dans la Musique, ne commença à être ajoutée aux quatre premieres, que vers la fin du régne de Saint Louis.

Le Chanteur accompagnoit presque toujours sa voix d'un instrument, dont il jouoit sur le même ton, qu'il chantoit.

(*a*) Voyez à la fin du Glossaire.

La Harpe passoit pour le plus noble & le plus majestueux des Instrumens. Les Auteurs Romanciers la mettent de préférence à la main de leurs Héros.

Artus, suivant le Livre des Bretons, ayant attaqué Baldus, qui étoit Roy d'une partie de l'Angleterre, Celdric, frére de Baldus, accourut à son secours, & pour n'être point reconnu dans sa marche, il se déguisa en Jongleur, qui jouoit de la Harpe.

Au siege alla comme Jonglere,
Si faint, que il étoit *harpere*,
Il avoit apris à chanter,
Et lais, & notes à *harper*, &c.

Gabbet, cet autre Roy d'Angleterre, qui fut, comme on l'a vû (*a*), le plus grand Musicien de son tems, étoit habile à jouer de quantité d'instrumens, & entr'autres de la Harpe.

De Vieles sot & de Rote,
De *Harpe* sot, & de Chorum,
De Lire, & de Psalterium:
Por ce qu'il ot de chant tel sens,

(*a*) Pag. 216.

Disoient la gent en son tems,
Que il est Dieux des Jongleours,
Et Dieux de tous les Chanteours, &c.

Tristan n'aimoit que la Harpe qu'il sçavoit pincer admirablement; elle servoit à charmer ses douleurs. « Tout incontinent, dit l'Auteur du Roman, » que Tristan oit la Demoiselle, qui attrempoit (accordoit) la Harpe, si » laisse son deuil, & commence à regarder la Demoiselle, & lui dit: Damoiselle, se Dieu vous gard, dites » un lai. »

Enfin, la douceur de cet instrument, sa noblesse étoient si généralement estimées, qu'un Poëte ancien, en a fait un Poëme, intitulé, *Le Dict de la Harpe*, où il en parle en ces termes;

Mais la *Harpe*, qui tout instrument passe,
Quant sagement bien en joue & compasse,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ne veut mie, c'on la porte en taverne,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Li Chevaliers, Dame & Damoiselles,
Qu'ont les mains poteleuses & belles,
Clerc, Escuier, & toute bone gent,

Doivent oir son son courtois & gent;

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

A la *Harpe* par-tout telle renommée,

Qu'autre douceur à li n'est comparée, &c.

Elle étoit montée de vingt-cinq cordes; à chacune desquelles, le même Poëte donne un nom allégorique; l'une est *l'honnêteté*, l'autre la *richesse*, celle-ci la *politesse*; celle-là la *jeunesse*, & ainsi des autres; il fait l'application de ces belles qualités à sa Maîtresse, & la compare ainsi à la Harpe.

Nicolas de Bray, dans son Poëme des Gestes de Louis VIII. feint qu'à la naissance de ce Prince Mimus célébre Musicien, avoit chanté sur sa Harpe les Vers, qu'il avoit composés à ce sujet; par où l'on voit combien cet instrument avoit de réputation; l'oubli, dans lequel il est tombé depuis parmi nous, malgré sa grande ancienneté, qui remonte (a) presqu'à la naissance du monde, marque que rien n'échappe à la vicissitude des siécles, & que notre goût dans les choses mêmes, qui ne sont que de plaisir,

(a) *Jubal fuit pater canentium cythara & organo.* Genes. c. 4. v. 21.

varie comme dans les plus essentielles.

Ce bel instrument n'est pas le seul, qui soit péri, après avoir eu une grande vogue. Du tems de Philippe de Valois, sous le régne duquel la Musique Françoise s'établit plus solidement, qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors, & où les Musiciens commencerent à former un corps entre-eux, il y avoit déja plus de trente Instrumens de Musique, de la plûpart desquels on ne pourroit aujourd'hui expliquer les noms, ni décrire la figure : l'occasion est trop belle, pour ne les pas rappeller en cet endroit, en faveur de ceux, qui voudroient faire des recherches sur notre ancienne Musique : je les ai tirés d'un Manuscrit (a) de la Bibliothéque du Roy, où l'on voit la description d'un Concert de ce tems-là. Le Poëte après avoir dit, qu'il fut conduit dans une sale, ajoute qu'il y entendit la plus belle simphonie.

> Là je vi tout en un cerne, — (cercle)
> Violle, Nubelle, Guiterne,
> L'Enmorache, Micamon,

(a) N. 7612. pag. 55.

Cytolle & Psalterion,
Harpe, Tabour, Trompes, Naquaires;
Orgues, Cornes plus dex paires,
Corne-muses, Flajols, & Chevretes;
Douceines, Simbales, Clocettes,
Cimbre, la Fluste Brehaigne,
Et le grand Cornet d'Allemaigne;
Muse d'Aussay, Trompe petite,
Huissine, Elés, Mouscorde,
Où il n'a c'une seule corde,
Et Muse d'Eblet tout ensemble,
Et certainement, y me semble,
Qu'onques mais telle mélodie,
Ne fu vue ne oye;
Car chascun de aus selonc l'accort,
De son instrument san descort,
Viole, Guiterne, Cytole,
De Dois, de Penne, & de l'Archet, &c.

L'Instrument qui servoit d'accompagnement à la Harpe, & qui semble avoir disputé d'agrément avec elle, dès les premiers tems de notre Musique, étoit le Violon, il s'est maintenu jusqu'à présent dans le rang de premier des dessus.

Il n'y a qu'un instant, que j'ai rapporté un passage du Livre des Bretons, où il est dit, que Gabbet sçavoit de *Vielles*, & de Rotes.

L'Auteur du Poëme d'Alexandre a feint, qu'à une Fête qui fut donnée à son Héros, il y avoit dans la sale des Jeux plusieurs figures, dont les unes représentoient des Combatans, & d'autres étoient des Joueurs d'Instrumens.

L'un tient une *Viele*, l'arçon fut de Saphir,
Li autre une Harpe, moult fut bone à oir.

La Viole étoit un des Instruments, qui composoient la simphonie, dont on vient de lire la description.

Le Poëte Muset jouoit aussi de sa Vielle ;

J'alai à li, (*a*) el praelet ;
O tot la *Vielle* & l'Archet ;
Si li ai chanté le Muset.

Ces différens passages montrent, que le Violon est extrêmement ancien parmi nous : son ancienneté remonte aux tems les plus reculés, suivant les Monumens que nous produirons : on verra que dès les premiers siécles de

(*a*) Fauchet, des Poëtes anciens.

la Monarchie, les François ont eu pour lui un goût & un amour aussi décidés, que pour la Harpe.

Les Partisans (*a*) de la Vielle, fondés sur la ressemblance du nom de cet Instrument, que le caprice a retiré depuis quelque tems des lieux les plus bas, & des mains les plus viles, pour en faire un Instrument de faveur, ses Partisans, dis-je, fondés sur les mots, *Vielle*, *Viole*, *Vieller*, *Violoner*, qu'on lit dans les premiers Livres François, interprétent ces termes en faveur de la Vielle, & prétendent que c'est d'elle, qu'on doit les entendre, & non du Violon; d'où ils concluent que la Vielle est aussi ancienne que le monde.

Mais ils font de ces termes anciens une application insoutenable, il ne faut, pour être convaincu de la mauvaise définition de leur Glossaire, qu'observer que, suivant les premiers Auteurs François, il falloit un *Arçon*, qui est le même que l'Archet, pour vieler & pour violoner, d'où il est évident, que *Vieler* se rapporte au Violon & non à la

(*a*) Dissertation historique sur la Vielle, pag. 35. & suivantes.










Dheulland Sculp.

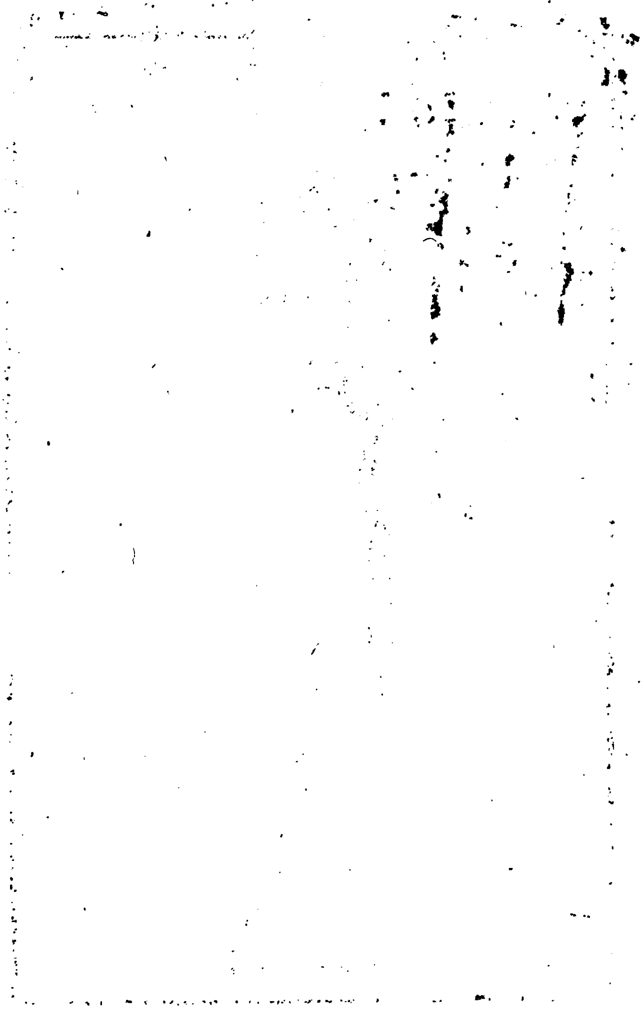


*Figure du Portail de Notre-Dame*



Vielle. En joignant à l'explication de ce terme, la représentation de quelques figures, dont l'ancienneté est reconnue, toute dispute, tout équivoque de mots va disparoître.

Le premier de ces Monumens est la figure d'un de nos (*a*) Rois, qui se voit au portail du bas côté de l'Eglise de Notre Dame de Paris, en y entrant à main droite. Ce Roy tient un Violon percé de quatre S.

Le second, est un petit bassin, (*b*) ou une jatte, qui m'a été montré par M. l'Abbé Lebeuf. Ce docte Antiquaire croit ce morceau de vaisselle du tems de la premiere race : il a été trouvé à une demie lieue de Soissons, en un endroit où l'on soupçonne, qu'il y avoit autre-

(*a*) Le P. de Monfaucon, qui a fait graver cette figure dans ses Monumens de la Monarchie Françoise, t. 1. pag. 56. a prétendu, qu'elle représente le Roy Chilperic : si nous la donnons de nouveau, c'est parce qu'elle est peu exacte dans son Livre.

(*b*) Les figures de cette jatte, sont les mêmes, que celles que l'Auteur du Poëme d'Alexandre, qui vivoit sous Philippe-Auguste, a représentées dans la sale des Jeux, destinés à Alexandre. Cette conformité de desseins, faits à six ou sept siécles l'un de l'autre, est rare & remárquable : ne seroit-elle point soupçonner, que la jatte est du tems du Poëme ?

fois un Palais de nos Rois; il est de bronze, il a été doré, émaillé & cizelé; il servoit, suivant les apparences, de petit bassin à laver les mains, parce qu'à l'un des côtés il est percé de trous, qui font une grille, par laquelle l'eau découle en dehors, par une petite gargouille, en forme de grenouille. Le dessein de la cizelure est partagé en différens cartouches, dont celui du milieu représente un Joueur de Harpe, monté sur une chaise; il a à sa droite un Chanteur, que l'on reconnoît à un rouleau qu'il tient à la main, & à la gauche un Joueur de Violon.

On remarque dans l'un des Cartouches du contour, un Violon à double chevalet.

Le troisiéme des Monumens que voici,



est la vignette d'un Manuscrit du commencement du XIV. siécle, contenant

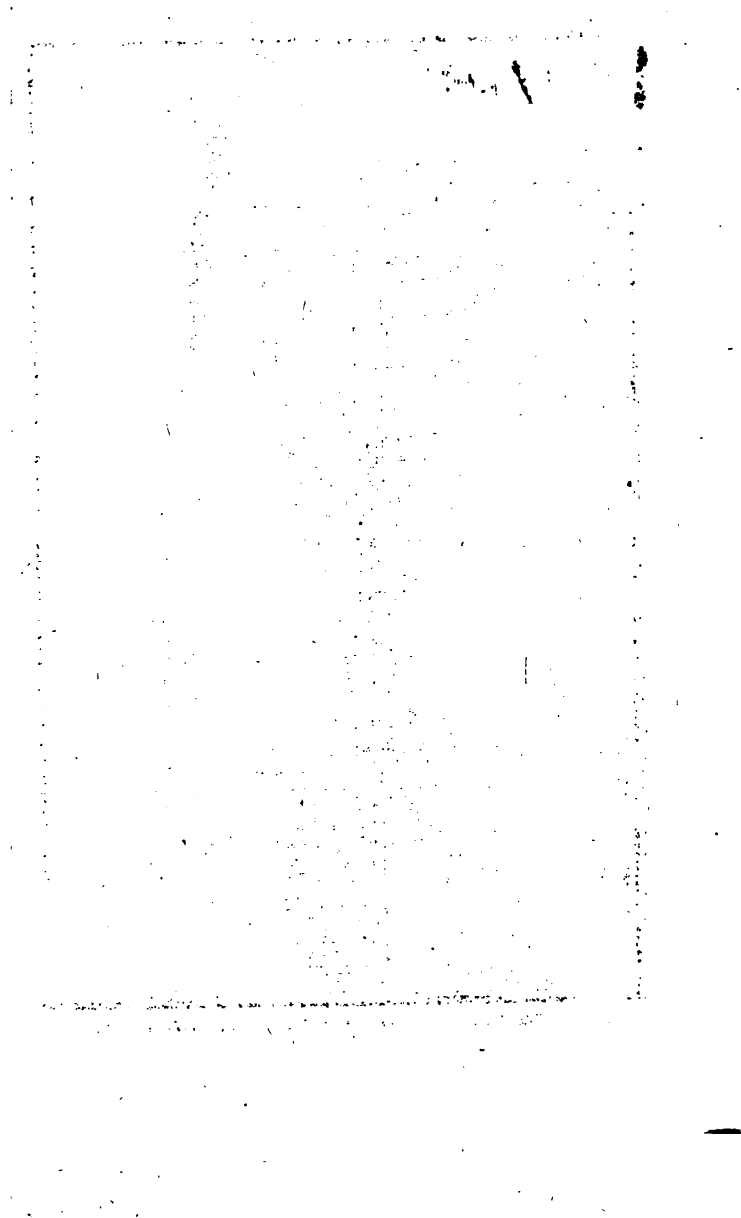




Figure du Portail de St. Julien des Menestriers

les Chanſons du Roy de Navarre & celles des Poëtes ſes contemporains ; ce Manuſcrit eſt un des plus beaux, que j'ai vû, après celui du Roy ; il appartient à M. Guion de Sardiere. On y voit la figure d'un Jongleur, qui eſt aſſis ſur un banc élevé, & qui tient de ſa main gauche un Violon appüyé contre ſon épaule du même côté ; il tire l'Archet de la main droite. Le Deſſinateur de la Vignette a eu deſſein de peindre ce Joueur de Violon, comme s'il étoit occupé à exécuter ſur ſon Inſtrument les Chanſons du Roy de Navarre, qui eſt préſent avec la Reine ſon Epouſe ; ils ſont aſſis l'un & l'autre, & paroiſſent attentifs aux ſons du Violon : à un autre côté ſont leurs Courtiſans, qui prêtent la même attention.

La derniere Gravure offre la figure de Saint Genet, qui eſt au portail de la Chapelle de Saint Julien des Meneſtriers à Paris, Chapelle qui fut bâtie en 1331. par les Jongleurs de Philippe de Valois. Le Violon de cette figure, ſon attitude à en jouer ſont les mêmes qu'ils ſont aujourd'hui.

De ces Monumens on peut conclu-

re, que le Violon, tel que nous l'avons à présent, a été aimé dans tous les tems, & que parmi les Jongleurs, ceux qui brilloient le plus, étoient les meilleurs Violons de leur siécle.

C'est une (a) pure imagination, pour tâcher d'annoblir la Vielle, d'avoir avancé, qu'*elle étoit fort à la mode du régne de Saint Louis*, & d'avoir mis le Roy de Navarre au rang des Vielleurs célébres. Il paroît au contraire qu'elle a toujours été un Instrument très-subalterne, dont le Roy de Navarre dédaignoit de faire son amusement, & qu'il mettoit son plaisir à entendre ses Chansons accompagnées du Violon; la Vignette du Manuscrit, que l'on a sous les yeux en est une preuve incontestable.

Si quelqu'un veut encore persister à penser, que la Vielle ait été connue de nos premiers Romanciers, il faut la chercher sous un autre nom, que celui-là. On trouve quelquefois la *Rote* dénommée entre les Instrumens de l'ancienne Musique, elle l'est dans les Vers sur Gabbet Roy d'Angleterre; ne seroit-ce point

(a) Differt. historique sur la Vielle, p. 47.

elle, à qui l'on avoit d'abord donné le nom de *Rote*, à cauſe de ſa roue, *Rota*, appellée maintenant le *Bourdon* ? Je ne donne cette remarque, que comme une conjecture.

Puiſque j'ai tant parlé des deux Inſtrumens les plus de mode de l'ancienne Muſique, j'ajouterai que quatre eſpéces de talens compoſoient le corps entier de la Jonglerie ; les *Trouveres*, les *Chanteres*, les *Conteurs*, & les *Jongleurs*.

Les Trouveres imaginoient & compoſoient en rimes les ſujets, que les Chanteres exécutoient ; l'un étoit le Poëte, & l'autre l'Acteur Muſicien.

Les Conteurs faiſoient en rimes ou en proſes les récits & les Contes : on a quelquefois confondu ſous ce nom les Hiſtoriens.

Les Jongleurs, (*a*) qui l'emportoient de beaucoup ſur les autres par le nombre, étoient les Joueurs d'Inſtrumens.

Chacun d'eux fondoit ſa réputation & ſa fortune ſur ſon art particulier ; les Souverains & les grands Seigneurs étoient

(*a*) Voyez au Gloſſaire le mot *Jangleour*. p. 245.

dans l'usage de donner aux cérémonies publiques, des Fêtes & des Tournois, ausquels les Jongleurs accouroient de toutes parts.

Après que Philippe-Auguste les eut chassés de la Cour de France; ce qui n'avoit été jusqu'alors qu'une partie d'émulation & de plaisir, devint pour eux une nécessité : ils furent obligés de courir d'une Cour à l'autre, & d'aller de ville en ville comme les troupes de Comédiens de campagne, faire montre de leurs talens.

En arrivant, ils exécutoient leur premiere *laisse*, qui consistoit dans quelque piéce de leur façon : s'ils étoient applaudis, le Prince, chez qui ils s'étoient présentés, les retenoit à sa Cour, autant de tems qu'il en avoit besoin, & lorsqu'il les renvoyoit, il leur donnoit pour salaire, au lieu d'argent, qui étoit fort rare, des robes, des manteaux, & d'autres nipes.

On raconte, comme une merveille de la Poësie & de la Musique de ces tems-là, que plusieurs Jongleurs ont fait des fortunes considérables; ce qui n'est pas impossible : la voie la plus assûrée

assûrée pour plaire aux hommes, & pour en obtenir leur faveur & des graces, est de sçavoir les amuser : mais ce qu'on ajoute à ces hazards heureux, est plus difficile à croire ; sçavoir, que parmi les Jongleurs, il y en a eu quelques-uns de très-bonne maison, ausquels ce métier a fourni le moyen de réparer la modicité de leur fortune, & d'acquérir des Terres & des Châteaux. Ces Historiettes, quoique souvent redites, n'en sont pas plus vrayes. Un homme de condition réduit à cette triste ressource, auroit été bien à plaindre ; auroit-il pû s'en servir sans honte ? Ce bruit est trop contraire aux moeurs de la Noblesse, & sur-tout de la Noblesse de ces tems-là, où chaque Gentilhomme dans son Donjon se croyoit un Souverain, pour être crû, sans des preuves positives. Les Seigneurs, & les simples Gentilshommes, qui s'occupoient de la Poësie & des Instrumens, ne le faisoient alors, que comme ils le font aujourd'hui, dans la seule intention de s'amuser, & de contenter leur goût ; ils laissoient recueillir le produit de ces talens, à ceux qui pouvoient en tirer

des profits sans *vilainie*, & sans deshonorer le sang dont ils sortoient. Il est glorieux à tout homme de se distinguer par des ouvrages d'esprit ; il ne convient qu'à quelques-uns d'en tirer rétribution. Ceux des Jongleurs, qui ont été enrichis des présens qu'ils recevoient, étoient d'habiles Menestriers, & rien de plus.

Philippe-Auguste, les ayant banni de ses Etats, la profession dépérit, sans doute : les Arts ne s'élévent & ne se soutiennent, qu'autant que les Rois veulent bien les protéger. Leur protection est la chaleur du Soleil, qui répand la fécondité dans toute la nature ; mais lorsqu'ils proscrivent ces mêmes Arts, ils tombent & se desséchent, comme une vigne sans culture & sans appui ; ce fut pendant un tems le sort de la Jonglerie : mais c'est en avoir assez parlé ; on va voir maintenant la plus grande partie des choses générales, que j'ai dites sur les Chansons Françoises faites d'après les Provençales, justifiées par celles du Roy de Navarre.

# ADDITION.

LEs Auteurs qui ont écrit, qu'il y avoit eu des Poëtes François à la prise de Jerusalem en 1099. n'avoient produit aucune autorité suffisante, pour se faire croire, & les monumens du tems, auxquels je m'étois arrêté, faisoient connoître leur opinion.

L'histoire de cette fameuse expedition écrite en prose par le Moine Robert, est entremêlée de phrases rimées; il a mis aussi en rimes Latines les sommaires de son histoire.

(a) *Qui legis hæc dicta*
*Ne sit tibi mens male facta*
*Urbani Papæ*
*Dulcia verba cape.*

. . . . . . . . . . .

*Dux ferit,*
*Ille perit,*

(a) Gesta Dei per Francos, *pag.* 31. 50. 72.

*Et medius crepuit.*

. . . . . . . . . . . .

*Dux Godefridus*

*Ensis cujus bene fidus :*

*Comes Flandrensis,*

*Cujus non fallitur ensis, &c.*

Cet Historien, le seul du tems qui a écrit en rimes, m'avoit fait douter (*a*) du nombre prodigieux de Rimeurs François, que l'on mettoit à la suite de Godefroy de Bouillon, je les avois rejettés absolument, mais l'exclusion est trop générale.

A la vérité aucun Versificateur François, n'a écrit en notre Langue du tems de Godefroy, l'histoire de cette conquête : mais parmi les Pélérins il se mêla des Rimeurs, qui quoiqu'ils ne fussent pas François, faisoient sur d'autres sujets des chansons en Langue Françoise. . . . . . . . . . . . .

« Au même tems (dit un Historien (*b*)

(*a*) Révolutions de la Langue Françoise, pag. 123.

(*b*) *Eodem tempore Arnulfus Capellanus Normanniæ Comitis à quibusdam in Patriarcham eli-*

de la premiere Croiſade) » que Godefroy » eut été élu Roy de Jeruſalem, Ar- » noulf Chapelain du Comte de Nor- » mandie, fut fait Patriarche de la même » ville, malgré l'oppoſition des gens de » bien, qui ne le vouloient point, par- » ce qu'il n'étoit pas Sous-Diacre, & » principalement à cauſe qu'il étoit de » famille Sacerdotale, taxé d'inconti- » nence durant le voyage : pour cela » même on avoit fait contre lui *des* » *Chanſons Vulgaires.*

Il y avoit donc dès lors quelques Poëtes, qui écrivoient des Chanſons en Langue Vulgaire. Mais comme elles n'étoient point d'uſage à la Cour, ni dans le centre du Royaume, cette découverte ne détruit point ce que j'ai oppoſé dans mon diſcours ſur l'ancienneté des Chanſons Françoiſes, aux Ecrivains qui ont fait remonter les Chanſons au-delà du regne de Philippe Auguſte. On ne doit dater en France la naiſſance

*gitur, contradicentibus bonis; tum quia non erat Subdiaconus, maximè etiam quia erat de genere Sacerdotali, & in itinere noſtro de incontinentia accuſabatur, adeò ut* Vulgares Cantus *de eo inhoneſtè compoſuiſſent.* Geſta Dei, &c. Raimond de Agiles. pag. 180.

des Ouvrages François, que du tems où ils ont commencé à se faire voir dans la Capitale du Royaume.

Puisque le Patriarche Arnoulf, contre qui les Chansons avoient été composées, étoit Normand, il s'ensuit que les Auteurs des Chansons étoient de la même Province que lui : ce passage joint à ce que j'ai rapporté dans l'histoire (a) des Révolutions de la Langue, sert à confirmer que c'est en Normandie qu'il faut chercher les premieres traces de nôtre Poësie; qu'elle a pris naissance dans cette région, qui étoit étrangére & séparée du Royaume.

(a) Pag. 113. 128.

*Fin de la Premiére Partie.*